



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 102 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le jeudi 25 octobre 2001

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le jeudi 25 octobre 2001

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

AFFAIRES COURANTES

● (1005)

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à quatre pétitions.

* * *

LA LOI SUR LA PARTICIPATION PUBLIQUE AU CAPITAL D'AIR CANADA

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre des Transports) demande à présenter le projet de loi C-38, Loi modifiant la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS INTERPARLEMENTAIRES

Mme Paddy Torsney (Burlington, Lib.): Monsieur le Président, conformément à l'article 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre, dans les deux langues officielles, le rapport du groupe canadien de l'Union interparlementaire qui a représenté le Canada à la 105^e Conférence interparlementaire à La Havane, Cuba, du 28 mars au 7 avril 2001.

[Traduction]

Mme Carolyn Parrish (Mississauga-Centre, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le septième rapport de la délégation canadienne de l'Association des Parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada à la réunion de sous-comité sur l'avenir de la sécurité et des capacités de défense de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, tenue en Allemagne, du 25 au 29 juin 2001.

Toujours conformément au paragraphe 34(1) du Règlement, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport de la délégation canadienne de l'Association des Parlementaires de l'OTAN qui a représenté le Canada à la réunion de la Commission de l'économie et de la sécurité de l'Assemblée

parlementaire de l'OTAN, tenue à Washington et à Boston, aux États-Unis, du 11 au 15 juin 2001.

* * *

[Français]

LA LOI SUR LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ) demande à présenter le projet de loi C-404, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (entrepreneurs postaux).

—Monsieur le Président, il me fait plaisir, aujourd'hui, de déposer une modification à la Loi sur la Société canadienne des postes qui permettrait à tous ces travailleurs, ces petits livreurs du courrier postal rural, de pouvoir être soustraits de l'application de l'article 13.5 de la Loi sur la Société canadienne des postes, afin de pouvoir négocier selon le Code canadien du travail.

Il est inadmissible, après 20 ans d'existence, que la Société canadienne des postes, qui engrange des millions actuellement et qui verse des dividendes très importants au gouvernement, ait une disposition législative lui permettant de lever le nez sur les revendications d'environ 6 000 travailleurs au Canada qui, dans bien des cas, gagnent moins que le salaire minimum.

C'est injuste, alors que la patron va verser cette année, probablement, 200 millions de dollars de dividendes au gouvernement fédéral, son seul actionnaire.

Ce projet de loi est déposé en faveur de ces travailleurs.

(Les motions sont réputées adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Chuck Cadman (Surrey-Nord, Alliance canadienne) demande à présenter le projet de loi C-405, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition (audiences de libération conditionnelle).

—Monsieur le Président, je suis heureux de présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire intitulé Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition, qui se rapporte tout particulièrement aux audiences de libération conditionnelle.

Cette mesure législative modifierait la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition de manière à permettre à une victime d'acte criminel de lire, lors de l'audience de libération conditionnelle, une déclaration sur les dommages corporels ou autres ou les torts qui lui ont été causés par la perpétration de l'infraction.

Affaires courantes

Le projet de loi prolonge logiquement les modifications apportées au Code criminel par le projet de loi C-79, la loi sur les droits des victimes, adopté à la Chambre au cours de la 36^e législature.

Le projet de loi C-79 renfermait une disposition accordant aux victimes le droit de présenter une déclaration verbale ou écrite au moment de la détermination de la peine.

Si j'ai bien compris, il existe une politique ministérielle permettant aux victimes de crimes de faire une déclaration orale lors des audiences de libération conditionnelle, cependant, rien n'est officiellement prévu dans la loi pour régir cette pratique et cette politique peut changer à tout moment, comme on le sait.

Mon projet de loi d'initiative parlementaire assurerait aux victimes le droit de faire une déclaration verbale si elles le désirent. Il me tarde de débattre de ce projet de loi à la Chambre et j'espère sincèrement qu'il pourra être mis aux voix.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

● (1010)

PÉTITIONS

VIA RAIL

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole pour présenter une pétition de citoyens de la région de Peterborough qui aimeraient que le service de VIA Rail soit rétabli entre Toronto et Peterborough.

La pétition a trouvé des appuis dans dix circonscriptions fédérales: Haliburton—Victoria—Brock, Pickering—Ajax—Uxbridge, Scarborough—Rouge River, Whitby—Ajax, Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Oshawa, Markham, Durham, Northumberland ainsi que Peterborough.

Les gens de toutes ces circonscriptions estiment que cette mesure serait bénéfique sur les plans de l'environnement, de la sécurité routière et de l'activité commerciale de la région métropolitaine de Toronto.

* * *

LES MALADIES DU REIN

Mr. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, j'ai une autre pétition à présenter. Celle-ci émane de citoyens de la région de Peterborough qui souhaiteraient que l'on modifie le nom de notre institut national voué à la recherche sur le rein.

À l'heure actuelle, l'organisme s'appelle l'Institut de la nutrition, du métabolisme et du diabète. Les pétitionnaires croient que si le mot «rein» figurait dans l'appellation, cela attirerait davantage l'attention du public et serait plus efficace.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'inciter les Instituts de recherche en santé du Canada à inclure explicitement la recherche sur le rein dans le nom de l'un des instituts faisant partie de leur système en lui donnant le nom d'Institut des maladies du rein et des voies urinaires.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 68 et 70.

[Texte]

Question n^o 68—**M. Rick Borotsik:**

En ce qui concerne la Direction des communications du ministère de l'Agriculture: a) quel est son budget total pour l'exercice 2000-2001; b) combien a coûté le contrat de recherche octroyé à EKOS Inc. le 6 avril 2001?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Le budget de base de la Direction générale des communications pour l'année fiscale 2000-2001 était de 5 260 000 \$.

Le coût du contrat octroyé à la compagnie EKOS s'est établi à 77 688,63 \$ pour des études auprès de 12 groupes de consultation effectuées dans toutes les régions du Canada.

Question n^o 70—**M. Rick Borotsik:**

Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises pour faire en sorte que le commerce transfrontalier de produits agricoles avec les États-Unis ne soit pas perturbé à la suite des attentats terroristes du 11 septembre 2001?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Tout d'abord, le gouvernement tient à remercier sincèrement les producteurs, transformateurs et distributeurs pour la patience, l'esprit de collaboration et la souplesse dont ils ont fait preuve malgré les perturbations qui ont fait suite aux attaques terroristes. La plus grande priorité du Canada doit être la sûreté et la sécurité de nos frontières et de nos citoyens. Dans la foulée des attaques terroristes, les autorités douanières du Canada et des États-Unis ont accru leur vigilance aux points d'entrée.

Le gouvernement reconnaît l'importance de maintenir le flot des échanges tout autant qu'il reconnaît l'importance de réduire les risques reliés à la santé et à la sécurité du public. C'est pourquoi, dans le cas des produits agricoles par exemple, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) travaille de concert avec les représentants des douanes pour inspecter les produits et voir à ce qu'ils soient conformes aux exigences de santé et de sécurité. Cela facilite la circulation de l'ensemble des produits, particulièrement les envois de produits périssables et d'animaux vivants.

Aux lendemains de la tragédie du 11 septembre, alors qu'on accusait d'énormes retards, on a d'ailleurs décidé de réserver des voies rapides pour faciliter la circulation de ces produits. Grâce au dévouement et à la collaboration des représentants des douanes, de l'ACIA et d'autres ministères, on a presque entièrement éliminé les retards aux frontières et, à l'heure actuelle, il n'y a plus de délais déraisonnables. L'ACIA continue de travailler en étroite collaboration avec ses homologues américains afin de concentrer prioritairement ses ressources sur les produits et les transporteurs à haut risque.

À la page Web de l'ACIA (<http://www.inspection.gc.ca/>) il y a des liens menant à celle de l'Agence des douanes et du revenu du Canada, qui donne une estimation des délais aux frontières afin d'aider les exportateurs à planifier leurs envois.

[Traduction]

M. Geoff Regan: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

Le président suppléant (M. Bélair): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LOI DE MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—COSTA RICA

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica, dont le comité a fait rapport sans proposition d'amendement.

L'hon. Don Boudria (au nom du ministre du Commerce international) propose: Que le projet de loi soit agréé à l'étape du rapport.

Le président suppléant (M. Bélair): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

L'hon. Don Boudria propose: Que le projet de loi soit lu pour la troisième fois et adopté.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux de participer au débat sur cette importante initiative bilatérale en matière de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica au nom du ministre du Commerce international.

J'aimerais tout d'abord féliciter plusieurs personnes, dont notre collègue d'Ottawa-Centre, qui préside le sous-comité du commerce responsable des audiences sur ce projet de loi; notre collègue, le député d'Etobicoke—Lakeshore, qui est président du caucus du sucre, comme on l'appelle, et qui a grandement contribué, avec d'autres, à la préparation de la mesure législative; et enfin tous les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international. Au nom du ministre, j'aimerais remercier les députés de l'opposition et du gouvernement de l'esprit de collaboration dont ils ont fait preuve au cours des travaux sur cette mesure législative. Nous avons réussi à faire avancer le dossier à un très bon rythme. Au nom du ministre du Commerce international, je remercie tous les intervenants d'avoir si bien travaillé.

Nous en sommes maintenant aux derniers débats sur la loi mettant en oeuvre l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. Je suis heureux d'avoir la chance de m'adresser à la Chambre dans ce dossier très important.

Toutefois, avant de parler de la question qui nous occupe, j'aimerais dire quelques mots sur les répercussions des terribles événements du 11 septembre.

Bon nombre de Canadiens trouvent très difficile de croire que notre pays pourra reprendre ses opérations normales. Notre économie de même que tout le système économique mondial ont été durement secoués par les terribles pertes humaines et économiques du mois dernier.

Comme les députés le savent, de nombreux secteurs ont immédiatement ressenti les effets de ces événements. Le transport aérien ainsi que les secteurs du tourisme, de l'hôtellerie et des communications, par exemple, ont connu une réduction soudaine et importante de leur clientèle. Toutefois, comme vous vous en rappelez certainement, il y a eu un net ralentissement économique en 1991 en raison des préoccupations liées à l'instabilité politique à l'échelle internationale, mais ce ralentissement a été rapidement suivi d'une décennie de forte croissance.

Initiatives ministérielles

À l'heure actuelle, nous pouvons également nous permettre d'avoir confiance en l'avenir. Les gouvernements du monde libre, y compris le nôtre, adoptent des mesures sans précédent pour combattre le terrorisme à l'échelle mondiale et améliorer la sécurité à l'intérieur de nos propres frontières. Sur le plan économique, nous savons que nos marchés sont forts et que les difficultés du genre de celles que l'on a connues à la frontière entre le Canada et les États-Unis commencent à s'estomper.

Ensemble, nous pouvons venir à bout de l'inertie causée par la peur et l'inquiétude et établir une nouvelle définition de la normalité renforcée grâce à un but bien précis.

Les choses sont un peu différentes, mais nous poursuivons nos travaux habituels pour tous les Canadiens. D'ailleurs, l'accord de libre-échange sur lequel porte notre débat aujourd'hui fait intégralement partie de nos efforts en ce sens.

Je voudrais souligner maintenant les avantages que présente l'accord de libre échange entre le Canada et Costa Rica.

Cet accord ouvrira aux entreprises canadiennes le petit, mais dynamique marché du Costa Rica. Dès la mise en oeuvre de l'accord, les droits tarifaires seront éliminés sur la plupart des produits industriels. Cela favorisera des secteurs clés pour le Canada en matière d'exportation, entre autres, de produits automobiles, de biens d'environnement, de bâtiments préfabriqués et de matériaux de construction, tels que les produits en acier. La liste des avantages ne s'arrête pas là. En fait, les Canadiens de tous les pays profiteront de cet accord.

Environ 94 p. 100 des produits d'agriculture et d'agroalimentaire que nous exportons vers le Costa Rica bénéficieront d'un accès libre au marché. Des gains importants seront réalisés sur les produits comme les frites, les pois, les haricots, les lentilles et autres légumineuses, les légumes-feuilles, les fruits et les légumes frais ainsi que les produits alimentaires transformés.

Traitant de l'agriculture et de l'agroalimentaire, je crois qu'il est utile de noter que les produits laitiers, la volaille et les produits d'oeufs qui sont soumis à la gestion de l'offre ne sont pas visés par les réductions de tarifs.

Les droits tarifaires sur les autres produits seront éliminés graduellement sur une période de 7 ou de 14 ans, selon le type de produit.

● (1015)

Les exportateurs canadiens jouiront donc d'un avantage important sur leurs principaux concurrents sur le marché du Costa Rica, notamment les fournisseurs des États-Unis, de l'Europe et de l'Asie. En même temps, les règles du jeu seront équitables pour le Canada et les autres partenaires commerciaux préférentiels du Costa Rica, tels que le Mexique et le Chili.

Le Canada a réellement tout à gagner avec cet accord. Bien sûr, le Costa Rica aussi y trouve des avantages, dont l'un des principaux est le traitement asymétrique que prévoit l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.

Comme les députés le savent, cela signifie qu'afin de tenir compte de la différence du niveau de développement et de la taille des deux économies, le Canada libéralisera son marché plus rapidement que le Costa Rica. Nous croyons sincèrement que le gouvernement montrera de façon concluante que des accords de libre-échange peuvent être négociés entre des économies petites et grandes.

Initiatives ministérielles

De toute évidence, cela fera progresser le débat entourant l'ALEA et la manière de mieux concilier les intérêts des petites et des grandes économies de la région. En conséquence, l'asymétrie de l'accord sert l'intérêt plus vaste du Canada.

C'est un point important car l'engagement continu du Canada à l'intérieur d'accords régionaux de libre-échange comme la ZLEA et l'ALENA, est essentiel à notre prospérité économique collective et à notre bien-être sur le plan social. Après tout, avec une population de 800 millions d'habitants, les Amériques constituent l'un des marchés connaissant la croissance la plus forte dans le monde en ce qui concerne la consommation et le revenu par habitant. L'Amérique latine et les Caraïbes collectivement ont une population totale de près de 500 millions d'habitants et la région a un PIB d'environ 3 billions de dollars.

La ZLEA va créer les conditions permettant de parvenir à une plus grande prospérité dans tous les pays participants. Cette prospérité généralisée donnera à son tour aux pays les plus pauvres de l'hémisphère les ressources voulues pour lutter contre des problèmes comme la pauvreté, le crime, la dégradation environnementale, les menaces contre la démocratie et le respect des droits de la personne.

En fin de compte, nos efforts de libéralisation du commerce de façon multilatérale, régionale ou bilatérale, comme dans le cas du Costa Rica, convergeront tous vers le même objectif : un régime commercial plus ouvert et reposant sur des règles. Il est absolument essentiel au succès de notre économie qu'avec une population relativement petite par rapport à nos partenaires commerciaux, nous puissions compter sur un régime commercial ouvert et fondé sur des règles. Cet accord aide à promouvoir un tel système.

Même si l'élimination des droits de douane est au coeur de tout accord de libre-échange, l'accord entre le Canada et le Costa Rica va plus loin dans un certain nombre de domaines clés. Ainsi, l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica est le premier accord de libre-échange bilatéral comprenant des procédures autonomes novatrices sur la facilitation des échanges commerciaux, qui vont réduire les coûts et les tracasseries administratives pour les entreprises canadiennes à la frontière.

Cela a une importance particulière bien au-delà de cet accord. Au sein de l'Organisation mondiale du commerce, le Canada défend depuis longtemps des règles exécutoires de facilitation des échanges commerciaux. Cet accord crée également un précédent en établissant un cadre pour la politique de concurrence qui servira de modèle à la région dans le contexte de la Zone de libre-échange des Amériques.

En fait, en tant que pays qui retire beaucoup d'avantages du commerce extérieur, le Canada déploie beaucoup d'efforts pour renforcer le régime commercial international fondé sur des règles. C'est pourquoi nous sommes tout à fait en faveur du lancement d'une nouvelle ronde de négociations de l'OMC. Nous travaillons en étroite collaboration avec nos partenaires commerciaux, y compris les États-Unis, l'Union européenne, le Japon et des pays en développement clés, afin qu'il y ait un appui à de nouvelles négociations.

À cet égard, je dois noter que lorsque j'ai représenté notre collègue, le ministre du Commerce international, à Shanghai, en juin dernier, j'ai pu voir à quel point il était respecté sur le plan personnel par nos partenaires commerciaux au sein de l'APEC pour le rôle prépondérant qu'il joue. Ce rôle de premier plan mérite d'être souligné ici aujourd'hui.

Les membres de l'OMC ont encore de nombreuses questions difficiles à régler avant la tenue de la rencontre de Doha, mais je crois qu'en faisant preuve de volonté politique, toutes les parties

pourront faire des progrès marquants dans la recherche de solutions aux différends qui les opposent. Une des principales clés du succès consiste à démontrer aux plus petits pays que la libéralisation des échanges leur sera bénéfique. C'est précisément le cas de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.

• (1020)

Si je puis me permettre une brève digression, les discussions que j'ai eues avec de nombreux groupes de citoyens dans ma circonscription et ailleurs au Canada m'ont indiqué que le libre-échange reçoit un fort appui au Canada, soit de l'ordre de 70 à 75 p. 100. La force de cet appui repose sur la conviction des Canadiens que le libre-échange ne fera pas de perdants. L'esprit d'équité qui caractérise les Canadiens explique leur appui au libre-échange, et la plupart d'entre eux sont conscients des bienfaits que notre économie en a retiré. Ils veulent aussi, cependant, que le libre-échange soit bénéfique pour les économies des pays en voie de développement ailleurs dans le monde. Cette attitude illustre l'esprit d'équité qui est propre aux Canadiens. Ils appuient le libre-échange à condition que nous fassions tout ce que nous pouvons pour atteindre ce résultat, et c'est précisément ce que le Canada s'efforce de faire.

On me permettra de parler brièvement de la question plutôt litigieuse des accords parallèles dans les domaines de l'environnement et de la main-d'oeuvre. Jusqu'à maintenant, je n'ai parlé que de certains des nombreux bienfaits économiques de cet accord de libre-échange. Malgré leur importance fondamentale, cet accord comporte aussi d'autres types d'avantages. Après tout, bien que nous ayons comme objectif de libéraliser le commerce, nous devons aux générations futures de nous assurer de la durabilité de cette activité économique accrue.

Par ailleurs, en tant que société progressiste et démocratique, nous devons favoriser tout particulièrement l'amélioration des normes en matière d'environnement et de travail dans les pays où nous faisons des affaires. Je suis heureux que des accords parallèles touchant ces deux domaines aient été négociés.

Compte tenu du resserrement de leurs liens économiques, environnementaux et sociaux, nos deux pays ont reconnu comme indissociables du libre-échange leur coopération en matière d'environnement et de main-d'oeuvre et l'application efficace de leurs lois respectives. Ces accords parallèles nous assureront non seulement des bienfaits économiques mais également d'importants bienfaits sociaux.

En fait, le directeur général de l'Organisation internationale du travail, M. Juan Somaria, a récemment déclaré à Ottawa qu'il appuyait les accords parallèles et que le Canada les avaient utilisés de façon très créative.

À la réunion du Sous-comité sur le commerce, j'ai eu une occasion d'en discuter avec le directeur général de l'OIT. Certains de nos collègues, particulièrement ceux du Nouveau Parti démocratique, disent que nous devons insérer ces accords sur l'environnement et le travail directement dans le texte de nos accords de libre-échange. J'ai donc demandé au directeur général de l'OIT s'il approuvait cette proposition. Je dirai bien franchement qu'il a dit non. Il a dit qu'il appuyait et félicitait avec effusion le Canada de sa façon créative de recourir aux accords parallèles. Il a déclaré que nous employons les moyens dont nous disposons et que nous faisons des progrès à partir de cela. Je crois que les députés du NPD qui assistaient à cette réunion ont eu une expérience quelque peu révélatrice.

Initiatives ministérielles

Sur la même question, j'ai eu l'occasion d'assister à une conférence au nom de mon collègue, le ministre du Commerce international. Nous avons parlé du commerce et de ses avantages pour les pays moins développés.

Encore une fois, des collègues de la Chambre parlent de l'UE et disent qu'il s'agit d'une organisation très avancée en ce qui concerne ses échanges commerciaux et d'autres pratiques. Les ministres de l'UE insistent pour que nous ne polluions les accords de libre-échange en cherchant à y insérer des normes sur l'environnement et le travail. Il est préférable de recourir à des accord parallèles.

À mon sens, c'est l'avis de tous les partis à la Chambre, sauf du NDP. C'est certes l'opinion du gouvernement. C'est l'opinion qu'a exprimée plus tôt cette semaine le directeur général de l'OIT. Il importe de noter qu'il a appuyé et félicité le Canada.

Par exemple, l'accord de coopération dans le domaine de l'environnement conclu entre le Canada et le Costa Rica comprend des obligations qui prévoient des niveaux élevés de qualité de l'environnement et l'application efficace des lois environnementales pour favoriser la prise de mesures judiciaires et administratives transparentes et équitables. Il prévoit une reddition publique de comptes à l'égard de ces engagements en vue d'appliquer efficacement les lois environnementales. Il visera également à assurer la participation de la population, au besoin, à tous les aspects de la mise en oeuvre de l'accord.

En ce qui concerne le travail, le Canada et le Costa Rica ont signé l'accord de coopération dans le domaine du travail.

• (1025)

Parmi les principaux éléments de cette entente, on compte la couverture des relations industrielles, les normes d'emploi ainsi que la santé et la sécurité professionnelles, un mécanisme permettant au public de soulever des préoccupations au sujet de l'application du droit du travail dans l'autre pays et l'aide au développement pour épauler le ministère du Travail et de l'Aide sociale du Costa Rica dans ses efforts visant à améliorer sa capacité institutionnelle.

Malheureusement, le temps me manque pour énumérer tous les avantages de notre accord de libre-échange. Toutefois, j'estime qu'il est clair, d'après les exemples donnés aujourd'hui, que l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica est un autre pas dans la bonne direction pour le Canada. Comme les ententes de libre-échange qui l'ont précédé, le présent accord contribuera à la prospérité à long terme du Canada et nous aidera à atteindre notre objectif plus global de libéralisation du commerce international.

Enfin, il témoigne de notre confiance en l'avenir. L'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica constitue une réponse non équivoque à ceux qui voudraient couper les lignes de communication entre les pays et se replier sur eux-mêmes comme au Moyen Âge. Le Canada ne se retrouvera jamais parmi ces nations timorées. Le libre-échange est autant une question d'idées et de valeurs que de biens et de services. Il importe d'accroître ces échanges.

Ce fut un honneur pour moi que de prendre part au débat d'aujourd'hui et de féliciter, au nom de mon collègue, le ministre du Commerce international, tous les députés des deux côtés de la Chambre qui y ont participé. J'invite tous les députés à appuyer le projet de loi qui, comme ils l'ont sans doute constaté, présente d'indéniables avantages.

• (1030)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet du projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de

l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica.

Le projet de loi a pour objet de mettre en oeuvre l'Accord de libre-échange avec le Costa Rica, qui a pour but de permettre le libre-échange entre les deux pays en éliminant progressivement les obstacles au commerce sur les biens et les services.

Je vais commencer par ma conclusion, à savoir que ce projet de loi ne prête pas à controverse, à une exception près. Je pense, comme l'a indiqué le secrétaire parlementaire, que la question a été très bien couverte au comité. Nous avons fait de gros efforts pour coopérer avec le gouvernement. Nous espérons que le compromis auquel nous sommes parvenus résistera à l'épreuve du temps. Seul le temps le dira. J'y reviendrai en détail plus tard.

Le projet de loi fait suite à l'Accord de libre-échange conclu avec le Chili en 1997 et l'ALENA en 1994. L'un des principaux objectifs déclarés est de promouvoir l'intégration régionale grâce à un instrument qui contribue à la création d'une zone de libre-échange des Amériques, à l'issue de ce qu'on appelle la négociation d'un accord de libre-échange pour les Amériques. L'accord avec le Costa Rica pourrait être le premier d'une série d'accords similaires avec d'autres pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale.

Quelque 80 p. 100 de ce que le Costa Rica exporte au Canada, principalement des fruits, des légumes, du café et du charbon, entre déjà au Canada en franchise de droits. Le Canada cherchait à exporter des choses précises. Fait intéressant, les pommes de terre frites, les structures métalliques, le poisson, les articles en papier, les pièces automobiles, les plastiques, les produits agricoles et les produits ligneux font partie de cet ensemble. Ces produits étaient frappés de droits de douane très élevés. Les frites sont un exemple intéressant. Bien que le Costa Rica ne produise pas de pommes de terre, il impose un droit de 41 p. 100 sur les frites importées. Cela révèle combien il était nécessaire de réduire les droits de douane sur toutes sortes de fronts. C'était la raison d'être de ces négociations.

En 2000, l'ensemble des exportations canadiennes au Costa Rica se chiffrait à environ 86 millions de dollars. Cette même année, nous avons importé pour 183 millions de dollars de produits du Costa Rica. Ce sont les chiffres du gouvernement canadien et je reconnais qu'il est quelque peu difficile de différencier les importations et les exportations car certains produits passent par les États-Unis et sont identifiés en tant que tels.

L'Alliance canadienne est en faveur du libre-échange et de l'élimination des droits de douane conjointement avec nos partenaires commerciaux. Nous appuyons l'ouverture des marchés internationaux grâce à la négociation d'accords commerciaux. Nous allons continuer à promouvoir vigoureusement l'élimination des obstacles au commerce international, des droits de douane et des subventions. En outre, nous nous assurerons que les préoccupations du Canada à l'égard des pratiques de travail, de la protection de l'environnement et des droits de la personne sont reflétées dans ces accords.

Initiatives ministérielles

J'ai mentionné qu'un aspect du projet de loi porte à controverse. Je vais m'y arrêter. C'est une industrie qui revêt pour nous de l'importance. Je parle de l'industrie canadienne du sucre. Depuis toujours, bon nombre de provinces canadiennes cultivent de la betterave à sucre et maintenant, en raison du blocage des possibilités d'exportation chez nos partenaires commerciaux, le sucre est un des marchés les plus étroitement protégés dans le monde. Le Canada présente le marché le plus ouvert de la planète dans le domaine du sucre.

• (1035)

Il s'ensuit qu'il ne reste qu'une province produisant de la betterave à sucre, soit l'Alberta. Il y a quelques années encore, on comptait sept raffineries de sucre, mais il n'y en a plus que trois. Ces raffineries ont consenti d'importantes dépenses en immobilisations afin de se donner une efficacité de classe mondiale.

Notre sucre raffiné sert essentiellement à approvisionner notre industrie intérieure. Nous importons beaucoup de sucre de canne brut. Nous produisons du sucre de betterave et nous n'avons presque pas de possibilités d'exportation. À titre d'exemple, nos débouchés globaux vers les États-Unis se situent à l'heure actuelle, si je ne me trompe, à 10 000 tonnes, ce qui représente 0,01 p. 100 de leur consommation totale. Les autres pays des Amériques nous imposent des droits de douane se situant entre 50 et 160 p. 100. Notre industrie intérieure n'est protégée que par des droit de douane de 8 p. 100, ou environ 30 \$ la tonne. C'est un droit très faible, et nous ne subventionnons pas notre industrie du sucre de quelque autre façon que ce soit.

À titre d'exemple, le prix du sucre au Costa Rica est d'environ 650 \$ la tonne de plus que les cours mondiaux. Cela signifie essentiellement que le Costa Rica peut assurer l'interfinancement de toute exportation de son sucre où que ce soit dans le monde, y compris au Canada. Il va de soi que cette situation s'est traduite par un accord déséquilibré concernant le sucre. Nous avons dans un sens sacrifié notre industrie du sucre dans bon nombre d'accords. C'est pourquoi la place que nous occupons dans l'univers du sucre s'est rétrécie.

Les raffineurs et les planteurs, qui sont représentés par l'Institut canadien du sucre, ont exprimé une grande préoccupation. À leur avis, bien que le projet de loi ne constitue pas à proprement parler un grave problème, étant donné que le Costa Rica n'a pas de capacité de raffinage, si les dispositions relatives au marché figurant dans cet accord sont intégrées dans les négociations en cours avec des pays d'Amérique centrale comme le Guatemala, le Honduras, El Salvador et autres, ou les négociations concernant la Zone de libre-échange des Amériques, nous pourrions à toutes fins utiles éliminer notre industrie du sucre. Nous agirions de la sorte dans un contexte non marqué par le libre-échange, car personne d'autre ne se livre au libre-échange. Nous croyons dans le commerce libre, mais il faut que ce soit un commerce équitable.

• (1040)

J'en viens maintenant à certaines parties importantes de l'accord. Le Canada, une nation de 31 millions d'habitants, a conclu un accord avec le Costa Rica, une nation de moins de 4 millions d'habitants, sans armée et sans traditions et institutions démocratiques implantées de longue date. Il s'agit d'un accord important, car le Costa Rica est considéré dans cette région du monde comme une entité démocratique stable, une entité avec laquelle il est très important que nous fassions des affaires et que nous appliquions la forme la plus pure de libre-échange.

Les Canadiens ont beaucoup d'investissements au Costa Rica. La Banque de Nouvelle-Écosse y a 12 succursales. Hollinger est propriétaire du journal *La República*. Le Canada possède d'importantes usines de traitement des ordures solides, des hôtels et un certain nombre d'entreprises axées sur le tourisme, sans compter que Hydro-Québec a des intérêts dans une grande centrale hydroélectrique au Costa Rica. Au total, les investissements du Canada au Costa Rica s'élèvent à environ 500 millions de dollars. Les investisseurs n'ont généralement pas eu à se plaindre.

Voilà qui résume la situation. Je voudrais à présent parler des produits qui ne devraient pas faire l'objet de réductions de droits de douane en vertu de cet accord. Le Canada a toujours, sous le gouvernement libéral, exempté certaines marchandises des réductions de droits de douane. Ces réductions ne sont pas négociables. Cet accord ne s'écarte pas de cette tradition. Les produits qui, à notre avis, devraient être exemptés des réductions de droits de douane sont le boeuf, la culture et les produits soumis à la régulation de l'offre comme les produits laitiers, les produits agricoles et les ovoproduits.

Ce que je veux dire essentiellement, c'est que lorsqu'ils négocient un accord de libre-échange ou un accord de commerce international quelconque, les négociateurs du gouvernement doivent faire des choix. Je pense, et je sais que je ne suis pas le seul, que nous avons toujours eu tendance à brader notre industrie sucrière. Cet accord ne fait pas exception à la règle.

La seule protection dont bénéficie l'industrie sucrière sont les 8 p. 100 de droits de douane imposés par le Canada. Comme je l'ai dit, ce taux dans les Amériques va de 50 p. 100, le taux le plus bas, jusqu'à 160 p. 100 pour l'ensemble de nos concurrents. Il est essentiellement impossible pour le Canada d'exporter une quantité substantielle de sucre. Cet accord ne change rien à cela. C'est un accord banal en ce qui concerne notre accès au marché sucrier du Costa Rica. Comme le dit l'industrie, nous avons seulement un accès symbolique.

Sur le site de l'Institut canadien du sucre, on peut lire, je cite:

• (1045)

L'accord entre le Canada et le Costa Rica, récemment annoncé, est un bon exemple. Le Costa Rica impose des droits de douane de 50 p. 100, contre les 8 p. 100 du Canada, et soutient sa production sucrière par des prix élevés qui sont bien supérieurs au prix canadien et même au prix de soutien américain. Pourtant, le Costa Rica exige un accès en franchise environ six fois plus important que ce qu'il est disposé à consentir au Canada pendant une période de transition. De plus, il ne donnera l'accès que pour un volume symbolique de sucre de canne raffiné (qui représente jusqu'à 90 p. 100 de la production sucrière du Canada), et même cela dépend des ventes du Costa Rica au Canada. Malgré les objections de l'industrie, qui trouve que le marché bien trop mauvais et établirait un précédent dans les pourparlers avec les quatre pays d'Amérique centrale (pays dont les exportations combinées sont 1,5 fois supérieures à la production totale du Canada) et ceux de la ZLEA, le gouvernement semble disposé à accepter ces conditions inégales.

L'institut fait allusion au gouvernement du Canada, et les pourparlers se dérouleront avec les quatre pays d'Amérique centrale dont j'ai parlé tout à l'heure.

Voilà ce qui se disait avant que le projet de loi ne soit renvoyé au comité. Voilà certains des éléments signalés et certains des renseignements communiqués par les producteurs canadiens. Il ne reste au Canada qu'une usine fabriquant du sucre de betterave. Elle se trouve à Taber, en Alberta. À une époque, on cultivait et transformait aussi la betterave sucrière au Manitoba, en Ontario et au Québec.

Initiatives ministérielles

Le Canada compte trois raffineries qui transforment le sucre brut. Elles se trouvent à Montréal, à Toronto et à Vancouver. Au cours des 20 dernières années, quatre autres raffineries ont cessé leurs activités. L'ensemble du marché canadien du sucre représente environ 1,2 million de tonnes. La betterave sucrière fournit environ le dixième du volume. Quant aux 1,1 million de tonnes restantes, une partie faible mais significative est importée au Canada sous forme de produit raffiné.

Le sucre est l'une des denrées dont le commerce est le plus réglementé au monde. La plupart des pays en restreignent sévèrement l'importation au moyen d'un régime de droits de douane et de contingentement ou par d'autres mécanismes. Le Canada compte parmi les pays les plus libéraux du monde, puisque ses droits de douane sur le produit raffiné sont de 8 p. 100 et que le sucre brut est importé en franchise.

Le Guatemala impose des droits de douane de 160 p. 100 sur les importations de sucre. Le Canada n'est autorisé à exporter qu'environ 12 000 tonnes de sucre aux États-Unis en raison du système de quotas de ce pays. Il s'agit ici de sucre qui provient de la betterave à sucre, comme l'exigent les règles concernant le pays d'origine. Aucune autre possibilité d'exportation viable n'existe pour l'industrie canadienne. Autrement dit, nous sommes prisonniers de notre marché intérieur.

J'ai couvert assez bien les aspects fondamentaux de la conjoncture concernant le sucre. Il vaut aussi la peine d'ajouter que le marché costa-ricien actuel n'inclut pas le sucre raffiné. Seul du sucre brut y est vendu. Le fait d'avoir gagné accès au marché costa-ricien est purement théorique, car il n'y a actuellement pas de marché pour cette denrée. Les prix intérieurs représentent environ 650 \$ la tonne de plus que les prix mondiaux.

Cela mène à de l'interfinancement. Cela nous amène aussi à nous demander pourquoi ces gens-là importeraient du sucre s'ils ont ce genre d'arrangements concernant les prix au niveau intérieur.

Je vais m'attarder un peu là-dessus. Le Guatemala est un des pays du CA-4. Ces pays feront l'objet de la prochaine série de négociations sur le libre-échange avec la zone de libre-échange des Amériques. Les exportations de sucre du Guatemala s'élèvent actuellement à environ 1,2 million de tonnes. C'est presque l'équivalent de l'ensemble du marché canadien.

Les pays du CA-4, les quatre principaux pays de l'Amérique centrale, ont actuellement des excédents d'exportations de sucre raffiné qui totalisent environ 300 000 tonnes, cela, sans nouvel investissement dans la capacité de raffinage ou autre. C'est une capacité dont ils disposent immédiatement. Cela pourrait déplacer entièrement tout le marché de l'ouest du Canada, le point d'arrivée le plus probable de toutes ces exportations, car les ports de ces pays sont situés sur la côte du Pacifique.

•(1050)

C'est une préoccupation importante. On comprend pourquoi les députés de toutes les régions du Canada sont énormément sollicités par les raffineurs de sucre, les producteurs de sucre et l'Institut canadien du sucre et pourquoi ils prennent l'accord conclu avec le Costa Rica si au sérieux.

S'il s'agissait d'un précédent pour les prochaines négociations, nous pourrions voir l'industrie du sucre au Canada, une industrie non subventionnée protégée par un infime droit de douane, se faire engloutir et perdre 1 500 emplois dans le secteur du raffinage et environ 500 autres dans le secteur de la production. Je crois que personne ne pourrait considérer cela comme étant du libre-échange

dans le sens d'industries non subventionnées en concurrence avec d'autres industries non subventionnées. Il n'en est rien.

Nous avons, à la Chambre des Communes, un groupe appelé le caucus national du sucre, auquel le secrétaire parlementaire a fait allusion. Certains députés qui font partie du caucus du sucre siègent également au comité qui s'est réuni plus tôt cette semaine pour entendre des témoins représentants l'Institut canadien du sucre, les raffineries de sucre et les producteurs de betterave.

À cette réunion, j'ai déposé des amendements au préambule du projet de loi, et non au traité, pour préciser le fait que les dispositions concernant le sucre devraient être perçues comme étant uniques au Costa Rica et non comme précédent pour les prochaines négociations touchant le CA-4 et celles liées à la zone de libre-échange des Amériques. Ce qui est ressorti des discussions entre les partis, c'est que je retirerais l'amendement si j'arrivais à faire passer cette idée dans notre rapport et dans une lettre subséquente au ministre.

C'est là où nous en sommes. Je peux citer un extrait du troisième rapport, qui a été déposé récemment à la Chambre des communes. Je vais lire le paragraphe pertinent. Le Sous-comité du commerce, des différends commerciaux et des investissements internationaux, qui relève du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, a étudié le projet de loi. Il a dit ceci:

Le sous-comité veut mettre en relief les préoccupations de l'industrie canadienne du sucre et demande qu'il soit tenu compte de ses intérêts dans toutes négociations commerciales futures auxquelles participerait le Canada.

C'est ce que nous avons fait. J'espère que le gouvernement et ses négociateurs tiendront compte du fait que ce sont là les sentiments exprimés par le sous-comité où tous les partis sont représentés. Cela a été fait dans un esprit de collaboration de la part de tous les partis et avec les meilleures intentions. C'est la bonne façon d'aborder les négociations futures.

•(1055)

[Français]

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, le Bloc québécois a voté en faveur de ce projet de loi en deuxième lecture, la Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica.

Le député de Joliette, responsable du dossier, a présenté des amendements au comité. Cependant, même si au moment de la deuxième lecture nous avons appuyé le principe du projet de loi, nous avons dit que nous avions de sérieuses inquiétudes. Or, aucune de ces sérieuses inquiétudes n'ont pu être calmées au moment du travail en comité, si bien qu'aujourd'hui, nous allons voter contre ce projet de loi de mise en oeuvre en troisième lecture.

Ce n'est pas parce que nous ne sommes pas libre-échangistes, car je crois tout le monde sait que nous le sommes. Cependant, nous le sommes dans des conditions qui veulent que le libre-échange ne laisse pas s'établir la domination des uns sur la faiblesse des autres. Le libre-échange doit permettre l'amélioration de la situation économique et des droits de l'ensemble des pays.

Or, nous avons et nous avons toujours trois grands griefs. Le premier en est un de principe. Depuis que le Bloc est en cette Chambre, il proteste à chaque fois qu'un traité international, qu'il concerne les accords commerciaux comme celui-ci ou des conventions internationales, est porté à l'attention de la Chambre alors que la décision du gouvernement a déjà été prise. Nous trouvons que c'est une façon anachronique de vivre le parlementarisme.

Initiatives ministérielles

On ne peut pas invoquer le parlementarisme britannique pour défendre cette façon de faire non transparente et non respectueuse de la consultation, aussi bien de la société civile que du Parlement, parce que, ô surprise, la Grande-Bretagne elle-même a changé sa façon de faire et consulte son Parlement.

Nous nous retrouvons donc dans une situation où les débats que nous avons à faire sur le contenu sont faits une fois que le traité est signé. C'est la situation dans laquelle nous sommes. Nous sommes devant un projet de loi de mise en oeuvre. Au moment des débats de principe, on dit, du côté du gouvernement: «Mais vous avez des lois de mise en oeuvre; vous pouvez voter sur une loi de mise en oeuvre.» Oui, mais le problème, même si on peut voter sur une loi de mise en oeuvre, et si on peut voter contre, on ne peut rien changer.

Or, à quoi ça rime un Parlement qui se prononce alors qu'il ne peut rien changer? C'est la situation dans laquelle se retrouve le Parlement du Canada et cette situation doit changer.

Mon ex-collègue, le député de Beauharnois—Salaberry, avait déposé un projet de loi d'initiative privée qui n'a pas été retenu par cette Chambre. J'ai repris le même projet de loi. J'espère qu'il pourra faire l'objet d'un vote et que cette fois-ci, l'esprit de la majorité aura changé afin que ce Parlement modernise sa façon de procéder et tienne compte, dans ses actions internationales extrêmement importantes qui marquent la vie des citoyens et des citoyennes du Québec comme du Canada, du respect pour la consultation.

● (1100)

Cette façon de faire comporte, outre cette non-participation, deux autres éléments qu'on juge parfaitement inacceptables. C'est un manque de transparence, cela va de soi. Or, le gouvernement se vante de sa transparence. On l'entend dire qu'il est le meilleur au monde pour la transparence, mais chaque fois qu'il parle de transparence, il fait référence à une adresse Internet. Ce n'est pas la conception démocratique de la transparence. Partout au Québec et au Canada, un grand nombre de personnes souffrent de cette situation. Il y a donc absence de transparence.

Il y a également de l'irrespect par rapport aux compétences des provinces. Lorsque le Canada s'engage dans ces traités commerciaux ou dans ces conventions internationales, non seulement il le fait dans ses champs de compétence, mais aussi dans ceux des provinces. On ne peut pas ne pas souligner cet aspect.

Cependant, ce n'est pas que cet aspect qui engage notre vote en troisième lecture. Nous pourrions, après avoir fait un discours vibrant sur cette question, parce que nous serions d'accord sur le contenu de la Loi de mise en oeuvre du traité, envisager de voter en faveur. Or, nous avons deux autres graves problèmes avec ce traité commercial et son contenu et, par conséquent, la Loi de mise en oeuvre.

Cet accord commercial conclu avec le Costa Rica, signé le 21 avril 2001, l'a été après une négociation faite pendant la préparation du Sommet des Amériques, tenu à Québec sur la Zone de libre-échange des Amériques, laquelle occupe toujours les Québécois et les Canadiens. Là aussi, si cette entente commerciale est signée, elle aura de l'influence sur nos vies.

Le gouvernement, pendant la préparation du Sommet de Québec, entre autres par la voix du ministre du Commerce international, avait souligné à quel point il était d'accord avec de nombreux critiques pour dire que la façon dont l'ALENA—cette entente de libre-échange entre le Canada, les États-Unis et le Mexique—traite des problèmes relatifs aux investissements étrangers n'est pas la bonne. Le ministre du Commerce international a dit, et je le cite: «Le Canada ne veut pas que l'on reprenne dans la ZLEA les règlements

régissant les différends opposant un investisseur et un État prévus par l'ALENA.»

Il ajoute: «Il n'a d'ailleurs pas appuyé les propositions présentées jusqu'à maintenant par les autres pays de la ZLEA en vue d'inclure un tel type de mécanisme de règlement des différends.»

Je peux donner l'adresse du site Internet sur lequel on peut trouver cette citation du ministre.

Au moment où il disait cela, il était en pleine négociation pour renouveler l'accord commercial avec le Costa Rica, qui avait d'abord été signé en 1998. Il est arrivé, tout fier, avec ce renouvellement de l'accord commercial avec le Costa Rica. Nous avons remarqué que les principes de règlement entre les investisseurs et les États, prévus par l'ALENA, sont exactement repris dans cet accord entre le Canada et le Costa Rica.

● (1105)

Au comité, j'ai fait remarquer la chose au ministre, qui s'est tourné vers son négociateur, lequel a dit: «Non, la députée se trompe; ce n'est pas ça. Ce que nous avons renouvelé, c'est un accord de protection des investissements étrangers.»

Curieusement, cet accord de protection des investissements étrangers, qu'ils appellent, dans le jargon, un APIÉ, reprend exactement les principes du chapitre 11 de l'ALENA, que beaucoup de gens, actifs et intéressés par la question des ententes de libre-échange, rejettent.

Comment expliquer cela? En fait, c'est extrêmement difficile à expliquer, et c'est vraiment inquiétant. C'est pour cela que mon collègue, le jeune et brillant député de Joliette, a présenté un amendement portant sur cette question en comité. Il a donc demandé qu'on modifie le projet de loi en remplaçant ce qu'il y avait dans l'entente signée par le gouvernement par les mots suivants: «le règlement des différends, notamment en prévoyant l'abrogation de l'article 12 de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Costa Rica, pour l'encouragement et la protection des investissements à signer».

En fait, ce qu'il est important de comprendre—même si cela a l'air compliqué—c'est que jusqu'en 1993, tous les accords signés par le Canada avec d'autres pays avaient comme principe que, lorsqu'on ne s'entendait pas sur le sort réservé aux investissements étrangers—s'il y avait une nationalisation ou une politique gouvernementale ou des règlements qui semblaient empêcher une compagnie de s'installer ou toute espèce de différend qui pouvait survenir—la règle était que les deux États se parlent et, s'ils ne s'entendaient pas, ils pouvaient soumettre leur désaccord à un tribunal. Donc, c'était pour deux États.

Quand l'ALENA a été signé entre le Canada, le Mexique et les États-Unis, cette façon de faire, qui avait été recommandée par l'OCDE en passant, a été remplacée par un principe qui donne le droit à un investisseur qui a des raisons de se plaindre de passer par-dessus la tête de son État d'origine et d'aller directement à un tribunal.

Cette possibilité, cette capacité accordée aux investisseurs a produit des effets dévastateurs sur le rôle joué par les États.

Initiatives ministérielles

On commence à voir, avec l'ALENA, que les règlements qui sortent de ces tribunaux qui fonctionnaient de façon complètement secrète et discrète jusqu'à ce qu'un accord ait lieu cet été qui ne change pas leur nature profonde—font en sorte qu'un investisseur poursuit l'État dans lequel il investit devant un tribunal qui a tous les pouvoirs. Si bien que des tribunaux privés, en secret, sans qu'une tierce partie puisse être là pour écouter ou pour faire des représentations, ont pris des décisions qui faisaient équivaloir une décision d'un gouvernement, pour protéger l'environnement par exemple, à une mesure faisant perdre du profit.

● (1110)

Alors, on était très loin du principe de la nationalisation qu'il fallait compenser. La perte de profit était considérée comme devant être compensée par l'État. Je dirais que tout le monde s'entend sur l'effet produit. Le résultat, c'est que les entreprises des pays qui ont besoin d'investissements, mais aussi ici, au Canada, vont entamer des poursuites énormes, parce qu'elles en ont le pouvoir, pour faire reculer les politiques gouvernementales.

Au Québec, la population dirait peut-être au gouvernement: «Ça n'a pas de bon sens de payer pour cela. Le Québec a le droit de décider de ses politiques d'environnement ou autre.» Mais il reste que la crainte de devoir payer va être très grande et va jouer contre le pouvoir démocratique des pays. Je dirais qu'elle va jouer d'autant plus que le pays est plus pauvre et a davantage besoin d'investissements étrangers.

En ce qui a trait à ce fameux chapitre 11 de l'ALENA qui contient le principe de l'investisseur qui a droit de poursuivre directement un État, il faut absolument que ce principe soit absent de la Zone de libre-échange des Amériques. Il faudrait que le Canada, s'il est conséquent avec les affirmations du ministre du Commerce international, quand il renouvelle des ententes avec des pays, souvent en voie de développement, qu'il fasse disparaître ce principe qui équivaut à une forme de domination des investisseurs sur des États en grand besoin d'investissements et souvent vulnérables.

Malgré nos discours et nos références au ministre du Commerce international, cet amendement, après avoir été débattu quant à sa recevabilité, a finalement été rejeté.

Mais nous avons également un troisième problème d'un autre ordre, dont a parlé notre collègue de l'Alliance canadienne, et c'est celui du sucre. En effet, cette entente ouvre le marché au sucre du Costa Rica. En soi, cette disposition, si elle était encadrée comme nous avons recommandé de le faire, ne nous aurait pas entraînés à nous y opposer, parce que le sucre que le Costa Rica peut exporter vers le Canada ne menace pas, dans l'état actuel des choses, l'industrie du sucre, même si cette industrie a quand même des critiques à faire.

Au Québec, on a l'industrie Sucre Lantic qui opère à Montréal. C'est une industrie, une raffinerie moderne de classe mondiale, qui emploie 345 employés et qui vient d'investir pour sa modernisation plus de 100 millions de dollars à sa raffinerie de Montréal.

● (1115)

Des travailleurs sont venus à mon bureau me dire leur crainte par rapport aux discussions qui se tiennent en ce moment avec quatre autres pays producteurs de sucre de l'Amérique du Sud. Ce sont le Guatemala, le Nicaragua, le Honduras et le Salvador.

À lui seul, le Guatemala exporte un volume de sucre raffiné qui est l'équivalent de 75 p. 100 du marché canadien. On voit l'importance de l'exportation de sucre du Guatemala. On ne peut pas en vouloir à ce pays d'exporter son sucre, au contraire. Toutefois, au Canada,

cette raffinerie et l'industrie du sucre nous disent qu'ils se trouvent dans la situation où eux-mêmes, par rapport à leurs exportations vers les États-Unis, sont dans la totale incapacité de vendre un produit qui contient un grain de sucre aux États-Unis. Même les biscuits sucrés doivent l'être avec des succédanés, pas avec du sucre. Cela montre l'importance de cette barrière.

Ce que nous avons proposé et ce que le député de Joliette a proposé en comité était essentiellement deux choses. Nous avons proposé un amendement qui disait, et je cite:

Il est entendu que l'Accord ne doit pas servir de modèle à d'éventuels accords de libre-échange bilatéraux et que toutes futures négociations sur le sucre doivent avoir lieu dans un contexte multilatéral et dans le cadre de la future Zone de libre-échange des Amériques.

Je pense que cet amendement se comprend facilement. Le Bloc québécois et l'industrie ne sont pas contre la poursuite de négociations, mais cela doit se faire dans un cadre multilatéral. On ne doit pas seulement ouvrir les marchés au Québec et au Canada, mais on peut voir d'autres marchés s'ouvrir également en même temps. Cet amendement a été jugé irrecevable.

Tout libre-échangistes que nous soyons, nous sommes favorables à des accords bilatéraux avec les pays de l'hémisphère sud. Nous nous retrouvons donc dans une situation où nous aurions aimé voter en faveur de ce projet de loi. Mais compte tenu du fait que l'équivalent du chapitre XI est reporté dans cet accord, et compte tenu également du refus du gouvernement de donner des garanties quant au fait que cet accord ne sera pas repris dans d'autres négociations bilatérales sans qu'on essaie, dans un cadre multilatéral, de disposer de ce qu'il adviendra de l'exportation du sucre, pour signifier que nos préoccupations sont sérieuses, nous votons contre la Loi de mise en oeuvre de cet accord, en troisième lecture.

En conclusion, permettez-moi de dire que cette question de l'ouverture des marchés aux pays du Sud est fondamentale. Il n'est pas question d'être contre. Il est évident aussi que cette ouverture des marchés ne permettra pas à elle seule l'amélioration de la situation des pays du Sud. Elle devra se faire en prévoyant les effets sur la main-d'oeuvre.

C'est incompatible avec des traités qui se négocient en secret, sans consultation de la population, et sans même qu'on prévienne au besoin, comme on l'a fait après 1988 et pendant la discussion de 1988, que s'il y a des effets négatifs, compte tenu que les effets positifs prévus sont beaucoup plus importants, on va se préparer à les assumer.

● (1120)

On ne peut pas ne pas répondre aux craintes concrètes, sérieuses des travailleurs et des travailleuses des industries. Si on veut développer davantage ce type d'accord—et on le veut—il faut le faire de manière ouverte, en consultation ouverte avec les provinces, avec les travailleurs et les travailleuses, avec la population.

Il faut que les populations des pays du Nord comprennent l'urgence qu'il y a pour elles d'avoir accès, par les pays du Sud—et je devrais dire par les pays de l'Orient—aux marchés des pays les plus riches. Pour ce faire, il faut avoir une préparation qui prévoit la consultation, qui prévoit les résultats, pour qu'on puisse, effectivement, ouvrir et permettre un meilleur partage de la richesse.

Initiatives ministérielles

Curieusement, on ne peut pas dire que l'ouverture des marchés, même si tout le monde jure par cela en ce moment, est le seul facteur qui permettra une meilleure répartition de la richesse. Si, dans les pays où croît la richesse, il n'y a pas de répartition—que ce soit ici ou dans des pays du Sud ou en Orient—, il y a des gens qui seront plus riches. Toutefois, on ne pourra pas dire que les fossés entre les sociétés se combleront.

Une des façons que l'Union européenne, entre autres, a trouvées pour aider, dans ces rapports bilatéraux, les pays du Sud ou de l'Est, c'est à la fois d'ouvrir son marché, d'acheter la production, mais aussi de donner des aides concrètes sous forme d'injections d'argent visant la diversification. On ne peut pas se plaindre, on ne peut pas regretter que des pays soient des pays de monocultures, qui ne vendent que du café ou des arachides, et oublier l'histoire.

S'ils ne vendent aujourd'hui que du café et des arachides, c'est parce qu'il y a eu un XIX^e siècle, où des empires coloniaux, qui amenaient dans leurs bagages des industries qui faisaient ce qu'elles voulaient, ont transformé des pays avec une production diversifiée en pays monocultures.

Alors, à ce moment-là, il faut absolument assumer que les pays de l'hémisphère sud, les pays de l'Asie, puissent se diversifier. Certains le font rapidement et sont en train de devenir des pays développés. Toutefois, ceux qui ont le plus de difficulté doivent être aidés.

Franchement, je regrette, car j'aurais aimé pouvoir dire qu'enfin, le Parlement a été consulté avant la signature d'un traité. Peut-être que nous aurions pu voir incluses dans le traité des dispositions qui rassureraient les travailleurs et les travailleuses d'ici et qui informeraient la population sur les besoins des pays du Sud. Malheureusement, parce que cela se passe de façon si privée, sans consultation, sans transparence, nous nous retrouvons dans une situation où nous devons, après coup, a posteriori, dire que nous regrettons infiniment que cela se soit passé ainsi, et c'est ce que je fais.

• (1125)

Le président suppléant (M. Bélair): Je désire signaler qu'à partir du débat du prochain orateur, les discours seront de 20 minutes, assujettis à une période de questions et commentaires de 10 minutes, à moins que le député ou la députée n'indique qu'il ou elle désire partager son temps.

[Traduction]

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je salue cette occasion d'intervenir au sujet du projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et la République du Costa Rica.

Le Nouveau Parti démocratique n'entend pas appuyer ce projet de loi. Cela ne devrait avoir rien de surprenant puisque nous avons déjà indiqué que nous ne l'appuierions pas. Permettez-moi de vous exposer les raisons de notre position au cours des prochaines minutes.

Le projet de loi C-32 et l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica s'inspirent du modèle de l'Accord de libre-échange nord-américain et de l'Accord de libre-échange des Amériques auquel le Nouveau Parti démocratique s'est constamment opposé, parce qu'il donne préséance aux droits des grandes sociétés au détriment des droits de la personne, de l'environnement et de la démocratie.

Les accords parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement ne suffisent pas à promouvoir des normes plus élevées pour l'ensemble de ces domaines. Le Costa Rica affiche des résultats lamentables en

matière de main-d'oeuvre. Nous ne voyons aucune raison d'empirer la situation.

Le soi-disant bienfait du libre-échange des produits agricoles n'a pas été démontré. Tandis que les agriculteurs canadiens ne sentent toujours pas le bienfait de l'accroissement des importations, les agriculteurs costa-riciens voient leur gagne-pain menacé par un accord comme celui-là. Certains d'entre vous doivent se demander pourquoi il en serait ainsi.

L'essentiel est que ces accords particuliers prévoient le droit des investisseurs de réaliser des profits. Ce sont les investisseurs qui profitent des accords de libre-échange et ils sont à cent mille lieues de souhaiter y inclure une approche holistique pour le bien-être d'un pays, d'une collectivité ou d'une industrie implantée dans un pays.

Ma collègue du Bloc a signalé que dans certains pays du Sud, le colonialisme ne laisse pas de place à la diversification. Bien honnêtement, nous voyons la même situation se produire ici même, au Canada, où le manque de diversification cause du tort à certaines industries.

Le Bloc n'appuiera pas le projet de loi à la troisième lecture. Je suis fort aise de voir qu'à l'instar du Nouveau Parti démocratique, il estime que les accords de libre-échange n'ont rien de bon s'ils délaissent les droits en matière d'environnement, les droits de la personne et les droits des travailleurs.

Je sais que de nombreux députés du Bloc, ainsi que des députés du caucus du Nouveau Parti démocratique, ont assisté aux manifestations à Québec plus tôt cette année. Nous avons entendu beaucoup de gens des pays du Sud qui ont vu les effets des accords commerciaux dans leurs pays respectifs. Ils ont trouvé que ces accords n'avaient pas que du bon et qu'ils étaient même parfois nuisibles.

Selon le Syndicat national des cultivateurs, les agriculteurs et les consommateurs canadiens n'ont pas profité des exportations accrues de produits agricoles, non plus que les agriculteurs et les consommateurs des pays en voie de développement où nous exportons ces produits. Les affirmations des gouvernements du Costa Rica et du Canada voulant que l'accord soit bon pour tout le monde sont erronées. Il n'y a pas d'avantage à écouler des produits sur le marché à des prix extrêmement bas. L'inondation des marchés mondiaux avec des denrées dont les prix sont bien inférieurs aux coûts de production empêche les pays importateurs de nourrir leurs citoyens. C'est exactement ce qui se passe maintenant.

L'importation massive de céréales à prix modique au Costa Rica en 1998 a poussé les agriculteurs locaux à cesser leurs activités. Le nombre d'agriculteurs cultivant du maïs, des fèves et du riz, les trois aliments de base dans ce pays, a chuté de 70 000 à 28 000. Ce n'était donc pas un bon accord pour tout le monde.

Le problème avec un certain nombre d'accords commerciaux, c'est qu'ils placent les droits des investisseurs devant tout le reste. Cela est extrêmement important pour les députés du Nouveau Parti démocratique, puisque nous représentons des gens qui savent qu'il n'y a pas que le profit qui compte.

• (1130)

Les néo-démocrates ne sont pas opposés au commerce. Le commerce est indispensable à la vigueur de l'économie, mais non pas le commerce sans entraves. Les accords commerciaux doivent protéger les droits de la personne, les travailleurs et l'environnement. C'est une nécessité absolue, et c'est ce qui nous différencie des libéraux.

Initiatives ministérielles

J'ai été abasourdie par ce qu'a dit ce matin le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, le député libéral de London—Fanshawe. Il a dit des droits des travailleurs et de l'environnement qu'ils polluaient les accords. Il les compare à des polluants. Ils n'en sont pas. Le député libéral de London—Fanshawe a parlé de pollution à propos de la protection de l'environnement et des droits des travailleurs. Si nous pensons qu'ils polluent un accord, cela ne va pas du tout.

Une telle attitude montre cependant comment le gouvernement compte régler la question des droits des travailleurs et de la protection de l'environnement. Chaque fois que l'on étudie à la Chambre une question concernant l'environnement, et ces questions sont nombreuses, le gouvernement emploie des termes vigoureux, mais il n'y donne jamais suite lorsqu'il s'agit de protéger l'environnement.

Le gouvernement brandit la bannière de l'OIT. Le Costa Rica et le Canada se présentent sous cette bannière. Ils font tout ce que cet organisme recommande. À vrai dire, le Costa Rica a mis en oeuvre un plus grand nombre de conventions de l'OIT que le Canada.

Que les députés me permettent de leur rappeler l'histoire des droits des travailleurs au Costa Rica. Ce pays est réputé pour son mépris persistant des droits des travailleurs, notamment du droit de négociation collective, du droit d'association et du droit de grève. Dans le secteur privé costaricien, il est pratiquement impossible de constituer un syndicat ou d'y adhérer du fait de l'hostilité des employeurs et du refus du gouvernement de faire respecter le droit du travail. Voilà comment les choses se passent au Costa Rica. Voilà quelle est la position de ce pays en matière de droits des travailleurs. Pourtant, le Costa Rica a mis en oeuvre plus de conventions de l'OIT que le Canada.

Nous reconnaissons que, dans certains domaines, nous avons réussi à mettre en place de bonnes lois pour protéger nos travailleurs. Nous savons tous que cela ne va pas toujours de soi. Si ces droits sont maintenus, c'est grâce aux efforts vigoureux déployés par un certain nombre de syndicats, toutes les personnes oeuvrant pour la justice sociale dans le but de nous garantir le respect de ces droits, et grâce au système juridique qui est venu étayer tous ces efforts. Ces choses ne sont pas acquises pour de bon. Les libertés civiles ne sont pas acquises une fois pour toutes au Canada. On le voit aujourd'hui avec le projet de loi antiterroriste qui compromet nos libertés civiles.

Nous devons veiller à ce que de vigoureuses mesures législatives soient adoptées en matière d'environnement, de lois du travail, de protection de la vie privée et de libertés civiles. Nous devons lutter quotidiennement pour le respect de ces éléments car cela ne va pas de soi. Il est crucial de ne pas accepter, bon gré mal gré, chaque accord commercial que le gouvernement propose.

Ma collègue du Bloc a mentionné comment cet accord a été présenté. Les négociations ont commencé en juin 2000 et l'accord commercial a été signé durant le troisième Sommet des Amériques le 23 avril 2001. Il est maintenant présenté au Parlement comme un fait accompli. Le Parlement n'a pas eu un mot à dire. Vraiment, nous n'avons pas pu donner notre avis. Le gouvernement a procédé et il a fait ce qu'il voulait. Il a décidé d'agir au mépris de tous les députés élus, y compris ses propres députés de ce côté de la Chambre.

Je ne crois pas que chacun des députés ait dit au ministre d'aller de l'avant et de signer l'accord. Je ne crois pas que les députés fussent totalement indifférents au sort des producteurs de sucre ou des raffineries en Alberta ou au Québec. Cependant, c'est ce qu'a fait le gouvernement. Il est allé de l'avant et a signé l'accord comme il l'avait fait dans le cas de la loi sur les brevets.

●(1135)

L'OMC a ordonné au Canada de changer sa loi sur les brevets et de hausser la protection à 20 ans. Maintenant, le coût des médicaments est colossal. Les sociétés pharmaceutiques ne souffraient pas des brevets qui duraient sept ans. Je reconnais qu'il faut protéger les médicaments au moyen de brevets, mais une protection excessive met en danger le bien-être d'un pays et de ses citoyens. C'est ce que nous constatons maintenant.

Ces accords commerciaux ne devraient jamais être présentés comme des faits accomplis. J'ai bien ri lorsque j'ai lu les commentaires dans un document qui nous a été transmis le 24 octobre. Il résume les objectifs du Canada pour la quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. J'ai ri parce que, comme l'a mentionné ma collègue du Bloc québécois, le gouvernement ne consulte jamais personne. Tout est toujours présenté comme un fait accompli. Le document provient du ministre du Commerce international et on peut y lire:

Le gouvernement continue de rechercher de meilleurs moyens encore d'éclairer un dialogue mutuellement bénéfique avec les Canadiens concernés. Les commentaires des citoyens sur les enjeux de la politique étrangère et commerciale sont essentiels pour éclairer le débat et la prise de décision relatifs à la politique gouvernementale, et ils sont constamment sollicités.

Où est le débat éclairé? Quand la population sera-t-elle consultée? A-t-on jamais vu le gouvernement demander l'avis des Canadiens et des députés? Le gouvernement lance quelque chose aux Canadiens et dit qu'il en sera ainsi. C'est à prendre ou à laisser.

Le gouvernement ne tiendra aucun compte des amendements qui sont proposés au comité. Ces amendements visent à protéger les entreprises de notre pays de même que les droits de la personne, les droits en matière d'environnement et les droits dans le domaine du travail. Y a-t-il quoi que ce soit à ce propos là-dedans? Non. Le gouvernement s'en fiche.

Ces documents sont un gaspillage de l'argent des contribuables. Ils ne sont pas exacts, sans compter que nous devons deviner nous-mêmes ce qu'il faut entendre par un «dialogue mutuellement bénéfique».

Les accords commerciaux n'ont pas avantagé notre secteur agricole. Je suis encouragée de voir que le député allianciste de Lethbridge est ici présent. Le député a signalé en février dernier que tout accord avec le Costa Rica jetterait les bases de négociations futures en vue d'autres accords commerciaux. Nous savons que c'est vrai, car le gouvernement a conclu l'ALENA et la ZLEA. Le député a posé ensuite la question suivante:

Le gouvernement respectera-t-il la promesse qu'il a faite l'an dernier aux producteurs de betteraves de l'ouest du Canada, c'est-à-dire qu'il ne ferait rien pour détruire leur industrie?

Est-ce qu'on peut croire un instant que le gouvernement va respecter les engagements qu'il a pris pendant la campagne électorale? Nous avons vu le gouvernement rompre ses promesses les unes après les autres, de façon constante. On nous a promis des investissements dans l'infrastructure, de bonnes mesures législatives en matière d'environnement et de l'appui pour l'industrie agricole et les céréaliculteurs. Avons-nous vu ces promesses se concrétiser? Absolument rien n'a été fait parce que l'élection est maintenant passée.

Encore une fois, le gouvernement a berné les Canadiens. J'avertis le gouvernement qu'il ne pourra utiliser cette tactique lors de la prochaine campagne électorale, car les Canadiens ne seront pas dupes.

Initiatives ministérielles

Les agriculteurs canadiens ne sont pas idiots. Ils savent que le gouvernement n'a pas appuyé leur industrie. S'ils jettent un coup d'oeil sur les faits, ils constateront que ce n'est pas vrai, comme le prétend le gouvernement, que les accords commerciaux sont avantageux pour l'agriculture. Les producteurs s'en rendront compte. Ils voient bien que le gouvernement ne les appuie pas. Les éleveurs de l'Alberta et les travailleurs des raffineries au Québec verront que la réalité est tout autre.

C'est extrêmement important. Je lance un défi à l'Alliance canadienne. À chaque fois que ce parti appuie les ententes commerciales conclues par le gouvernement, cela met en péril l'industrie agricole canadienne. À chaque fois que les alliancistes soutiennent un de ces accords sans prendre position clairement, cela nuit aux industries canadiennes. En outre, cela affecte les droits de la personne et les droits dans le domaine du travail. Si l'Alliance canadienne accorde son appui au gouvernement, elle nuit tout autant aux industries canadiennes que le gouvernement parce qu'elle compromet leur survie de la même manière.

● (1140)

Je mets les députés de l'Alliance canadienne au défi de dire pour une fois que l'accord commercial n'est pas suffisamment bon et qu'il ne correspond pas à ce qui vaut mieux pour les agriculteurs canadiens. Cet accord commercial n'englobe pas les droits environnementaux, les droits de la personne ni les droits du travail. J'espère bien que les députés à la Chambre ne parlent pas comme le député libéral de London—Fanshawe, selon qui les droits environnementaux et les droits du travail encombrent un accord. Ils sont tout aussi importants que n'importe quel profit que réalisera une société et qui lui permettra de distribuer des dividendes aux investisseurs. Ils sont importants pour les Canadiens et ils sont importants pour les habitants de ces autres pays.

Comme nous le savons tous, la plupart des Canadiens jouissent d'un bon niveau de vie, et nous ne voulons pas compromettre cela. Voilà pourquoi certains d'entre nous luttent avec acharnement pour veiller à ce qu'un accord commercial ne s'intéresse pas uniquement au profit mais s'inspire d'une conception holistique de la solidité et de la santé d'une économie et d'un pays. Il ne faut pas penser uniquement au profit pour une société.

Un accord commercial doit aussi se préoccuper de l'industrie à valeur ajoutée qui profite à l'économie locale. Nous savons tous que l'épicerie du coin et les petites et moyennes entreprises ont besoin de ces industries car elles profitent de la valeur ajoutée de l'activité de ces industries. En payant notre juste part d'impôt, en nous soutenant les uns les autres et en soutenant nos programmes sociaux, nous en profitons tous comme pays. Un accord commercial ne doit pas se résumer à une entreprise qui fait des profits, mais doit se préoccuper de tout ce qui découle du fait d'avoir ces industries dans notre pays et de les soutenir.

Quand je vois l'inscription «Fabriqué au Canada» sur un produit, c'est une raison supplémentaire pour moi de l'acheter parce que je sais que j'appuie ainsi une industrie du Québec ou de la côte est. Si je vois des pommes de terre du Manitoba dans un marché d'alimentation, je les achète avant toutes autres. Voilà la question. Nous devons nous épauler les uns les autres parce que c'est comme cela que nous pourrions édifier un pays fort. Cependant, il faut aussi soutenir les habitants des autres pays. Je ne dis pas qu'il ne faut jamais acheter leurs produits; bien au contraire. Il faut faire en sorte qu'ils aient la même chance de profiter des mêmes avantages que nous.

L'une des citations célèbres que les néo-démocrates se plaisent à citer est celle de J.S. Woodsworth qui a dit: «Ce que nous souhaitons

pour nous-mêmes, nous le souhaitons pour tous.» Et c'est vrai. Nous voulons que les habitants des autres pays qui ne jouissent pas des mêmes avantages que nous en profitent eux aussi.

En profiteront-ils si leurs gouvernements n'appliquent pas de législation du travail ou ne leur donnent pas le droit à la négociation collective ou le droit de gagner un salaire raisonnable pour leur travail? En profiteront-ils si leurs gouvernements ne veillent pas à ce que les droits humains soient respectés ou ne donnent pas la chance aux enfants de s'instruire au lieu de travailler dans une usine de textiles ou dans les champs? Nous voulons que les enfants aient le droit de s'instruire. Nous voulons que la population de ces pays bénéficie d'une infrastructure sociale. Nous voulons qu'elle jouisse des mêmes avantages que nous au Canada.

Le Nouveau Parti démocratique ne s'oppose pas au commerce. Cependant, nous nous opposons sûrement au commerce sans entraves. Nous nous opposons totalement au commerce qui ne tient pas compte des droits humains, de la protection de l'environnement et des droits du travail. Mais nous ne sommes pas contre le commerce, bien au contraire.

Le sport national au Canada est le hockey. Le fils de notre vice-président joue dans l'équipe des Canadiens de Montréal. Même dans le hockey, il y a des règles. Une équipe ne peut être plus forte que l'autre au point d'écraser tous ses adversaires. Il existe des règles pour faire en sorte que certains joueurs ne remportent pas tout l'argent et que certaines équipes n'aient pas tous les meilleurs joueurs. Imaginez une équipe qui aurait Gretzky, Lindros...

Une voix: Équipe Canada.

Mme Bev Desjarlais: Équipe Canada semble fantastique. Imaginez une équipe avec les joueurs les plus puissants et les plus musclés. Qu'est-ce que ça signifierait pour les adversaires?

● (1145)

Ils ne survivraient pas. C'est le même problème quand des accords commerciaux ne prennent pas tout en considération, quand ils ne prennent pas en considération l'impact que les dispositions pourront avoir sur un pays et sur le monde entier.

Tant que les accords commerciaux négociés par le gouvernement ne prévoient pas des mesures visant à protéger autant l'environnement, les travailleurs et les droits de la personne que les profits d'une société, le Nouveau Parti démocratique ne les appuiera pas, et je suis fier de le dire.

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, j'ai écouté l'intervention de la députée avec un vif intérêt. S'en prenant au député de London—Fanshawe, elle lui a fait dire qu'un élément de l'accord ne valait rien du tout. J'ai écouté l'intervention du député de London—Fanshawe et je n'ai rien entendu de tel. Je suis sûr que la députée se trompe.

La députée fait comme s'il n'y avait eu aucune négociation et si l'accord était soudain tombé du ciel. Les deux gouvernements ont discuté de coopération en matière d'environnement et de main-d'oeuvre. Cela va de pair avec la libéralisation du commerce. Voilà à quoi rime l'accord. Il ne s'est pas concrétisé par magie. Il a été négocié entre les deux parties, et la main-d'oeuvre et l'environnement n'ont pas été perdus de vue. Ils ont fait l'objet d'accords parallèles.

Si nous examinons l'accord entre le Canada et le Costa Rica sur le libre-échange, nous constaterons qu'il traite d'environnement et de main-d'oeuvre, et que la gestion de ces deux éléments est renforcée, tandis que nous tirerons profit d'une intensification des échanges entre les deux pays.

Le parti de la députée laisse entendre que les choses ne se sont pas passées ainsi, que tout s'est fait tout seul, sans négociations. Pourtant, le Canada est un pays commerçant, et sa prospérité dépend du commerce.

La députée retirerait-elle les propos qu'elle a prêtés au député de London—Fanshawe? Il est parfaitement capable de se défendre tout seul, mais la députée voudra peut-être y réfléchir. Peut-elle commenter?

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, bien franchement, le hansard rapportera demain les propos du député libéral de London—Fanshawe, qui a affirmé que les normes en matière d'environnement et de travail encombraient l'entente commerciale et que, pour cette raison, elles ne devraient pas y figurer.

Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas eu de négociations. Il n'y a pas eu de débat à la Chambre avant que l'entente soit signée. C'est là le problème. C'est le commentaire que j'ai fait.

En négociant avec un autre pays avant la tenue de discussions au Parlement du Canada, on écarte un groupe de personnes très important, les Canadiens et les députés qui les représentent. Lorsque cette entente a été ratifiée sans avoir fait l'objet d'un débat à la Chambre, à mes yeux cela voulait dire «Tant pis pour vous, votre opinion ne compte pas.» C'est un problème à la Chambre.

Pour ce qui est d'un accord parallèle au chapitre de la main-d'oeuvre, des droits de la personne et des droits dans le domaine de l'environnement, quand ces valeurs doivent-elles passer après l'argent? C'est là que la position du gouvernement est controversée. Ces droits ne devraient pas constituer un accord parallèle, mais bien faire partie intégrante des ententes commerciales, qui devraient prévoir que si les pays ne sont pas prêts à faire certaines choses au chapitre des droits de la personne, du travail ou de l'environnement, nous ne ferons pas affaire avec eux. Ils n'auront pas accès à nos marchés.

Le problème, c'est que le gouvernement les considère comme des ententes parallèles et secondaires, mais pas nous. Le Nouveau Parti démocratique considère qu'ils valent plus qu'un dollar, mais il n'y a pas de doute que dans le cadre de ces ententes commerciales, ces éléments devraient être considérés sur le même pied.

• (1150)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la députée a fait une analogie avec le hockey pour expliquer pourquoi elle s'inquiétait de certains accords commerciaux. Au hockey, si une équipe marque plus de buts que l'autre, elle obtient tous les points alors que ses adversaires rentrent chez eux sans aucun point.

Dans le domaine commercial, si une personne, par exemple, fabrique un marteau et le vend à une autre personne pour 10 \$, les deux parties en profitent. La personne qui fabrique le marteau obtient 10 \$ et la personne qui l'achète peut utiliser ce marteau pour ses travaux.

La députée va-t-elle maintenant reconnaître que le commerce profite en fait aux deux parties et que c'est justement parce qu'elles vont toutes deux en tirer des avantages qu'elles décident de signer un accord commercial?

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, je vais certes donner mon opinion. Il est vrai que les deux parties peuvent en profiter, mais ce n'est pas nécessairement le cas, surtout lorsqu'une partie décide qu'elle va faire fi des normes régissant l'environnement et le travail ainsi que des droits de la personne et payer quelqu'un 20¢ pour fabriquer un marteau qu'on vendra 20 \$. Quelqu'un y perd et je suis

Initiatives ministérielles

prête à gager que c'est la personne qui ne reçoit que 20¢ ou l'enfant auquel on ordonne de fabriquer le marteau. L'enfant reçoit 5¢ et la personne pour laquelle il est forcé de travailler reçoit beaucoup plus.

Nous reconnaissons que cela peut profiter aux deux parties. Nous ne sommes pas opposés au commerce, nous ne l'avons jamais été. Cependant, il s'agit de mettre en place des règles pour que ce soit équitable pour les deux parties.

Les agriculteurs canadiens ont-ils été avantagés dans l'ensemble? À l'heure actuelle, ils peuvent produire, mais ils doivent vendre leurs produits à un prix inférieur à leurs coûts de production pour survivre. Voulons-nous faire disparaître notre industrie agricole, dire que nous n'allons pas tirer un sou du secteur agricole, que nous allons l'abandonner à son sort pour ensuite, dans quelques années, nous plaindre du fait qu'il n'y a plus d'industrie agricole au Canada? Allons-nous abandonner les petits exploitants agricoles? Une grosse entreprise étrangère peut acheter toutes les terres agricoles et gagner davantage d'argent en n'apportant pas les mêmes avantages aux collectivités locales et aux familles qui font partie intégrante de notre collectivité au Canada. C'est alors que cela devient un problème.

Il ne fait aucun doute que les deux parties peuvent en profiter, mais pas si elles ne jouent pas selon les mêmes règles.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai écouté avec un vif intérêt les observations de la députée de Churchill. J'ai participé à certains débats au cours de la campagne en vue des élections de 1988, élections qui ont pratiquement pris l'allure d'un référendum sur le libre-échange au Canada, compte tenu surtout des négociations de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Quand je repense à la position défendue à l'époque par le NPD, et c'était sûrement sa position bien avant cela, j'en conclus inmanquablement que, si la position du NPD l'avait emporté, même si la députée affirme ne pas s'opposer au commerce, pas le moindre accord de libre-échange n'aurait été signé, certainement pas dans notre hémisphère et probablement pas dans le monde entier, si le NPD était un facteur dans les autres pays. Il est important de ne pas l'oublier.

De plus, il suffit de regarder dans ma province, la Colombie-Britannique, où le NPD a heureusement été chassé du pouvoir récemment, pour voir ce que ses politiques font à l'économie.

Je trouve qu'il est presque hypocrite de la part des néo-démocrates de parler haut et fort des opprimés de la terre. Ils font souvent remarquer qu'il faut augmenter notre aide aux pays en développement et au tiers monde, fournir plus d'aide humanitaire et améliorer les droits de la personne. Tout le monde en convient. Par contre, chaque fois qu'il est question d'un accord de libre-échange à la Chambre, ils s'y opposent en disant qu'il n'est pas assez bon.

J'aimerais entendre les observations de la députée à cet égard.

• (1155)

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, je suis heureuse d'avoir l'occasion de livrer mes commentaires. Le Nouveau Parti démocratique ne s'est jamais opposé au commerce. J'invite le député à remonter dans l'histoire et à écouter les nombreux députés du Parlement ou des législatures provinciales. Ils ne s'opposent pas au commerce. Nous sommes en faveur du commerce qui voit plus loin que le dollar à empocher. Nous sommes en faveur d'accords commerciaux qui tiennent compte des droits de la personne, des droits en matière d'environnement et des droits des travailleurs. C'est indiscutable.

Initiatives ministérielles

En ce qui concerne mon collègue et ses commentaires sur la situation en Colombie-Britannique, je lui rappelle que l'ancien gouverneur conservateur de la Saskatchewan, dirigé par Grant Devine, avait littéralement anéanti la province. C'est le Nouveau Parti démocratique qui a pris le pouvoir et qui a relevé la Saskatchewan, de sorte qu'elle est maintenant très forte et qu'elle affiche de bons résultats. C'était après l'époque terrible où les conservateurs l'avaient littéralement anéantie.

Nul doute que les gouvernements provinciaux font des erreurs et qu'ils doivent les reconnaître. Toutefois, du point de vue fédéral, et c'est pour cela que nous sommes ici aujourd'hui, nous reconnaissons l'importance des accords de libre-échange, mais pas s'il faut renoncer aux droits de la personne, aux droits en matière d'environnement et aux droits des travailleurs dans les deux pays.

M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PC/RD): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue et ami le député de Prince George—Peace River.

Je m'en voudrais de ne pas prendre une minute pour répondre à la députée du NPD qui vient de parler. Elle a qualifié de secondaires les accords parallèles en matière d'environnement et de travail. Je lui rappelle que ces accords ont été négociés à l'avance. Elle a dit que nous les ignorons.

Le gouvernement du Canada a l'occasion d'aider les Costa-Ricains. Il y a toujours place à l'amélioration et ils peuvent apprendre de nous. On ne peut s'attendre à des résultats du jour au lendemain. Nos échanges bilatéraux avec le Costa Rica atteignent environ 270 millions de dollars annuellement. Il est possible d'augmenter le volume de ces échanges.

Le NPD a pris position contre chaque accord de libre-échange à avoir été présenté depuis que je suis tout petit, et cela remonte aux années 60. Ce parti est bien connu pour son opposition totale au commerce.

Parlons donc du commerce pendant un moment. Le Canada a signé un certain nombre d'accords de libre-échange. L'accord de 1989 avec les États-Unis a précédé l'ALENA, conclu en 1994. Le Canada a aussi réussi à négocier un accord de libre-échange avec le Chili en 1997. Il est maintenant en train de négocier un accord qui, d'ici 2005, réunira 34 nations dans une zone de libre-échange des Amériques englobant l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud.

Le libre-échange avec les États-Unis représente 1,4 milliard de dollars par jour pour le Canada. Quarante pour cent de notre PIB provient de nos accords de libre-échange. Au Canada, un emploi sur quatre découle d'accords de libre-échange négociés par le gouvernement canadien avec d'autres pays au fil des ans.

Nous avons un énorme excédent commercial avec les États-Unis, ce qui pose des problèmes. Nous sommes tous pleinement conscients de ces problèmes et des défis à relever. Nous avons des difficultés avec l'accord sur le bois d'oeuvre. Il y a des obstacles à surmonter, mais nous ne pouvons pas tout simplement abandonner la partie et dire que nous ne voulons pas du libre-échange à cause d'un certain problème.

Parlons plus précisément de l'accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica. L'industrie sucrière suscite une grande préoccupation dans notre pays. Certaines personnes ont soulevé cette préoccupation. Il y avait une raffinerie de sucre dans la circonscription de la députée de Saint John, mais elle a fermé ses portes. Ces gens sont préoccupés.

Lorsque je me suis rendu au Costa Rica avec le ministre, le printemps dernier, pour examiner précisément cette question, mon

collègue et ami, le député de Lethbridge, m'a signalé la question de l'industrie de la betterave à sucre à Taber. Il m'a demandé d'en parler avec les autorités du Costa Rica. Je l'ai fait avec les autorités canadiennes et costariciennes.

Au Canada, le sucre raffiné pose un problème. Ces problèmes ont été soulevés. Une des plus grandes préoccupations de l'industrie sucrière canadienne n'est pas tant le libre-échange de sucre raffiné avec le Costa Rica, mais plutôt le fait que l'accord servirait de modèle au cours des négociations prochaines avec les CA-4, les quatre pays d'Amérique centrale, soit le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Le Canada négocie actuellement avec ces pays, et plus précisément avec le Honduras, qui possède déjà une raffinerie de sucre. Cette situation soulève des préoccupations.

J'ai rencontré à de nombreuses occasions, et pas plus tard que mardi, Claude Carrière, haut fonctionnaire et négociateur en chef pour le Canada, non seulement au sujet de l'accord de libre-échange Canada-Costa Rica, mais aussi de l'accord avec les CA-4 et la ZLEA.

● (1200)

Je dois le féliciter pour l'excellent travail qu'il a accompli. Il m'a donné l'assurance, et je sais qu'il a donné l'assurance à d'autres, qu'il ne s'agit pas là d'un gabarit ni d'un modèle. Il importe que cela se sache. Il importe, comme on négocie l'accord de libre-échange avec le prochain CA-4, qu'on exclue le sucre raffiné, car il pose un problème.

Ils ont dit d'autre chose à propos du sucre raffiné. Le Canada exporte chaque année de 12 000 à 14 000 tonnes de sucre raffiné de Taber vers les États-Unis. C'est évidemment parce qu'il est le pays d'origine. Nous exportons 57 000 tonnes de produits prémélangés du sucre vers les États-Unis. Plus précisément, nous sommes autorisés à exporter 2 000 tonnes de sucre non originaire vers le Costa Rica, quantité que le présent accord permet de doubler. Comme cette quantité est passée à 4 000 tonnes, il y a potentiellement de nouveaux marchés là-bas pour nos producteurs de sucre. Il reste à savoir si l'économie le permettra, mais nous devons nous y attaquer de façon agressive.

En gros, je veux revenir à l'accord de libre-échange. Cet accord est vraiment bon pour le Canada. Pour ce qui est des produits pour lesquels des tarifs douaniers sont imposés au Canada, nous perdons immédiatement ces tarifs sur les pièces d'automobile, les maisons préfabriquées, divers produits agricoles et des produits de la pêche. L'accord est bon pour le Canada, mais il est bon aussi pour le Costa Rica.

Nous ne commerçons pas beaucoup avec le Costa Rica; nous avons pour 270 millions de dollars par année d'échanges bilatéraux et les Costaricains veulent développer leur économie. C'est un accord gagnant pour les deux pays.

Je félicite le député de Lethbridge et les producteurs de sucre eux-mêmes. Ceux-ci ont bien saisi les parlementaires des préoccupations du secteur industriel. Je félicite les hauts fonctionnaires fédéraux. Pour une fois, ils ont écouté et ils ont donné suite à ces préoccupations. Ils ont donné l'assurance que ceci ne serait pas un modèle dans les pays du CA-4, qu'il n'y aurait pas de libre-échange du sucre raffiné. Il est rassurant de constater qu'ils ont écouté.

Pour en revenir aux observations de la députée néo-démocrate, il est presque incroyable d'entendre les députés de son parti dire qu'il n'y a pas d'accord en matière d'environnement ou de main-d'oeuvre, alors qu'on a négocié des accords parallèles portant expressément sur ces questions. L'accroissement de nos échanges commerciaux offre au Canada une occasion de partager nos informations et d'aider les Costariciens à améliorer leurs normes en matière de main-d'oeuvre et d'environnement.

L'histoire a montré que tous les accords de libre-échange que nous avons conclus ont permis au Canada de gagner sur tous les plans. Je ne saurais trop insister sur le fait qu'avec des échanges commerciaux de 1,4 milliard de dollars, c'est-à-dire 40 p. 100 de notre économie, qui se font entre le Canada et les États-Unis, un emploi sur quatre au Canada dépend du libre-échange. Voilà pourquoi cela revêt une importance capitale. La réalité, c'est que nous nous dirigeons vers une économie mondiale. Dans des endroits comme l'Europe, les frontières économiques disparaissent et le commerce s'ouvre.

Les députés de la Coalition Parti progressiste-conservateur/Caucus de la représentation démocratique et moi-même appuierons le projet de loi. Les préoccupations concernant l'industrie du sucre sont très réelles. Le ministère nous a donné des assurances satisfaisantes qu'il ne s'agirait pas d'une base pour les prochaines négociations avec les quatre principaux pays de l'Amérique centrale.

● (1205)

Je suis impatient de voir ce projet de loi mis en oeuvre afin que le Canada puisse continuer d'étendre son libre-échange à de petits pays.

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, j'ai l'impression que nous en apprenons davantage sur le Costa Rica, et j'en apprendrais toujours.

Pendant des décennies entières, années, surtout la dernière, le Costa Rica semble avoir été le phare de la démocratie en Amérique centrale. Nous sommes au courant des difficultés qu'ont éprouvées quelques-uns des pays voisins, notamment le Nicaragua. Le Costa Rica a délégalisé ses militaires et il n'a pas d'armée permanente. On l'a même qualifié de Suisse de l'Amérique centrale. Nous aimerions beaucoup avoir des liens économiques et commerciaux plus étroits avec un tel pays pour l'aider à aider d'autres pays de la région.

Comme l'a indiqué mon collègue, nous ne devrions pas faire comme le NPД, c'est-à-dire rappeler que l'accord est imparfait. Existe-t-il des accords parfaits? Nous pouvons être très utiles au Costa Rica en l'aidant à devenir un chef de file non seulement sur son propre territoire, mais aussi dans toute l'Amérique centrale.

Mon collègue a eu l'occasion de se rendre dans cette région avec des fonctionnaires et d'autres députés de tous les partis représentés à la Chambre. Il a eu des entretiens bilatéraux avec les représentants de quelques-uns de ces pays. Accepterait-il de nous en parler un peu plus longuement?

M. Gary Lunn: Monsieur le Président, mon collègue a tout à fait raison. Au fur et à mesure que s'accroissent les échanges commerciaux, le Canada adopte une position de chef de file. En effet, le Canada a réussi à négocier le premier accord de libre-échange avec un pays d'Amérique centrale ayant une économie plus petite que la nôtre, mais dont la population est probablement comparable. En outre, les négociations se sont déroulées dans une atmosphère positive où les préoccupations canadiennes ont été abordées.

Il y a énormément de travail à réaliser dans nombre de ces pays. Dans plusieurs cas, l'économie nationale est en voie de développement. Nous pouvons partager nos connaissances et contribuer à faire

Initiatives ministérielles

progresser ces nations sur les plans du travail et de l'environnement. En fin de compte, la situation n'est pas seulement avantageuse pour les Costariciens mais aussi pour le Canada, parce que nous accédons à de nouveaux marchés.

Le Canada est un immense pays dont la majorité de la population vit très près du 49^e parallèle, c'est-à-dire dans le sud du pays. En réalité, nous devons ouvrir nos couloirs commerciaux vers le nord et vers le sud. Il y a de grands marchés, dans les deux directions, lorsque nous abordons l'Amérique du Sud et l'Amérique centrale. Par son dynamisme, le Canada fait figure de chef de file à ce chapitre.

L'accord de libre-échange que le Canada a conclu avec le Chili constitue un bon exemple. Cette réussite canadienne fait l'envie de nombre de pays. Malgré une économie en déclin, la croissance de nos échanges commerciaux avec le Chili a nettement dépassé l'activité commerciale entre le Chili et d'autres pays. Les autres pays ont enregistré une balance commerciale négative dans leurs échanges avec le Chili. Le Canada se trouve en position de gain malgré une conjoncture économique difficile. Les chiffres sont révélateurs. Dans le cadre de tous les accords de libre-échange, les activités commerciales augmentent. Cela crée des emplois au Canada de même qu'au Costa Rica. C'est avantageux pour tout le monde.

J'envisage avec enthousiasme la perspective de travailler à la conclusion d'autres accords de libre-échange, particulièrement celle qui touche la zone de libre-échange des Amériques. Je pense qu'un tel accord serait formidable pour le Canada.

● (1210)

M. Jay Hill (Prince George—Peace River, PC/RD): Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole au sujet du projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica.

J'étais présent à la Chambre ce matin pendant une partie du débat, et je crois qu'il est très instructif pour nous comme pour les Canadiens qui le suivent à la télévision. Nos concitoyens peuvent prendre connaissance des diverses positions qui sont exprimées par les députés qui prennent la parole sur le libre-échange, dans ce cas-ci l'accord de libre-échange conclu avec un tout petit pays, du moins du point de vue de sa puissance économique. Il existe une différence énorme quant à la grosseur de nos pays respectifs, mais, quoi qu'il en soit, des députés expriment, au nom de leurs partis respectifs, des points de vue différents.

Je souscris au point de vue qu'exprimait la députée néo-démocrate de Churchill, dans la mesure où le processus utilisé à la Chambre comporte, selon moi, des lacunes. Je crois que cela explique en grande partie l'inquiétude qu'elle exprimait au sujet de l'accord comme tel et des autres façons dont la Chambre est saisie des projets de loi. Je suis d'accord avec elle sur ce point. Le gouvernement utilise trop souvent des méthodes qui laissent à désirer en ce qui concerne la façon de faire adopter les projets de loi.

Cela n'exclut pas, cependant, que le gouvernement fait parfois bien les choses. Les députés de la Coalition et moi-même pensons justement que, de façon générale, c'est le cas du projet de loi C-32, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.

Initiatives ministérielles

Je voudrais faire ici un bref rappel historique. Je suis l'un des rares députés de la Coalition à avoir été candidat aux élections de 1988. C'est là qu'entre en compte mon expérience personnelle du libre-échange. Beaucoup de députés se souviendront sans doute, comme je le disais plus tôt, qu'en 1988 notre pays était engagé dans une campagne électorale qui a fait figure, à toutes fins utiles, de référendum sur le libre-échange avec les États-Unis.

Je me souviens, et c'est assez ironique compte tenu que je suis maintenant député d'une coalition avec le Parti progressiste-conservateur, que j'avais participé un peu partout dans mon immense circonscription rurale de Prince George, en tant que candidat du Parti réformiste, à des rencontres où j'avais exprimé des opinions qui allaient dans le sens de celles du député progressiste-conservateur de l'époque. Ce dernier faisait évidemment la promotion du libre-échange avec les États-Unis. Nous affrontions alors les députés du Parti libéral et du Nouveau Parti démocratique, qui prenaient passionnément position contre le libre-échange.

Il est donc ironique de voir que c'est maintenant le Parti libéral qui défend le libre-échange; je l'en félicite et j'encourage les députés libéraux à continuer de promouvoir un libre-échange accru au sein des Amériques. C'est ce qu'ils ont fait dans le passé et je suis convaincu qu'ils continueront de le faire dans le cadre de conférences et de négociations avec les pays. Comme l'a indiqué notre collègue de Saanich—Gulf Island, nous sommes à la veille de profiter d'un véritable libre-échange à l'échelle des Amériques, ce qui signifiera un bloc de 34 pays participant à un accord de libre-échange. Songez à quel point ce sera merveilleux pour tous ces pays.

La mise en oeuvre d'un tel accord ne se fera pas sans difficultés. Comme notre collègue l'a aussi affirmé, du point de vue de la Colombie-Britannique, je dirai que la situation économique est assez préoccupante dans cette province et, par extension, dans tout le Canada.

• (1215)

Les conséquences de l'expiration de l'entente sur le bois d'oeuvre en mars dernier ébranlent notre industrie forestière jusque dans ses fondements, surtout en Colombie-Britannique car cette province fournit la grande majorité des exportations de bois d'oeuvre vers les États-Unis.

Je devais souligner cette ironie car, comme je l'ai dit, quatre députés de notre Coalition, dont le chef et député de Calgary-Centre, moi-même, la députée d'Edmonton-Nord, qui était candidate dans la circonscription rurale de Beaver River en Alberta à l'époque, et ma collègue de South Surrey—White Rock—Langley ont participé à cette campagne électorale et se souviennent bien des débats qui avaient alors eu lieu au sujet de la nécessité d'adopter le libre-échange. À l'exception du NPD, en général je ne crois pas que les gens contestent le fait que l'accord de libre-échange ait été bénéfique pour le Canada, tout comme ceux qui ont suivi, notamment l'ALENA, plus récemment l'accord avec le Chili et le présent accord avec le Costa Rica, auxquels viendront s'en ajouter d'autres je l'espère.

Avons-nous eu des problèmes? Bien entendu. Est-ce que certains secteurs ont été affectés à l'occasion? Très certainement.

Par définition, une entente exige des concessions mutuelles et des compromis, mais cela ne diminue en rien le fait que c'est généralement ainsi que cela fonctionne. C'est ainsi que fonctionne le monde et c'est ainsi que fonctionne l'économie mondiale. Au bout du compte, cela veut dire que les producteurs qui peuvent produire le meilleur produit au meilleur prix resteront actifs dans leur domaine, et que nous pouvons nous écarter du système où tous les

gouvernements partout dans le monde se retrouvent continuellement dans une situation où il leur faut subventionner certaines industries. Bien sûr, nous voulons finir par ne pas avoir à le faire. Nous voulons voir les pays qui peuvent produire le meilleur produit au meilleur prix dans un domaine donné.

Le fait que la Chambre devait être saisie de ce projet de loi a contribué en partie à piquer ma curiosité au point où j'ai commencé à faire un peu de recherche sur le Costa Rica. Ma partenaire, Leah Murray, et moi avons eu de temps à autre la chance de faire des voyages éducatifs dans certains pays à l'occasion des vacances d'hiver. Nous espérons en faire autant cet hiver au Costa Rica pour en apprendre davantage sur place à propos de ce pays.

Comme je le disais à l'occasion de la période réservée aux questions et observations destinées à mon collègue, il semble que plus j'en apprenais sur le Costa Rica plus j'en suis arrivé à comprendre que ce pays constitue vraiment un phare de la démocratie et a certes été un très bon exemple à suivre. Là encore, a-t-il eu et a-t-il encore des problèmes comme pays émergent en Amérique centrale? Bien sûr, mais en général, comparé à certains de ses voisins, ce pays a très bien réussi à être le pays vers lequel les autres peuvent se tourner pour le prendre comme modèle. Je sais qu'il a accueilli des centaines de milliers de réfugiés nicaraguayens à cause des retombées de la guerre civile et d'autres conflits dans la région. Cela a, en soi, posé de réels problèmes au Costa Rica, mais je crois comprendre que le pays fait de son mieux.

Soit dit en aparté, l'une des choses que je ferai lorsque je serai là-bas, c'est rendre visite à un de mes cousins qui a émigré au Costa Rica il y a un certain nombre d'années et qui a sa propre entreprise. Son travail consiste à enseigner l'anglais aux employés des petites entreprises qui passent contrat avec lui. Pourquoi les petites entreprises font-elles cela? De toute évidence parce qu'elles sont conscientes des débouchés qui se créent au Costa Rica et veulent tirer parti de ces débouchés non seulement dans leur intérêt, pour accroître leurs profits, mais aussi dans l'intérieur de leurs employés et des gens de la région qui cherchent à s'améliorer. Je serai fort intéressé d'en apprendre davantage au sujet de son entreprise et des compagnies avec lesquelles il travaille.

• (1220)

Un dernier point. Que ceux qui sont contre les accords de libre-échange et qui disent que nous ne devrions pas les signer tant qu'ils ne sont pas parfaits, regardent l'ALENA. À l'époque, beaucoup de gens se sont dits légitimement préoccupés. Regardez ce qui est arrivé au Mexique. Si nous nous inquiétons tant pour les pays en développement et si nous voulons vraiment aider les gens de ces pays, nous devrions regarder ce qui est arrivé au Mexique. Le système n'est pas parfait, mais à mon avis, c'est nettement mieux que l'isolationnisme.

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, il est intéressant d'entendre un député réformiste dire qu'il est plutôt d'accord sur tout avec un député conservateur. Cela ne fait aucun doute. Personne ne le contestera. Il y a longtemps que nous, néo-démocrates, disons qu'il n'y a vraiment aucune différence entre les alliés-conservateurs et les conservateurs. Très franchement, il n'y a pas beaucoup de différence non plus entre eux et le parti au pouvoir. C'est bien entendu.

Initiatives ministérielles

Le député vante les mérites des accords commerciaux. Je conviens que les accords commerciaux présentent des avantages certains. Il dit que les Costaricains apprennent l'anglais pour pouvoir faire du commerce. C'est sans aucun doute très important. Mais qu'arrive-t-il lorsqu'on a prétendument un accord de libre-échange avec, disons, les États-Unis, et que, pour protéger leur secteur du bois d'oeuvre, les États-Unis imposent un droit de douane de 19 p. 100 sur le bois d'oeuvre canadien? Où est cet extraordinaire libre-échange avec les États-Unis?

C'est là le problème avec les accords de ce genre. Ils ne profitent pas également aux deux parties. C'est habituellement au plus fort la poche.

Que pense le député du droit de douane de 19 p. 100 que les États-Unis imposent au bois d'oeuvre canadien?

M. Jay Hill: Je remercie ma collègue du NPD de ses commentaires et de ses questions. Je ne vais pas parler de ce qui distingue l'ancien Parti réformiste du Canada du Parti progressiste-conservateur, car cela exigerait tout le temps disponible, en plus de faire ressortir les différends que nous avons eus dans le passé. À mon avis, nous continuons d'ailleurs d'avoir des points de vue différents sur bon nombre de sujets, mais ce qu'il y a de remarquable dans le cas d'une coalition, c'est que nous avons le droit de ne pas être d'accord, et je la laisse sur cette pensée.

Quoi qu'il en soit, en ce qui concerne l'accord sur le bois d'oeuvre, il existe manifestement des problèmes, et elle les a fort correctement soulignés, tout comme je l'ai fait durant mon allocution. Bref, il existe un problème non réglé entre le Canada et les États-Unis. Une partie de ce problème tient au fait même que nous avons conclu un accord sur le bois d'oeuvre au lieu de nous en remettre au véritable libre-échange. C'est ce pourquoi lutte l'industrie, et je suis certes en faveur de cette orientation. C'est pourquoi j'espère que les présentes négociations nous rapprocheront d'une situation de libre-échange, ce qui est essentiellement l'opposé de ce que préconise la députée, car le problème que pose ce qu'elle dit, c'est qu'il n'y a pas de libre-échange dans le domaine du bois d'oeuvre. Il y a eu des accords et, lorsqu'ils arrivent à expiration, les Américains imposent des droits de douane, droits compensateurs et autres mesures à l'encontre de nos produits. J'espère que nous pourrons, dans un proche avenir, résoudre ce problème.

Je suis cependant d'accord avec la députée lorsqu'elle dit que, par définition, les accords de libre-échange ne signifient pas que nous devons subitement être moins vigilants. Nous devons encore être à l'affût des problèmes qui en découlent. Ces accords ne sont pas parfaits, comme il en va d'ailleurs de tout le reste dans la vie.

• (1225)

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le député a fait des observations au sujet de son élection comme représentant de Prince George—Peace River et des commentaires du NPD. Ce matin, le NPD s'est attaqué au député de London—Fanshawe et lui a fait dire le contraire de ce qu'il avait dit, situation qui doit être omniprésente pendant les campagnes électorales. La députée du NPD a mentionné que le député de London—Fanshawe avait parlé de l'établissement d'entraves dans les accords commerciaux. En réalité, le ministre citait des ministres de l'Union européenne ayant dit que les accords commerciaux les meilleurs sont ceux qui ne sont pas entravés par des normes concernant l'environnement et le travail. Il citait quelqu'un. Le député a-t-il des commentaires sur le désespoir qui doit animer le NPD pour qu'il se sente obligé de marquer des points en faisant une interprétation erronée des propos d'autres députés.

M. Jay Hill: Monsieur le Président, loin de moi l'idée de vouloir défendre le NPD pour quelque raison que ce soit, mais je ferai remarquer à mon honorable collègue qu'il me semble que nous tous à la Chambre, probablement chacun d'entre nous à un moment donné, pourraient être jugés coupables d'avoir mal interprété des propos ou de les avoir déformés.

En conclusion, je ferai remarquer que ces accords ne sont évidemment pas parfaits. Je suis d'accord avec le gouvernement qu'il n'est pas nécessaire que les normes de protection de l'environnement et des droits en matière de travail fassent partie intégrante de l'accord, contrairement à ce à quoi le NPD semble tenir. Je pense qu'il suffit que ce soit rédigé en termes clairs et sans équivoque et qu'il soit mentionné dans l'accord parallèle que ces droits seront protégés et considérés comme faisant partie de l'accord de libre-échange.

M. Rick Casson (Lethbridge, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, le député de Medicine Hat.

Outre le fait que nous sommes probablement deux des plus beaux députés à la Chambre, mon collègue de Medicine Hat et moi-même avons quelque chose d'autre en commun. Nous sommes probablement aussi les plus doux parce que nous sommes les seuls au Canada à avoir dans nos circonscriptions une industrie sucrière. Ces commentaires sont mon introduction.

J'aimerais aborder certains détails du projet de loi C-32, qui porte sur l'Accord de libre-échange avec le Costa Rica. La principale réserve que plusieurs de mes collègues de tous les côtés de la Chambre et moi-même avons au sujet de ce projet de loi concerne le sucre. Le projet de loi fait suite à l'Accord de libre-échange signé avec le Chili en 1997 et à l'Accord de libre-échange nord-américain conclu en 1994.

Notre parti appuie le libre-échange comme moyen d'assurer la vigueur de l'économie en fournissant des emplois aux Canadiens et en améliorant le niveau de vie de ces derniers. Nous pensons également que le libre-échange est bon pour les pays en voie de développement, dans lesquels il est aussi garant de stabilité.

Le projet de loi C-32 a pour objectif déclaré de promouvoir l'intégration régionale grâce à un instrument qui contribue à la création d'une zone de libre-échange des Amériques, connue sous le sigle ZLEA. Cet accord pourrait être le premier d'une série d'accords similaires avec les autres pays de l'Amérique du Sud et de l'Amérique centrale, ce qui explique en partie certaines de nos réserves. J'y reviendrai plus tard.

L'opposition officielle juge important d'établir de bonnes relations commerciales avec ces pays pour encourager une croissance sur les plans socio-économique et démocratique. Je signale que 80 p. 100 des produits importés du Costa Rica, comme des fruits et légumes, du café et du charbon, entrent déjà en franchise de douane au Canada.

Initiatives ministérielles

Les producteurs canadiens cherchent à élargir leurs marchés au Costa Rica. Il s'agit de produits comme les frites congelées, les structures métalliques, ainsi que du poisson, des produits du papier, des pièces d'automobiles, du plastique, du bois et des produits agricoles. Beaucoup de ces articles sont assujettis à des droits de douane élevés lorsqu'ils sont exportés au Costa Rica même si la population du Costa Rica s'intéresse à ces produits qui ne peuvent être fabriqués de façon rentable sur son propre territoire. L'accord commercial proposé va changer tout cela. Il va profiter aux Costariciens en leur offrant un plus grand accès aux produits qu'ils n'ont pas les moyens à l'heure actuelle de se payer ou qu'ils ne peuvent fabriquer eux-mêmes.

En l'an 2000, le Canada a exporté pour 86 millions de dollars au total au Costa Rica. Durant la même année, nous avons importé pour 183 millions de dollars de produits de ce pays. Le projet de loi va garantir au Costa Rica un accès libre à tous nos marchés tout en ouvrant ses portes aux producteurs canadiens et à leurs produits spécialisés de haute qualité. L'accord commercial proposé va donc profiter aux deux pays de cette façon.

L'Alliance canadienne est en faveur du libre-échange et, je veux le souligner, en faveur de l'élimination conjointe des droits avec nos partenaires commerciaux. Nous avons vu dans le passé, surtout dans le secteur des grains et des graines oléagineuses, qu'on a réduit les droits de douane et les subventions au Canada alors que nos partenaires commerciaux n'en ont pas fait autant, ce qui a placé nos producteurs dans une situation désavantageuse. Nous ne voulons pas que cela se produise surtout dans l'industrie sucrière.

À cet égard, notre parti a une préoccupation importante relativement au projet de loi. Si l'Accord de libre-échange avec le Costa Rica prévu dans le projet de loi C-32 sert de modèle à d'autres négociations relatives à la ZLEA, surtout pour les quatre pays d'Amérique centrale, nous croyons que l'industrie sucrière du Canada sera gravement touchée. Le Canada a déjà l'un des marchés sucriers les plus ouverts du monde. Notre droit de douane sur le sucre brut est nul et celui sur le sucre raffiné n'est que de 8 p. 100, un des plus bas du monde.

Les producteurs canadiens de sucre, comme Lantic et Rogers, fournissent pratiquement assez de sucre raffiné pour répondre aux besoins intérieurs de tous les Canadiens. Les droits de douane imposés par les Américains et les pays d'Amérique latine sur le sucre varient de 50 à 160 p. 100.

L'industrie canadienne du sucre emploie plus de 2 000 Canadiens. Cela comprend l'industrie de la betterave à sucre et les producteurs de ma région, dans le sud de l'Alberta, ainsi que les travailleurs des raffineries de sucre de tout le pays.

Les producteurs des quatre pays d'Amérique centrale, à savoir le Guatemala, le Nicaragua, le Salvador et le Honduras, représentent une menace pour les producteurs canadiens de sucre, en raison de leur capacité de production de sucre raffiné et des subventions qu'ils reçoivent de leurs gouvernements respectifs.

Douze pourcent de la production de sucre raffiné du Canada provient des betteraves à sucre cultivées dans ma région. C'est la seule région du Canada qui cultive encore des betteraves à sucre pour la production de sucre raffiné. Le reste de la production provient en grande partie de sucre de canne importé qui est raffiné et d'une petite quantité de sucre raffiné importée.

• (1230)

Les trois raffineries canadiennes de sucre de canne sont situées à Vancouver, Montréal et Toronto. Ces établissements, qui emploient

de nombreux Canadiens, fournissent depuis de nombreuses années du sucre de la plus haute qualité aux Canadiens.

Les emplois et les répercussions économiques de la situation actuelle du marché du sucre ne sont cependant pas limités aux producteurs de betterave et aux travailleurs des raffineries. La faiblesse des prix du sucre a attiré des investissements importants dans l'industrie des aliments et des boissons au Canada. Ces industries assurent des milliers d'emplois aux boulangeries, producteurs de biscuits, laiteries, conserveries de fruits et légumes, confiseries et autres.

En générant une demande de biens et de services, l'industrie du sucre soutient également indirectement de nombreux autres secteurs de l'économie, dont l'agriculture, les ressources naturelles, les industries de l'emballage et de l'équipement, et les transports.

L'industrie a des réserves au sujet des aspects de l'accord conclu avec le Costa Rica qui concernent le sucre, en raison du précédent que cet accord va créer et qui s'appliquera aux futures négociations avec d'autres pays d'Amérique centrale. L'industrie a fermé deux usines au Canada depuis 1997, ce qui reflète la concurrence sur le marché canadien et limite nos possibilités d'exportation. Cette situation a forcé l'industrie à se montrer efficiente et concurrentielle sur les marchés mondiaux. L'industrie s'est adaptée à la nouvelle concurrence mondiale. Le marché du sucre est très compétitif. Nous avons très peu d'accès au marché américain, notre plus proche partenaire commercial. Je sais que mon collègue parlera plus en détails de cet aspect. Quoi qu'il en soit, l'industrie a changé et elle s'est refaçonée. Je sais que des dizaines de millions de dollars ont été investis dans l'usine du sud de l'Alberta. Les producteurs eux-mêmes ont investi dans l'achat de nouvel équipement et ont adopté de nouvelles méthodes. L'industrie s'est adaptée et a effectué les changements nécessaires pour demeurer compétitive.

La concurrence que livrent l'Amérique centrale et d'autres pays de l'hémisphère sur le marché des importations s'est considérablement intensifiée ces dernières années, et ce en dépit de la faiblesse du droit de douane appliqué par le Canada. Si les nouveaux accords commerciaux régionaux conduisent à l'élimination du droit de douane canadien sur le sucre raffiné avant la libéralisation du commerce sous l'égide de l'OMC, l'industrie canadienne du sucre risque d'en souffrir. Elle pourra même ne pas survivre si nous devançons trop nos partenaires commerciaux.

Les représentants de notre parti au Comité du commerce de la Chambre des communes, lequel a pris conscience que cet accord pourrait créer un précédent au sein des quatre autres pays d'Amérique centrale, ont consulté des porte-parole de l'industrie et du gouvernement. C'est drôle que lorsqu'il s'agit d'un accord de libre-échange, on ne puisse pas vraiment l'amender. On est soit pour le commerce soit contre.

Toutefois, nous avons pensé que, sans modifier le libellé de l'accord commercial en tant que tel, nous pourrions ajouter dans le préambule qu'il y a une préoccupation à cet égard et qu'il ne faut pas que l'accord soit utilisé comme modèle pour les quatre autres pays de l'Amérique centrale, ce qui aurait pour effet de dissiper la plupart de nos craintes. Le Costa Rica n'a pas la capacité en ce moment de faire beaucoup de mal à notre industrie, mais d'autres pays d'Amérique centrale ont cette capacité. Nous avons obtenu l'assurance de la part du président du sous-comité du commerce international et d'autres que cela sera ajouté au préambule. Cela nous permettra d'appuyer le projet de loi.

N'oublions pas que l'idée du libre-échange est que les échanges profitent aux deux parties. Pour qu'une industrie vitale au Canada reste viable, il va falloir garder cela à l'esprit quand nous ouvrirons l'accord de libre-échange au reste de l'Amérique centrale.

Je voulais souligner cela. Nous sommes en faveur du libre-échange. Nous sommes en faveur de ses effets et de la façon dont il aide d'autres pays dans le monde. Nous voulions nous assurer que notre préoccupation relative au sucre soit présentée, et elle l'a été. Nous sommes assez persuadés que si notre proposition est adoptée, cette préoccupation sera dissipée. Nous avons hâte de débattre davantage la question.

• (1235)

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie mon collègue de Lethbridge de son excellente intervention. Il a fort bien expliqué pourquoi, même si nous favorisons le libre-échange, nous avons des inquiétudes devant les tendances qui se dessinent dans le traitement du sucre, lorsqu'il s'agit de négociations commerciales avec les quatre pays d'Amérique centrale.

Je voudrais commencer par dire un mot du libre-échange en général et faire remarquer qu'il relève le niveau de vie de toutes les parties. Il assure de meilleures conditions de travail. Au bout du compte, il permet d'avoir un environnement plus propre et des salaires plus élevés. Tout le monde profite du libre-échange.

Le Canada est un pays commerçant: 43 p. 100 de notre PIB vient du commerce. Le Canada, mieux que la plupart des pays et peut-être mieux que tous, comprend les avantages d'un commerce libre et sans entraves. Tout le monde ne s'en trouve que mieux, le niveau de vie s'élève, etc.

Mes collègues du NPD disent, d'un côté, que le commerce est bon, mais, d'un autre côté, ils tiennent un discours qui fait passer le commerce pour une catastrophe. Je n'ai pas encore vu ce parti appuyer la moindre entente commerciale. Je ne crois pas qu'il l'ait jamais fait, et c'est dommage, car, dans les pays dont il se préoccupe, le Costa Rica en l'espèce, les accords commerciaux permettront aux habitants, qui sont parfois très pauvres, de devenir beaucoup plus à l'aise. Leur niveau de vie s'élève.

Le meilleur exemple récent est celui du Mexique, avec lequel nous avons conclu l'ALENA. Au Mexique, la classe moyenne a connu une croissance frappante. Pendant des années, la société mexicaine se partageait entre une classe très riche et une très forte population pauvre, mais elle voit maintenant sa classe moyenne se développer.

La même chose s'est produite dans d'autres pays. L'un des meilleurs exemples est celui de l'Inde, où environ 200 millions de personnes font maintenant partie de la classe moyenne. La même chose est arrivée dans beaucoup d'autres pays. Le libre échange est excellent.

La députée de Churchill, qui a parlé plus tôt, a laissé entendre qu'on peut parfois comparer le commerce à ce qui arrive au hockey lorsque tous les joueurs talentueux sont d'un côté, et les plus faibles, de l'autre. Elle a dit que, parfois, un grand pays dominera un petit pays comme une équipe forte dominera une équipe faible au hockey. Comme je le lui ai signalé, la différence est que, au hockey, lorsqu'une équipe gagne, l'autre équipe perd, et l'équipe gagnante obtient deux points et passe au match suivant. Dans le secteur du commerce, les deux côtés sortent gagnants parce que c'est un échange volontaire. L'analogie que j'ai utilisée est que, si quelqu'un produit un marteau et le vend 10 \$, la personne qui l'achète est heureuse parce qu'elle peut l'utiliser pour faire ce qu'elle veut faire.

Initiatives ministérielles

Essentiellement, c'est ça, le commerce, Les deux côtés sortent gagnants.

La députée de Churchill a donné certains exemples qui ne tiennent tout simplement pas. Elle voulait savoir ce qui arrivait si une personne n'était payée que 20 cents pour avoir produit le marteau. Je dirais que cette personne est probablement heureuse d'avoir 20 cents si elle n'obtenait que 10 cents auparavant pour ce qu'elle produisait. Les gens décident de faire de tels échanges volontairement. Ils le font parce qu'ils en sortent gagnants. La députée de Churchill veut certainement voir tout le monde sortir gagnant.

Je veux parler de façon plus précise du projet de loi C-32, qui traite de l'accord de libre-échange avec le Costa Rica.

Comme mon collègue l'a dit au début de son intervention, nous appuyons cette initiative, mais la partie touchant l'industrie du sucre nous préoccupe. Pourquoi? Est-ce parce que nous ne croyons pas au libre-échange? Nous croyons au libre-échange, mais le problème est qu'on ouvre le Canada à l'importation de sucre venant de divers pays, pas nécessairement au moyen du projet de loi C-32, car le Costa Rica n'a pas encore la capacité de nous envoyer du sucre raffiné. Toutefois, nous croyons que cela créera un précédent pour ce qui arrivera lorsque nous entreprendrons les négociations avec les pays du CA-4, comme le Guatemala, qui ont une grande capacité d'exportation de sucre raffiné.

• (1240)

Nous ne nous préoccupons pas de ce que le sucre entrera ici, mais plutôt de ce que nous avons également accès au marché américain. Les États-Unis sont un marché d'exportation naturel pour le Canada, mais depuis quelques années, le Canada est beaucoup moins en mesure d'exporter son sucre.

Nous produisons du sucre au Canada. Bon nombre de personnes ne sont pas d'accord avec cela. Il y a une industrie de la betterave à sucre dans ma circonscription et dans celle de mon collègue de Lethbridge. On y produit beaucoup de sucre de très bonne qualité. Nos producteurs de sucre peuvent faire concurrence avec n'importe quelle industrie américaine produisant également beaucoup de sucre de betterave. Nous pouvons faire concurrence avec eux. Nous avons une installation magnifique à Taber en Alberta, qui vient d'être rénovée. Plusieurs millions de dollars y ont été consacrés. Nous sommes concurrentiels.

Le problème, c'est que les Américains font preuve de protectionnisme en ce qui a trait au sucre et que notre gouvernement n'a pas été capable de pénétrer ces marchés. Il n'a pas été capable de pénétrer le marché américain. Nos exportations de sucre vers les marchés américains sont passées de 55 000 tonnes qu'elles étaient il y a quelques années à quelque 15 000 tonnes aujourd'hui.

En fin de compte, la décision revient aux Américains. Toutefois, le gouvernement n'a pas pris ses responsabilités au chapitre de la protection des intérêts des producteurs de sucre. Il n'a pas accordé la priorité voulue à cette question. Il ne l'a pas fait parce qu'il s'agit là d'une industrie relativement petite comparativement aux industries soumises à la gestion de l'offre par exemple.

Le gouvernement subit constamment des pressions de la part des États-Unis et d'autres pays en ce qui a trait à la gestion de l'offre. Pour éviter que soient menacés des secteurs aussi importants que ceux soumis à la gestion de l'offre, notre gouvernement utilise le sucre comme monnaie d'échange. Il l'a fait à de nombreuses reprises. Dans le cas de l'accord de libre-échange, il ne fait aucun doute que le sucre a fait l'objet d'un compromis.

Initiatives ministérielles

Les Américains sont heureux de le protéger. Ils sont contents de protéger l'industrie sucrière parce que bon nombre de sénateurs et de membres du Congrès ont une de ces industries dans leurs régions et ils veulent donc en assurer la protection pour des raisons politiques. Nous n'avons pas poussé très fort dans ce dossier. Toutefois, il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités à cet égard.

Je suis toujours ravi d'aider les Américains. Nous les soutiendrons certainement pendant ces temps difficiles. Mais, aujourd'hui, il s'agit de libre-échange. Les Américains sont protectionnistes là-dessus et pour d'autres questions. Le bois d'oeuvre en est un autre exemple. Nous pourrions citer la liste entière. Il est temps que le gouvernement fasse preuve de fermeté.

Il croit que l'industrie sucrière est secondaire et sans grande importance, or il s'agit d'une industrie cruciale pour les personnes qui y travaillent. Elle n'est pas importante du point de vue du PIB en général, mais pour les personnes qui y travaillent, elle représente leur gagne-pain. Elle est très importante à leurs yeux.

J'enjoins au gouvernement de considérer comme prioritaire de nous donner accès au marché américain. Il devrait à tout le moins rétablir le quota à 55 000 tonnes, comme c'était auparavant. Ce n'est toujours pas assez, à vrai dire. Ce n'était pas un volume énorme de sucre à exporter par rapport à ce que nous produisons, mais c'était trois fois plus que ce que nous exportons aujourd'hui. Il est crucial que le gouvernement en tienne compte lors des prochains entretiens avec les Américains, car la situation actuelle est inadmissible.

Dans ma circonscription, et partout ailleurs dans les Prairies, la situation est déjà difficile pour les agriculteurs. C'est notoire. La betterave à sucre offre une solution réelle pour beaucoup de gens. Elle rapporte bien, non seulement aux producteurs, mais aussi aux personnes qui travaillent à l'usine dans ma circonscription.

Si nous ne pouvons pas en appeler au gouvernement pour qu'il en fasse une priorité au motif que l'industrie sucrière est importante, nous l'en implorons au motif qu'il faut donner aux agriculteurs des solutions de rechange à un moment où le cours du blé est faible et où ils n'ont pas beaucoup de choix.

• (1245)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, je suis heureuse de pouvoir répondre, puisque le député s'est reporté à une analogie que j'ai faite. Pour faire valoir mon argument, j'ai parlé de votre fils et des Canadiens de Montréal dans un même souffle. C'était positif, monsieur le Président. J'ai dit que, même au hockey, il y avait des règles à suivre. Les règles existent pour éviter qu'un joueur ou une équipe soit trop puissante et fasse du tort à l'autre. Voilà ce que je voulais faire comprendre.

Cela dit, je voudrais faire remarquer que le Mexique se tire bien d'affaires et, encore une fois, que les néo-démocrates ne s'opposent absolument pas au commerce. Le commerce est nécessaire pour que, de part et d'autre, les économies soient vigoureuses. Tout pays qui s'implique dans le processus commercial en tire des avantages.

Laissez-moi raconter au député un incident qui s'est passé il y a quelques années. C'est important parce que cela se rapporte au commerce. J'étais en voyage en Arizona et j'ai vu à la télévision le porte-parole d'entreprises américaines ayant des installations près de Guadalajara, au Mexique. Dans ce reportage, il était question d'environ 200 cadavres de femmes, trouvés dans le désert.

En allant travailler ou en revenant, des femmes avaient disparu. Elles pouvaient avoir 12 ou 13 ans à peine. En l'espace de quelques années, on a trouvé les cadavres d'environ 200 de ces femmes. La population implorait les entreprises de mettre en place un réseau

d'autobus permettant aux travailleuses de se déplacer entre leurs lieux de résidence et de travail. Ces entreprises faisaient fortune en vendant leurs produits au Canada et aux États-Unis, et pourtant leur porte-parole disait qu'elles devaient avoir une marge de profit. Il demandait pourquoi ces entreprises seraient tenues de mettre en place un réseau d'autobus.

On a trouvé 200 cadavres de travailleuses mexicaines. Est-ce que c'est acceptable? Est-ce que c'est équitable? Est-ce que c'est l'idée qu'a le député du libre-échange?

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, c'est vraiment une tragédie. Personne n'aime entendre une histoire pareille. La question est de savoir où iraient les femmes si les usines n'existaient pas. Que feraient-elles pour subvenir à leurs besoins? Il s'agit là d'une question légitime.

La députée a-t-elle une réponse? Où travailleraient-elles si les usines n'étaient pas là? Comment vivraient-elles? Comment nourriraient-elles leur famille? C'est la question que je pose à la députée.

La députée peut-elle nous dire quel accord de libre-échange le NPD a déjà appuyé à la Chambre? Elle prétend appuyer le commerce. Quel accord commercial le NPD a-t-il déjà appuyé à la Chambre?

• (1250)

Mme Bev Desjarlais: Monsieur le Président, voilà le genre de débat efficace dont nous avons besoin à la Chambre. Je vais répondre à la question. Chaque fois que nous estimons que le droit ou la possibilité de travailler permet de tuer, il y a quelque chose qui ne tourne vraiment pas rond. C'est cela le problème. Je suis tout à fait d'accord pour dire que les femmes devraient pouvoir travailler. Cependant, je dirai respectueusement qu'on a déclaré la même chose à propos des travailleurs de la mine Westray. On a dit que, s'ils n'avaient pas pu travailler dans la mine, ils n'auraient pas eu d'emploi.

Acceptons-nous des conditions de travail dangereuses? Acceptons-nous le travail des enfants? Acceptons-nous la mort en rentrant chez soi parce que nous sommes incapables d'instaurer des programmes sociaux sûrs et des moyens de transport sans danger? Est-ce correct? Non, ça ne l'est pas. C'est sur ce point que nous divergeons d'opinion. Oui, les femmes devraient avoir le droit de travailler. Cependant, elles ont également droit à d'autres choses, comme la protection de la personne, du travail et de l'environnement. C'est sur ce point que notre opinion diffère. Lorsque le député présentera un accord de libre-échange qui renferme ces droits, il aura l'appui du NPD.

M. John O'Reilly (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je ne veux pas parler des Canadiens de Montréal. C'est une équipe formidable. Si on compte parmi ses partisans ou si on connaît quelqu'un qui joue pour cette équipe, tant mieux.

Je voudrais plutôt ramener l'attention du député de Medicine Hat sur la question de la production de sucre en Alberta. Le député confond l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et ce dont nous parlons. L'accord en question est entre le Costa Rica et le Canada.

Le Costa Rica encourrait les mêmes coûts s'il essayait d'exporter vers les Prairies ou l'Ouest du Canada que l'Ouest du Canada encourrait s'il essayait d'exporter au Costa Rica, il y a donc là un certain équilibre.

Je voulais en savoir un peu plus long. Le Costa Rica n'a pas de raffineries et ne produit pas de betteraves à sucre, contrairement à l'Alberta, du moins dans la circonscription du député de Medicine Hat. De quoi le député a-t-il peur? Pourrait-il nous l'expliquer? Je n'arrive pas à comprendre quelles sont exactement ses craintes et les craintes de ses agriculteurs

M. Monte Solberg: Monsieur le Président, je ne sais pas quoi dire si ce n'est qu'il n'est pas très réaliste de penser que l'Alberta pourrait commencer à envoyer du sucre au Costa Rica, qui est situé en Amérique centrale et qui est entouré de pays qui produisent d'énormes quantités de sucre.

Nous ne sommes pas opposés à l'idée du libre-échange; dans un monde où le libre-échange serait la règle, chacun trouverait évidemment son marché naturel. Notre marché naturel pour le sucre n'est pas le Costa Rica, mais les États-Unis.

Et c'est en cela que les accords bilatéraux posent problème. Si les échanges commerciaux se faisaient en fonction de règles adoptées par l'OMC, les choses trouveraient leur niveau naturel. Le Canada commercerait avec les États-Unis, ce qui est évidemment la chose à faire. C'est tellement logique. C'est le plus gros marché au monde. Le marché américain, qui se chiffre à 11 billions de dollars US, se trouve de l'autre côté de la frontière. Nous devrions commercer avec les États-Unis.

Ce que je reproche à cet accord bilatéral, c'est que, d'un côté, il nous donnerait accès à une nouvelle zone de libre-échange, mais que, de l'autre, il consacrerait tout un tas de distorsions commerciales. Il rendrait encore plus permanents certains des problèmes qui existent déjà entre le Canada et les États-Unis. Il donnerait au gouvernement une excuse pour ne pas régler un problème qui nuit réellement et véritablement aux producteurs de sucre de ma région.

[Français]

M. Pierre Paquette (Joliette, BQ): Monsieur le Président, l'étude de la Loi de mise en oeuvre de L'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica, le projet de loi C-32,—je pense que l'échange qu'on vient d'avoir entre la députée du NPD et le député de l'Alliance canadienne le démontrent—doit se situer dans le débat que nous avons déjà entrepris pour ce qui est de la démarche actuelle de négociations pour une Zone de libre-échange des Amériques et dans un contexte où, on le sait, il y a un processus de mondialisation en cours.

Actuellement, il est clair que le gouvernement canadien a une stratégie qui consiste à multiplier les accords bilatéraux pour accélérer cette démarche d'intégration économique à l'échelle continentale comme à l'échelle du monde.

Nous avons déjà l'Accord de libre-échange avec les États-Unis et l'entente de libre-échange avec les États-Unis et le Mexique, l'ALENA. Nous avons un accord de libre-échange avec Israël et un autre avec le Chili. En fin de semaine, le premier ministre nous annonçait qu'il y aurait des négociations pour un accord de libre-échange avec Singapour. On sait également que le gouvernement du Canada est intéressé à négocier un accord de libre-échange avec les quatre pays d'Amérique Centrale que sont le Guatemala, le Honduras, le Nicaragua et le Salvador. Le Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international a recommandé au gouvernement d'ouvrir des négociations avec l'Union européenne pour établir un traité de libre-échange.

C'est donc dans ce contexte qu'on doit étudier le projet de loi qui nous est soumis, sans égard au fait que nous soyons ou non des amis du Costa Rica. Je pense qu'il est très clair que le peuple canadien comme la nation québécoise sont des amis du peuple costaricain. Là

Initiatives ministérielles

n'est pas la question. La question est de savoir ce qui nous est offert dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica.

Je pense que la position du Bloc québécois, comme celle de la plupart des Québécois et des Québécoises, est bien connue sur le libre-échange: nous sommes libre-échangistes. Nous trouvons que c'est une excellente idée parce que cela amène les pays, en ouvrant leurs frontières, à se spécialiser en fonction d'un certain nombre d'avantages qu'ils ont, que ce soit en termes de ressources naturelles, de ressources humaines ou de capital. Cela augmente la productivité générale de nos économies. Quand je parle de productivité, je ne parle pas d'intensité du travail, mais de travailler plus intelligemment et de façon plus efficace. Tout cela génère effectivement une richesse supplémentaire qui permet de la partager. Bien souvent, c'est là où se situe le problème, soit dans la distribution équitable de cette richesse qui est créée.

Il ne faut pas se le cacher: le monde actuel n'a jamais été aussi riche. Il n'y a pas une période connue de l'histoire de l'humanité où le monde a atteint un tel degré de richesse. En même temps, il faut bien le reconnaître, la mondialisation et les accords de libre-échange n'ont pas diminué les écarts entre les riches et les pauvres. Au contraire, ils les ont augmentés. Pour profiter de cette mondialisation, de ce libre-échange et de cette spécialisation, il faut avoir des qualifications particulières et une certaine mobilité. Les travailleurs qui sont non qualifiés—c'est encore plus visible dans les économies industrialisées—connaissent le chômage, le sous-emploi, des conditions de travail qui ne sont pas acceptables et la pauvreté.

Il en est de même pour les régions. Si le libre-échange n'est pas balisé par un certain nombre de règles quant à la création de cette richesse à l'échelle continentale ou mondiale, il va en résulter un accroissement des inégalités entre les régions et à l'intérieur même des pays entre les différentes catégories de la population. Il faut donc prendre en compte l'ensemble des aspects de notre vie, non seulement les questions économiques plus directement liées par les ententes commerciales, mais aussi les aspects sociaux, environnementaux, culturels et démocratiques. Si on ne prend pas en compte ces aspects, on risque, sous le prétexte d'améliorer l'activité économique, de créer des inégalités, de faire disparaître des cultures et de brimer les droits démocratiques.

Je reviens à l'exemple du hockey. J'ai malheureusement manqué le début, mais je vous félicite encore une fois, monsieur le Président, pour le choix de votre fils.

À l'heure actuelle, dans les équipes et les ligues professionnelles, on a des systèmes pour chercher à combattre les disparités. Si au repêchage c'était la première équipe au classement qui avait le choix des joueurs, non seulement l'équipe s'améliorerait constamment, mais celle qui est en bas du classement s'enfoncerait toujours dans la cave. On a donc trouvé au plan des ligues professionnelles une façon de répartir plus équitablement le talent des joueurs en faisant en sorte que la dernière équipe au classement ait le premier choix au repêchage.

• (1255)

C'est donc un peu la même philosophie que nous voudrions voir être amenée par le gouvernement du Canada dans les accords de libre-échange, en particulier dans la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques et aussi au plan des négociations de l'OMC qui s'en viennent.

Initiatives ministérielles

Malheureusement, dans le cadre de l'accord entre le Canada et le Costa Rica, rien n'a été fait dans ce sens. L'Accord de libre-échange Canada—Costa Rica est un accord de première génération, comme l'ALENA, comme celui avec le Chili et comme celui avec Israël. Il ne tient pas compte des dimensions sociales, démocratiques et environnementales.

La seule référence neuve que j'ai pu trouver dans cet accord est une référence à la déclaration de 1998 de l'Organisation internationale du travail sur les droits fondamentaux. Cette référence n'a aucune modalité en termes d'application.

Il faut tenir compte de ces préoccupations économiques, sociales et environnementales. Cela aurait pris une consultation sérieuse de la population québécoise et canadienne, ce qui n'a pas été fait. Tout ce qu'on a mis à la disposition des Canadiens, des Canadiennes, des Québécois et des Québécoises, c'est un site Web où il fallait se rendre pour faire ses commentaires. À la limite, certains groupes ont reçu, il y a un an et demi, une lettre du ministre du Commerce international, les invitant à faire connaître leurs commentaires. Il n'y a eu aucune consultation systématique organisée. En aucun temps les parlementaires n'ont été associés à cette démarche. Maintenant, on arrive avec un accord qui nous est présenté comme un fait accompli et pour lequel on devrait adopter, les yeux fermés, une loi de mise en oeuvre. Ce ne sera pas le cas.

J'espère que le gouvernement du Canada comprendra que plus jamais il ne pourra mettre les parlementaires ainsi que la population canadienne et québécoise devant un fait accompli.

Dans ce cas-ci et dans les prochains, s'il n'y a pas de véritable démarche de consultation incluant les parlementaires, la société civile et l'ensemble de la population du Canada et du Québec, nous voterons contre ces accords de libre-échange sur la base même du respect de notre démocratie.

Le premier tort fondamental de l'ensemble du processus de cet accord, c'est qu'il n'a pas été fait dans la transparence. Il n'a pas été négocié dans le cadre d'une prise en charge par les parlementaires de l'ensemble du processus.

Le deuxième élément qui est, à notre avis, une grave erreur de cet Accord de libre-échange Canada—Costa Rica est la clause touchant les investissements.

Dans sa documentation, le ministre du Commerce international nous dit: «Il n'y a rien de modifié au plan des investissements et des services.» Je comprends qu'il n'y a rien de modifié pour ce qui est des investissements et des services. Un accord avait déjà été négocié en 1998, l'Accord entre le gouvernement de la République du Costa Rica et le gouvernement du Canada pour l'encouragement et la protection des investissements.

Dans le cadre de l'Accord de libre-échange Canada—Costa Rica, on fait référence à cet accord antérieur. À la disposition couvrant les investissements, on peut lire à l'article VIII.2, et je cite:

Les Parties notent l'existence de l'Accord entre le gouvernement de la République du Costa Rica et le gouvernement du Canada pour l'encouragement et la protection des investissements signé à San José, Costa Rica, le 18 mars 1998.

Or, quand on va voir cet accord de 1998, qu'est-ce qu'on remarque? Que l'ensemble des dispositions du chapitre 11 de l'ALENA que nous avons décrites ici, que le ministre du Commerce international nous a dit vouloir changer, se retrouvent intactes.

Je rappelle que dans le débat que nous avons mené et que nous continuerons de mener pour la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques, nous ne voulons pas voir des dispositions de protection des investissements qui ressemblent à ce qu'on a dans

le chapitre 11 de l'ALENA. Cela donne trop de droits aux multinationales et aux corporations privées par rapport aux gouvernements, aux États et à la volonté démocratique des peuples.

Beaucoup d'éléments posaient des problèmes avec le chapitre 11, mais je n'en nommerai que quatre: la définition des investissements qui est beaucoup trop large; le traitement national qui fait en sorte que nous ne pouvons pas avoir de politique spécifique pour développer tel ou tel secteur au plan économique; la notion d'expropriation qui est beaucoup trop large; et finalement, le mécanisme de règlement des différends qui permet à une entreprise d'aller directement devant un tribunal d'arbitrage pour contester une décision ou une politique gouvernementale. On retrouve ces éléments pour la promotion et la protection des investissements dans l'Accord entre le gouvernement de la République du Costa Rica et le gouvernement du Canada.

Je donne le cas des investissements. On peut lire ce qui suit:

g) le terme «investissement» désigne les avoirs de toute nature détenus ou contrôlés, soit directement, soit indirectement par l'entremise d'une entreprise ou d'une personne physique d'un État tiers, par un investisseur d'une Partie contractante sur le territoire de l'autre partie contractante [...] en conformité avec les lois de cette dernière, y compris notamment mais non limitativement:

- i) les biens mobiliers et immobiliers ainsi que les droits réels s'y rapportant, par exemple les hypothèques, les privilèges [...]
- ii) les actions, le capital, les titres, les obligations [...]
- iii) les espèces monnayées, les créances [...]

Et la liste continue.

● (1300)

La définition de «investissement» est beaucoup trop large dans l'Accord Canada—Costa Rica et elle s'inspire de la définition de l'ALENA.

Maintenant, pour ce qui est du traitement national, on retrouve exactement la même clause que dans le chapitre 11. Et pour ce qui est de l'expropriation, c'est exactement le même type de définition et je cite l'article VIII:

1. Les investissements des investisseurs de l'une ou l'autre Partie contractante ne peuvent faire l'objet de mesures de nationalisation ou d'expropriation ou de toutes autres mesures d'effets équivalant à une nationalisation ou à une expropriation [...]

C'est plutôt large. Finalement, pour ce qui est du règlement des différends, je cite l'article XII:

2. Si le différend n'est pas réglé à l'amiable dans un délai de six mois du jour où il est né, l'investisseur peut le porter en arbitrage en conformité avec le paragraphe (4).

Le chapitre 11 se retrouve indirectement dans l'Accord de libre-échange du Costa Rica et du Canada, et cela contrevient aux engagements qu'avait pris le ministre du Commerce international, lorsqu'il nous avait dit qu'il ne voulait pas voir, dans le Traité de la zone de libre-échange des Amériques, l'équivalent du chapitre 11.

Le dernier élément qui fait en sorte que cet Accord de libre-échange avec le Costa Rica est indigeste, et cela a été mentionné, c'est la question du sucre.

Il y a dans ce cas-ci une libéralisation unilatérale du marché du sucre de la part du gouvernement canadien, sans aucune contrepartie, ni de la part du Costa Rica, ni des autres pays d'Amérique centrale qui viendront après. Parce qu'on ne me fera pas accroire que dans l'Accord de libre-échange avec le Guatemala, le Nicaragua, le Honduras ou le Salvador, on sera capable de ne pas avoir ce qu'il y a dans l'Accord de libre-échange avec le Costa Rica.

Initiatives ministérielles

Dans le cas du Costa Rica, en vertu de l'accord, les portes sont maintenant ouvertes pour vendre au Canada, sans tarif applicable, plus de 20 000 tonnes de sucre raffiné à partir de 2003, un volume qui deviendra sans limite à partir de 2009.

Le Canada est l'un, sinon le pays le plus ouvert aux importations de sucre. Il n'y a aucun tarif sur le sucre brut et il y a un tarif de 30,86 \$ pour le sucre raffiné, ce qui équivaut à peu près à 8 p. 100 de tarif. Notre prix pour le sucre est parmi les plus bas au monde, alors que les États-Unis, l'Union européenne ont beaucoup de mesures protectionnistes, ce qui fait que les prix font l'objet de distorsion sur le plan mondial.

Dans le cas des pays d'Amérique centrale, au Guatemala par exemple, les tarifs du sucre raffiné vont jusqu'à 160 p. 100. Nous ouvrons donc notre marché, alors que ces économies ne représentent pas un marché pour le Canada. Cela a été mentionné par l'intervenant précédent et je suis d'accord avec lui.

Les États-Unis sont notre marché naturel pour nos industries du sucre de raffinage. Mais ils ont des mesures tellement protectionnistes que malgré le fait qu'ils consomment dix fois plus de sucre que la population canadienne, ils en importent moins.

Les quatre pays d'Amérique centrale que j'ai mentionnés produisent 2,8 millions de tonnes de sucre brut, dont 1,6 million—la moitié—est exportée. Trois cents mille tonnes sont du sucre raffiné. Le marché canadien, au total, consomme approximativement 1,2 million de tonnes.

Par exemple actuellement, le Guatemala produit et exporte 1,1 million de tonnes par année, c'est-à-dire à peu près l'équivalent de notre consommation annuelle. En l'an 2000, le Canada a importé 273 000 tonnes de sucre brut de l'Amérique centrale, comparativement à des exportations de 110 000 tonnes, sous quota, vers les États-Unis, un pays, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, qui consomme 10 fois plus de sucre que nous.

Notre industrie est compétitive, mais dans un marché où les prix ne font pas l'objet de distorsion. Il y a distorsion du prix sur le plan mondial et chez les Américains et les Européens, parce qu'ils ont des mesures protectionnistes. Et on ne me fera pas accroire que le Costa Rica, le Guatemala et le Nicaragua seront des marchés pour le sucre raffiné canadien. Pourquoi? Parce qu'il y a la règle d'origine.

Il faudra qu'on importe le sucre brut de ces pays, qu'on le raffine au Canada, pour aller le revendre dans les pays d'Amérique centrale. Les coûts de transport à eux seuls expliqueront pourquoi ce n'est pas du sucre qui est vendable, sans compter qu'ils sont eux-mêmes producteurs de sucre brut et qu'ils peuvent se doter des capacités de raffinage.

À Montréal, 345 emplois sont menacés. Ce n'est peut-être pas beaucoup pour le ministre du Commerce international, mais dans la région de Montréal, particulièrement dans la conjoncture actuelle, ce sont des emplois qu'on veut garder.

Pourquoi, si «ce n'est pas vrai», comme le dit le ministre du Commerce international, ne pas avoir voulu tenir compte de l'avis de l'industrie, des syndicats et des partis d'opposition, au sujet de cette question?

• (1305)

J'ai personnellement présenté un amendement au Sous-comité sur le commerce, les différends commerciaux et les investissements internationaux pour être assuré qu'à l'avenir, on ne retrouverait pas cette disposition. C'est vrai que dans le contexte actuel, le Costa Rica n'est pas une menace, mais le Guatemala en est une.

J'ai présenté un amendement pour m'assurer que dans les prochains accords de libre-échange avec les pays d'Amérique Centrale, on ne retrouve pas la disposition contenue dans l'accord de libre-échange. Et cela a été rejeté par les libéraux. Maintenant, on veut nous faire croire qu'ils ont une préoccupation pour les 345 travailleurs de Sucre Lantic à Montréal? Soyons un peu sérieux.

Alors donc, je pense que cette disposition aurait dû disparaître de l'accord. Il faut négocier la libéralisation du marché du sucre. La proposition que je fais au ministre du Commerce international, c'est d'inscrire cet item à l'ordre du jour de la négociation de la Zone de libre-échange des Amériques, de même qu'à l'OMC. Nous voulons la libéralisation du sucre, au moins à l'échelle continentale si ce n'est mondiale, pour que les entreprises canadiennes et québécoises, qui sont compétitives, soient capables de rencontrer un marché loyal en termes de pratiques.

Donc, pour nous, ces trois éléments, soit le manque de transparence dans la négociation, le fait que le chapitre 11 s'y retrouve indirectement par l'Accord de protection et de promotion des investissements et le fait qu'on met en péril l'industrie du sucre raffiné au Canada, font en sorte que le Bloc québécois votera contre le projet de loi C-32.

• (1310)

[Traduction]

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'ai suivi attentivement les commentaires de mon collègue. Il y a tellement de questions qui me brûlent les lèvres que je ne sais trop laquelle poser en premier. Permettez-moi de faire d'abord quelques brèves observations.

Je saisis l'occasion pour clarifier certains commentaires formulés par la députée de Churchill et pour demander à mon collègue du Bloc ce qu'il pense des accords sur la main-d'oeuvre. Plus tôt, aujourd'hui, j'ai cité le président du Bureau international du travail, qui a dit appuyer le recours à des accords parallèles sur la main-d'oeuvre et l'environnement. Il ne se limite pas à appuyer de tels accords, il salue la créativité des Canadiens dans cette approche.

J'ai parlé des ministres de l'Union européenne qui, lors d'une réunion à laquelle j'ai représenté le ministre du Commerce international, il y a un an, ont indiqué qu'ils ne voulaient pas encombrer les accords commerciaux inutilement en y incluant les droits des travailleurs et les droits en matière d'environnement. Voilà le point que j'ai essayé de faire valoir tout à l'heure. Je crois que la députée de Churchill a mal interprété mes propos, que certains de mes collègues ont par ailleurs clarifiés.

Que pense le député de l'inclusion d'accords sur la main-d'oeuvre et sur l'environnement dans les accords commerciaux?

Je suis déçu d'entendre mon collègue parler de l'amendement qu'il a proposé au comité. Il sait très bien que lorsqu'il a proposé l'amendement, les députés de notre côté l'ont appuyé. En fait, son amendement a obtenu un appui unanime.

Je l'invite à clarifier la situation. Le lendemain, il s'est présenté au comité avec un amendement pas mal différent sans avoir consulté les députés de ce côté-ci de la Chambre. Évidemment, nous ne pouvions pas appuyer l'amendement changé du tout au tout que proposait mon collègue. Nous sommes de bonne foi, alors j'invite le député à clarifier la situation.

Initiatives ministérielles

Je signale qu'il n'y a pratiquement pas d'investissements costariciens au Canada. En revanche, le Canada a investi quelque 400 millions de dollars au Costa Rica. Ces investissements sont protégés par l'Accord sur la protection des investissements étrangers, en vigueur depuis 1999.

Je ne comprends pas les craintes du député à cet égard. Elles sont déplacées. Cela m'attriste de penser que le Bloc québécois votera contre un accord de libre-échange bilatéral avec un pays en développement, un pays qui a extrêmement besoin d'un tel accord. Est-il sérieux?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire et moi assistons souvent aux mêmes réunions, mais je pense qu'on ne les voit pas de la même façon.

Pour ce qui est du secrétaire général de l'OIT, il a dit que le débat avait cours au sein de l'Organisation internationale du travail sur les questions touchant les droits des travailleurs à l'intérieur des accords commerciaux, et qu'il n'y avait pas pour le moment de consensus. On sait que c'est un organisme tripartite.

J'ai été secrétaire général de la CSN pendant huit ans. Je sais donc qu'au sein de ce forum, une bonne partie des gouvernements, des syndicats et peut-être même quelques patrons éclairés pensent qu'il faut effectivement travailler afin de trouver une façon d'introduire dans les accords commerciaux des dimensions relatives au respect des droits fondamentaux. C'est une chose sur laquelle on travaille.

Il faut que l'Organisation internationale du travail, en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce, réfléchisse à ces choses-là.

Les événements tragiques qu'on a vécus le 11 septembre dernier devraient nous amener à réfléchir. On ne peut plus faire les choses de la même manière. Une bonne partie de la révolte qui a cours dans le monde vient du fait que les accords commerciaux ne tiennent compte d'aucune autre dimension, alors qu'ils ont des effets aux plans social, environnemental et démocratique. Le débat doit donc se poursuivre et le Bloc québécois maintiendra ce débat.

Maintenant, en ce qui a trait à ce qui s'est passé en comité au sujet de l'amendement, j'ai déposé le même amendement au sous-comité et au comité permanent. Au sous-comité, le président l'a déclaré irrecevable. Je me suis renseigné pendant la soirée et je suis revenu à la charge pour dire qu'il était recevable. Finalement, il a été accepté par le président du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international et a été soumis aux voix. C'est le même amendement que j'ai présenté les deux fois. Dans le cas du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international, il a été battu par les libéraux.

Il est vrai aussi qu'au sous-comité, et ce sera dans le rapport, en désespoir de cause, j'ai accepté qu'on puisse avoir une proposition générale pour s'assurer qu'à l'avenir, on tienne compte des intérêts, comme ceux de l'industrie du sucre de raffinage, et qu'on assure de maintenir une vision multilatérale dans le cadre des négociations.

En particulier dans le cas du sucre, le gouvernement canadien devrait mettre l'accent sur la négociation multilatérale visant la libéralisation du marché du sucre de raffinage.

J'aimerais dire comme dernier point que nous sommes libre-échangistes, mais que nous apprenons des erreurs précédentes. Le chapitre 11 de l'ALENA—et je pense que le ministre du Commerce international est d'accord avec bien des aspects de nos critiques—ne peut pas être reproduit pour ce qui est des nouvelles ententes que nous aurons à signer.

Dans le cas de l'Accord de libre-échange Canada-Costa Rica, je me serais attendu à ce que le Canada rouvre l'accord au niveau de la protection et de la promotion des investissements pour tenir compte des remarques que le ministre du Commerce international a faites lui-même sur ce sujet, ce qui n'est pas le cas.

Il est temps, me semble-t-il, de donner un signal au gouvernement libéral. Nous ne signerons pas et ne serons pas d'accord avec tout accord de libre-échange qui ne satisfera pas un certain nombre de dispositions. J'en ai mentionné trois dans ce cas-ci. Il n'y a pas eu à notre avis de consultations suffisantes. Les parlementaires n'ont, à aucun moment, été mis à contribution et on nous met devant un fait accompli.

Deuxièmement, dans la clause touchant les investissements, nous retrouvons les éléments du chapitre 11. Troisièmement, je ne peux pas accepter, en toute conscience, de mettre en péril 345 emplois dans la région de Montréal en libéralisant unilatéralement le marché du sucre raffiné.

• (1315)

[Traduction]

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, le député sait sûrement qu'il existe au Parlement un caucus du sucre présidé par mon collègue d'Etobicoke. Il sait aussi que des députés ministériels ont aussi fait état de leurs préoccupations au sujet de l'industrie du sucre à Montréal et ailleurs au Canada. Ils ont utilisé des arguments très frappants.

Le député sait que le comité a convenu à l'unanimité qu'il s'intéresserait de près aux inquiétudes exprimées par l'industrie du sucre. Le comité a procédé à une vaste consultation et a fourni à tous les intéressés l'occasion de se faire entendre sur le sujet. Le comité, sous la présidence de mon collègue d'Ottawa-Centre, a entendu les témoignages rendus et, sans y être poussé, a adopté une motion disant qu'il suivrait de près la situation de l'industrie du sucre partout au Canada. Le député et moi avons assisté à la même réunion. N'a-t-il donc pas souvenir de ce qui s'est passé à ce moment-là?

[Français]

M. Pierre Paquette: Monsieur le Président, encore une fois, quand j'ai présenté mon amendement à l'effet qu'on ne retrouve pas de dispositions similaires avec les pays d'Amérique centrale, les libéraux l'ont défilé.

Je demeure donc extrêmement inquiet quant au contenu de l'Accord avec le Costa Rica et de l'accord à venir. Souhaitons qu'il y ait des négociations avec les quatre pays d'Amérique centrale, pour des accords de libre-échange qui introduisent un certain nombre d'autres dimensions qui sont absentes de ces accords de première génération. Encore une fois, je demeure extrêmement inquiet.

Lorsque j'ai siégé au Sous-comité du commerce international, des différends commerciaux et des investissements internationaux du Comité permanent des Affaires étrangères et du Commerce international, des représentants de Sucre Lantic sont venus, de même que ceux de l'Institut Canadien du Sucre. Ils ont témoigné et je n'ai pas eu l'impression que tous les membres du comité ont bien compris et saisi la dimension de ce qu'ils ont mentionné.

M. Gérard Asselin (Charlevoix, BQ): Monsieur le Président, en comité, il y a eu un rapport unanime que les députés libéraux et ceux de tous les partis de l'opposition ont appuyé, afin d'améliorer le système à Développement des ressources humaines en matière d'assurance-emploi. C'est un rapport unanime. Le comité est présidé par une députée libérale; mais la ministre n'en a pas tenu compte.

Initiatives ministérielles

Mon collègue de Joliette a essayé de présenter un amendement. On l'a fait dans tous les comités. Les libéraux sont majoritaires, ils passent le rouleau-compresseur et ils vont de l'avant avec leur projet de loi. Le comité, les séances du comité, c'est juste un paravent.

Cela étant dit, on se rappelle que dans le temps des conservateurs, les libéraux avaient déchiré leurs chemises pour s'opposer à l'Accord de libre-échange.

Dans mon comté, il y a des producteurs de bois d'oeuvre qui font face actuellement à un problème concernant l'exploitation du bois d'oeuvre sur le marché américain. Ce n'est toujours pas réglé, on a des problèmes, on demande un accord de libre-échange.

Il y a des producteurs de lait, des agriculteurs qui ont aussi un problème. Il y a des producteurs de tomates, les Serres Lacoste de Charlevoix, qui subissent aussi l'application d'une surtaxe.

Si, aujourd'hui, on signe un accord avec le Costa Rica, on aura le même problème tout à l'heure lorsqu'on négociera. Je pense qu'un accord de libre-échange devrait permettre l'échange des produits et des services sans qu'on y mette de restrictions.

● (1320)

[Traduction]

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis heureux de parler du projet de loi C-32 visant à mettre en oeuvre l'accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et celui de la République du Costa Rica.

L'Alliance canadienne ne cesse de se prononcer en faveur du libre-échange. Nous trouvons donc que cet accord constitue un pas en avant sur la route du libre-échange, qui nous apparaît comme la voie de la prospérité pour le Canada.

Monsieur le Président, je partagerai mon temps de parole avec le député de Surrey-Centre.

L'une des inquiétudes soulevées par les députés de ce côté-ci de la Chambre a trait aux répercussions de cet accord sur l'industrie canadienne du sucre. Je suis heureux de noter que le comité a convenu de préciser que ce modèle ne serait pas appliqué dans les autres accords de libre-échange, ce qui a amené l'Alliance à appuyer le projet de loi.

Mais nos craintes concernant l'industrie du sucre persistent, compte tenu des accords commerciaux futurs que pourrait signer le Canada. Nous prévenons le ministre du Commerce international que les prochains accords commerciaux devront être mieux équilibrés, dans l'intérêt des deux pays concernés.

Je veux parler d'une manière générale du libre-échange dans le monde et de la mondialisation. Je viens de revenir, avec le ministre, de la conférence de l'APEC qui s'est tenue à Shanghai la semaine dernière et au cours de laquelle le gouvernement de l'Australie a présenté un document intéressant intitulé «Mondialisation et pauvreté». J'espère que les députés du NPD et des autres partis écouteront attentivement ce que cette étude mentionne.

Je vais citer certains passages du document. On y explique ceci:

La mondialisation—sous forme d'intégration économique accrue par l'entremise du commerce et de l'investissement—est une raison importante permettant d'expliquer pourquoi, depuis les dernières décennies, des progrès aussi considérables ont été accomplis dans la lutte contre la pauvreté et l'inégalité à l'échelle mondiale.

De saines politiques nationales, des institutions solides et une stabilité politique intérieure sont aussi des facteurs importants [...] pour réduire la pauvreté.

Jusqu'à 1,2 milliard de personnes sur les quelque 4,8 milliards de la population des pays en développement vivent encore dans l'extrême pauvreté, mais la proportion de la population mondiale qui vit dans la pauvreté diminue constamment. Depuis 1988, le nombre

absolu de pauvres a cessé d'augmenter et il semble avoir diminué ces dernières années, malgré la forte croissance démographique dans les pays pauvres.

SI la proportion de personnes vivant dans la pauvreté n'avait pas baissé, depuis 1987 seulement, 215 millions de personnes de plus vivraient aujourd'hui dans une pauvreté extrême. Il y a des preuves très solides pour corroborer cela. Les pays les plus pauvres abritent maintenant moins de 8 p. 100 de la population mondiale totale, comparativement à un peu plus de 45 p. 100 en 1970.

Le document du gouvernement australien ajoute ceci:

Les progrès se sont surtout produits dans les pays en développement qui ont réformé leurs politiques, leurs institutions et leurs infrastructures de manière à devenir de «nouveaux participants à la mondialisation» [...] Pendant les années 90, leur produit intérieur brut par personne a augmenté de 5 p. 100 par année, comparativement à 2 p. 100 dans les pays riches [...] Les pays qui n'ont pas souscrit au principe de l'économie mondiale—des pays qui comptent jusqu'à deux milliards d'habitants—font toutefois face à des problèmes beaucoup plus graves. Souvent aux prises avec des conflits intérieurs et victimes de politiques gouvernementales défavorables aux entreprises et d'une faible participation au commerce international, ces pays n'ont pas adhéré au processus de la mondialisation, avec pour conséquence, des revenus qui croissent lentement, voire qui diminuent, et une pauvreté qui augmente.

Le document dit très clairement que les preuves produites au cours de la dernière décennie montrent que la mondialisation et le libre-échange ont contribué grandement à sortir les gens de la pauvreté, notamment dans certains pays d'Asie. Cela prouve clairement pourquoi le libre-échange dans le monde est important.

● (1325)

Ma collègue de la circonscription de Churchill a cité un exemple quand elle a parlé d'environ 200 femmes qui ont perdu la vie dans leurs déplacements entre le travail et le foyer. Oui, c'est une conséquence tragique. Toutefois, dans le contexte, il faut envisager l'ensemble de la situation, pour comprendre ce qui a amené les gens à se déplacer.

Les protestataires antimondialisation et le NPD posent un problème parce qu'ils tatillonnent. Ces 200 pertes de vie sont extrêmement graves, je ne dis pas le contraire. Toutefois, on cherche la petite bête pour faire obstacle au libre-échange et à la mondialisation. Or, l'évidence montre que la majorité des gens sont passés de la pauvreté économique à un meilleur niveau de vie.

Lors de la conférence de l'APEC, à laquelle j'ai assisté en compagnie du ministre du Commerce international, tous les pays participants ont parlé de la possibilité de faire accéder leur économie au marché mondial. Au terme de plusieurs années d'expérience avec d'autres formules, ces pays considèrent que la mondialisation est un facteur clé pour les aider à sortir de la pauvreté et à améliorer le niveau de vie de leurs citoyens.

Est-il possible que les dirigeants de vingt et un pays soient tous dans l'erreur? Ils ont examiné les résultats de près. Ces dirigeants sont au pouvoir depuis des années. Or, nous voyons le mouvement anti-mondialisation dirigé par le NPD qui a récemment adopté la nouvelle tactique qui consiste à faire obstacle, apparemment pour aider ces pauvres gens. Je ne sais pas au nom de qui ils prêchent.

Initiatives ministérielles

Ce que je sais c'est que la plupart de ces ONG et des protestataires du mouvement antimondialisation, qui vivent apparemment dans des pays riches et jouissent d'un niveau de vie élevé, essaient d'imposer leur volonté à d'autres pays qui eux veulent améliorer leur niveau de vie. Le mouvement antimondialisation érige des barrières devant les mêmes gens qu'il essaie d'aider, lorsque tous les indicateurs économiques et la recherche révèlent que le libre-échange a contribué au progrès. Je ne sais pas pourquoi le NPD adopte maintenant cette tactique.

En conclusion, l'Alliance canadienne appuiera le projet de loi C-32 dans la mesure où le libre-échange s'est avéré une source de prospérité pour le Canada.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, il est clair que le député est revenu de la République populaire de Chine et de la conférence de l'APEC avec une foule d'informations sur la mondialisation, et la conviction que c'est une excellente chose pour tout le monde. J'ai si souvent entendu, en comité, les sociétés pharmaceutiques défendre l'idée du droit de propriété intellectuelle et soutenir que ces mesures vont en quelque sorte aider à sortir les gens de la pauvreté.

Si le député avait pris le temps, soit à Québec lors du Sommet des Amériques, soit lors de la conférence de l'APEC à Vancouver il y a quelques années, soit maintenant en République populaire de Chine, de participer aux rencontres parallèles et d'entendre les travailleurs parler de la mondialisation des sociétés, il saurait que le NPD ne cherche pas des poux ou, comme il l'a dit, «la petite bête». Nous soutenons que les travailleurs n'ont obtenu pratiquement aucun droit dans le cadre de ces accords. Nous examinons maintenant des accords commerciaux, particulièrement celui dont nous sommes saisis aujourd'hui, qui ne feront rien pour faire respecter les droits des travailleurs du Costa Rica ou d'autres pays où ces accords sont en vigueur, ni pour faire respecter les droits fondamentaux de la personne ou les droits des travailleurs de former des syndicats, d'obtenir des conditions de travail décentes et viables, de s'exprimer ou de se réunir en associations. Rien de cela n'existe vraiment.

Je suis vraiment insultée que le député considère que l'on tatillonne. Il devrait retourner faire ses devoirs. Il doit entendre ce que disent les associations de travailleurs tant à l'échelle nationale qu'internationale. Il doit entendre les inquiétudes profondes exprimées à l'égard de ces accords et voir que ceux-ci n'instaurent absolument aucune mesures adéquates pour protéger les travailleurs dans les autres pays.

Je demande au député de répondre à la question suivante. A-t-il pris la peine de s'informer à ce sujet lors de sa participation à la conférence de l'APEC?

• (1330)

M. Deepak Obhrai: Monsieur le Président, je serai heureux de répondre à la question. Je me permettrai de dire à la députée que j'ai grandi dans un pays pauvre. Aujourd'hui, c'est un des pays les plus pauvres au monde.

Je m'y trouvais en août et j'ai parlé avec les gens. Je continuerai à répéter que les néo-démocrates trouvent toujours à redire sur des points de détail à cause du discours qu'ils tiennent. Ils évoquent de soi-disant ONG qui ont des intérêts similaires et dont ils disent qu'ils représentent le peuple. S'ils allaient dans ces pays, s'ils se promenaient dans les rues et parlaient avec les gens qui ont des entreprises, ils verraient exactement ce que les gens désirent: la prospérité.

Ils veulent bien sûr un bon niveau de vie et de meilleures normes du travail, mais cela viendra au moyen du libre-échange et de

l'activité économique. Cela ne viendra pas au moyen d'un État centralisateur comme le NPD le souhaite. J'ai vécu dans ce pays-là et j'y ai vu les normes du travail. Les normes que le NPD prétend exister là-bas n'existent pas.

Là où elles existent, c'est là où les gens ont des choix, le choix de passer d'une entreprise à l'autre pour améliorer leur niveau de vie. Avec cette documentation et le discours habituel du NPD à propos des intérêts des grandes sociétés, la députée semble oublier chaque fois qu'on parle de l'activité économique moins les grandes sociétés. Ce ne sont pas aux grandes sociétés qu'est attribuable la majorité des activités du pays. La majorité des activités économiques est le fait des petites et moyennes entreprises. C'est d'elles que découle la prospérité économique, pas des grandes sociétés.

Je recommanderais aux néo-démocrates d'oublier les sommets parallèles, d'aller se promener dans les rues et de parler aux gens de l'endroit pour trouver les réponses.

M. Gurmant Grewal (Surrey-Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie le député de Calgary-Est de me permettre de partager son temps de parole. Je suis heureux de prendre la parole au nom de la population de Surrey-Centre au sujet du projet de loi C-32 sur la proposition d'accord de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica.

La loi de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange vise à jeter les bases d'une relation de libre-échange entre nos deux pays grâce à la suppression graduelle des barrières commerciales s'appliquant aux biens et aux services. Le projet de loi fait suite à l'accord de libre-échange conclu avec le Chili en 1997 ainsi qu'à l'ALENA, qui date de 1994. L'un de ses objectifs déclarés consiste à promouvoir l'intégration régionale à l'aide d'un instrument qui contribue à l'établissement de la zone de la zone de libre-échange des Amériques, communément appelée ZLEA. Cet accord de libre-échange pourrait être le premier d'une série d'accords à conclure avec d'autres pays d'Amérique du Sud et d'Amérique centrale.

Quatre-vingt pour cent des exportations costariciennes entrent déjà au Canada en franchise de droits de douane. Nos échanges commerciaux avec le Costa Rica ont déjà augmenté de 6 p. 100 depuis cinq ans, les exportations ayant progressé de 7 p. 100, et les importations, de 5 p. 100. L'accord aurait pour effet d'accélérer cette croissance. Le Canada tente d'élargir son marché de produits et de services, dont un bon nombre sont assujettis à des droits de douane élevés quand ils sont exportés au Costa Rica.

Le Costa Rica n'est pas le problème, mais le principal risque, c'est que cette disposition soit étendue aux quatre pays d'Amérique centrale, c'est-à-dire le Guatemala, le Nicaragua, le Salvador et le Honduras. Je vois là une menace, à cause de la capacité de raffinage de ces pays et à cause des subventions versées par les gouvernements de ces pays. On a demandé à notre industrie sucrière de présenter des instances au comité de la Chambre des communes et de recommander des amendements au projet de loi.

À la suite de l'étude du projet de loi au comité, on a répondu à certaines de nos préoccupations. Je me suis opposé au projet de loi à l'étape de la deuxième lecture. J'applaudis à certaines améliorations apportées en comité, grâce aux pressions exercées par l'opposition officielle, l'Alliance canadienne.

Le projet de loi semble maintenant venir soutenir la politique de l'Alliance canadienne en matière de libre-échange. La réduction des droits doit s'effectuer par étapes, conjointement avec d'autres pays et non unilatéralement. Le Canada a réduit prématurément ses droits sur le grain et, comme nous le savons tous, cela a créé de nombreux problèmes.

Certains craignent que le gouvernement ne fasse courir des risques à notre industrie sucrière afin de réduire les droits très élevés tout à fait injustifiés que le Costa Rica impose sur nos frites congelées et sur certains autres de nos produits d'exportation.

Nous avons l'un des marchés sucriers les plus ouverts du monde, sur lequel aucun droit d'importation n'est imposé sur le sucre brut et un modeste droit de 8 p. 100 est imposé sur le sucre raffiné. Aux États-Unis et en Amérique latine, les droits sur le sucre varient entre 50 p. 100 et 160 p. 100. Le Canada produit suffisamment de sucre raffiné pour répondre à ses besoins intérieurs. Pour ce qui est de nos exportations, les États-Unis constituent notre seul véritable marché viable et ils nous imposent des quotas stricts de 12 000 tonnes de sucre par année.

D'autres pays, comme le Costa Rica, nous font payer des droits extrêmement élevés lorsque nous exportons du sucre chez eux. Ainsi, le Guatemala a un droit de 160 p. 100 sur les importations de sucre.

À l'heure actuelle, le Canada a trois raffineries de sucre qui traitent le sucre brut alors que, soit dit en passant, on en comptait sept il y en a 20 ans. L'industrie canadienne du sucre emploie 2 000 Canadiens environ. Une entreprise vieille de 111 ans, Rogers Sugar, en Colombie-Britannique, donne du travail à 650 personnes et risque de sortir perdante de la conclusion de cet accord.

Je voudrais faire une petite digression pour dire que les gens de la Colombie-Britannique ont déjà été durement touchés par l'incapacité du gouvernement de bien gérer la crise du bois d'oeuvre, le dumping des tomates, l'industrie minière, les pêches, le tourisme, l'industrie cinématographique et d'autres secteurs.

• (1335)

Pourraient aussi être au nombre des perdants quelque 450 agriculteurs produisant annuellement 140 000 tonnes de sucre, et nous savons que nos agriculteurs sont déjà dans une situation désespérée.

La société Rogers Sugar injecte actuellement près de 100 millions de dollars au sein de l'économie canadienne dans le cadre de ses activités à Vancouver et à Taber, en Alberta, tout en offrant des emplois de haute qualité à ses employés. Des électeurs de ma circonscription sont aussi au service de cette entreprise.

Le Costa Rica n'utilise pas de sucre raffiné, situation ne laissant entrevoir aucune possibilité de bénéfice dans ce créneau pour le Canada.

On craint que cet accord nuise aux forces du marché en accordant au Costa Rica un accès au Canada plus grand que celui dont bénéficiera le Canada au Costa Rica. Le commerce devrait être non seulement libre, mais aussi équitable.

Comme nous le savons tous, un accord de libre-échange équilibré contribue habituellement à hausser le niveau de vie des deux partenaires grâce à une concurrence accrue et à des prix plus bas. Le libre-échange, lorsque les choses sont bien faites, se traduit par des prix plus bas pour les consommateurs. Qui en bénéficie? Ce sont les consommateurs. Le libre-échange doit permettre à nos entreprises de fonctionner sur un pied d'égalité dans les relations commerciales bilatérales avec le Costa Rica. Les marchés donnent des résultats optimaux lorsque le gouvernement intervient peu. Lorsque le gouvernement intervient, il doit favoriser l'équité et tenir compte de tout le réseau des relations commerciales du Canada avec d'autres pays. Nous ne pouvons nous permettre de faire preuve de courte vue. Nous devons tenir compte du tableau d'ensemble.

Initiatives ministérielles

Comme je l'ai mentionné, cependant, l'accord fait plus qu'ouvrir la porte à des échanges de biens et de services avec le Costa Rica. Il pourrait servir de modèle à toute la ZLEA. Des accords commerciaux régionaux comme la ZLEA ne devraient pas entrer en conflit avec les accords que nous signons dans le cadre de l'OMC.

Bien que le projet de loi porte quelque peu préjudice à notre industrie du sucre, cet accord semble être un pas dans la bonne direction à plusieurs autres niveaux. Il comprend des ententes parallèles sur l'environnement et la main-d'oeuvre. Il montre que des accords de libre-échange peuvent être négociés entre une grande économie et une petite économie.

Le Canada a des investissements d'environ 500 millions de dollars au Costa Rica. L'accès amélioré que nous espérons obtenir dans le cadre de cet accord de libre-échange donnera aux entreprises canadiennes un avantage par rapport à leurs concurrents étrangers n'ayant pas d'accès privilégié au marché du Costa Rica. Nous obtenons l'accès au marché. Cet accès au marché favorisera environ 90 p. 100 des biens et services exportés par le Canada dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire, de sorte que c'est un énorme avantage.

De plus, le Canada exporte des biens et services correspondant à près de 45 p. 100 de son PIB, soit près de la moitié du PIB du pays. C'est une proportion élevée par rapport à nos principaux partenaires commerciaux, de sorte qu'il est important que nous connaissions du succès dans le domaine du commerce international si nous voulons maintenir notre économie, particulièrement en cette période. La réussite et la croissance de bon nombre de petites et moyennes entreprises canadiennes sont tributaires du commerce et des marchés étrangers.

Par conséquent, j'ai hâte que le projet de loi soit adopté et j'appuierai le projet de loi C-32 à cette étape.

• (1340)

M. Svend Robinson (Burnaby—Douglas, NPD): Monsieur le Président, je signale à la présidence que je partagerai mon temps de parole avec la députée de Vancouver-Est.

Nous avons assisté cet après-midi, à la Chambre, à un spectacle des plus extraordinaires, celui de cette alliance sacrilège entre le Parti libéral, notamment le secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, et l'Alliance canadienne, contre les néo-démocrates. Pourquoi s'en prennent-ils à nous? Pour la raison que nous avons l'impudence de prendre la défense des droits de la personne, de défendre les droits des travailleurs et prendre fait et cause pour l'environnement, pour la raison que nous avons l'audace de rappeler l'importance de la démocratie et de faire primer les droits des représentants du peuple, qui ont été démocratiquement élus, sur ceux des entreprises. Quel scandale.

Le député de Calgary qui est intervenu au nom de l'Alliance a dit que nous devons écouter les gens du Sud, que cette mesure législative est bonne pour eux. Je souhaiterais que le député ait écouté les gens venus à Québec en provenance du sud, du Mexique, de la Colombie, du Honduras, du Pérou, du Brésil et d'ailleurs pour dénoncer les effets dévastateurs des accords de commerce existants sur la population de leur pays. S'il avait assisté au forum des femmes à Québec, il aurait entendu les femmes décrire les conditions de travail épouvantables dans les maquiladoras au Mexique, l'empoisonnement des travailleurs par les produits chimiques, la violence et la cruelle répression des droits des travailleurs.

Initiatives ministérielles

Le député de Calgary demande pourquoi nous sommes tellement tatillons en ce qui concerne les droits des travailleurs. Je vais lui dire. Est-ce être tatillon de dire que les travailleurs devraient avoir le droit, en vertu des normes de l'OIT, de s'organiser et de négocier collectivement, qu'ils devraient avoir le droit à un salaire égal pour un travail égal, le droit de travailler sans faire l'objet de discrimination et d'interdictions? Est-ce être tatillon que de dire que l'on devrait interdire le travail des enfants et le travail forcé?

Le Parti libéral et l'Alliance ne comprennent-ils pas que les travailleurs ont des droits? Ou bien s'en moquent-ils? Tout ce qui les intéresse, ce sont les profits des sociétés. C'est tout.

Le Nouveau Parti démocratique est contre cette mesure législative. Cet accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica prépare le terrain à un accord à la grandeur de l'hémisphère qui aurait les mêmes effets destructeurs que l'ALENA. Nous ne voulons pas de ça, nous ne voulons rien qui puisse conduire à un accord de libre-échange des Amériques, nous ne voulons pas de ZLEA.

Pourquoi? Parce que trop souvent, le Canada n'a pas tenu compte dans sa politique commerciale des considérations sociales et humaines, il n'a pas tenu compte de l'environnement et des droits des travailleurs, il a fait passer les avantages commerciaux et les intérêts des sociétés canadiennes avant tout cela. Il n'y a qu'à regarder le chapitre 11 de l'ALENA. Le chapitre 11 de l'ALENA n'est pas repris expressément dans l'accord bilatéral de libre-échange entre le Canada et le Costa Rica, mais il est importé dans cet accord.

[Français]

J'étais membre du Comité permanent des affaires étrangères quand mon ami, le député de Joliette et porte-parole du Bloc québécois en matière de commerce international, a essayé de proposer un amendement très clair qui visait à exclure le chapitre 11 de cet Accord Canada—Costa Rica. Nous étions d'accord pour exclure le chapitre 11, mais le gouvernement n'a pas voulu accepter ce principe fondamental.

• (1345)

[Traduction]

Nous savons que les droits des travailleurs au Costa Rica ont été bafoués. Il est à peu près impossible aux travailleurs du secteur privé, dans ce pays, de joindre les rangs d'un syndicat ou d'en fonder un, en raison de l'hostilité des employeurs et du refus du gouvernement d'appliquer ses propres lois du travail.

Le Costa Rica a été, comme on le sait, le berceau du mouvement antitraitement Solidarista, qui a créé des associations parrainées par les employeurs dans les plantations de bananes afin de supplanter des syndicats fondés de bonne foi. Les travailleurs des plantations de bananes du Costa Rica subissent des conditions de travail épouvantables et dangereuses, parce qu'ils ne reçoivent aucune protection lorsqu'ils utilisent des produits chimiques. L'utilisation de ces produits a causé des déformations congénitales, la stérilité, des problèmes de santé et même des décès chez les travailleurs. Les travailleurs du secteur privé au Costa Rica se voient refuser toute possibilité de négociations collectives.

Le Congrès du travail du Canada et la Confédération internationale des syndicats libres, qui représente 125 millions de travailleurs dans le monde, ont récemment écrit au président du Costa Rica, M. Miguel Angel Rodriguez, pour lui faire part de leur inquiétude au sujet de la situation que vivent les travailleurs du Costa Rica, en particulier ceux du secteur public.

Que répond le gouvernement? Qu'il peut compter sur d'excellents accords parallèles, et il invoque notamment l'accord parallèle sur la

main-d'oeuvre et l'environnement. Nous avons déjà entendu ce baratin. Nous avons vu ce que sont les soi-disant accords parallèles conclus dans le cadre de l'ALENA; ils sont une véritable farce. Ils ne protègent pas les travailleurs et ils ne protègent certainement pas l'environnement.

Lorsque des gouvernements refusent d'appliquer les lois qui protègent les droits fondamentaux comme la liberté d'association, quel recours offre un accord parallèle conclu en vertu de l'ALENA? On peut faire appel au bureau administratif national d'un gouvernement signataire. Et que peut faire ce bureau? Il peut recommander des consultations ministérielles auprès du gouvernement contrevenant, sans plus. Il n'y a aucun respect pour les droits fondamentaux des travailleurs ni aucun respect pour l'environnement, et l'accord entre le Canada et le Costa Rica ne fera que perpétuer cette situation.

Au lieu de faciliter l'application des principes de l'ALENA, qui font passer les droits des entreprises avant la démocratie, avant les droits des travailleurs et avant l'environnement et les droits humains fondamentaux, nous devrions remplacer cet accord par un accord commercial équitable.

Nous n'appuyons pas le projet de loi et nous n'appuyons certainement pas l'application des principes de l'ALENA au Costa Rica ou ailleurs dans cet hémisphère.

Je voudrais parler brièvement des répercussions du projet de loi sur l'industrie du sucre. J'ai rencontré, récemment, les représentants de la raffinerie Rogers Sugar, qui compte plus de 200 employés dans Vancouver, plus précisément dans la circonscription de ma collègue, la députée de Vancouver-Est. Bon nombre des employés de cette raffinerie vivent dans ma circonscription, Burnaby—Douglas.

Rogers existe depuis environ 112 ans. C'est une entreprise canadienne. Elle fournit des emplois de qualité à plus de 200 employés qui sont membres du Syndicat des employés de gros et de détail. Elle injecte quelque 33 millions de dollars dans l'économie. Je tiens à dire très clairement que les employés et la direction de la raffinerie Rogers et autres intervenants de l'industrie sucrière au Canada nourrissent de vives inquiétudes quant aux implications du projet de loi pour la survie de cette industrie.

Si le projet de loi doit être de quelque façon que ce soit un modèle ou une trame pour les futures négociations avec ce qu'on appelle les pays du CA-4, soit le Guatemala, le Nicaragua, El Salvador et le Honduras, il aura des effets destructeurs sur l'industrie sucrière du Canada.

Je suis heureux que le Comité des affaires étrangères ait fait une recommandation au gouvernement. Elle ne fait pas partie du projet de loi, mais c'est une recommandation unanime très ferme selon laquelle cet accord il ne devrait en aucune manière être considéré comme un modèle.

Au nom de mes collègues du Nouveau Parti démocratique, je tiens à dire très clairement que nous rejetons toute extension de cet accord entre le Canada et le Costa Rica de manière à inclure les autres pays que je viens de mentionner. Il se pourrait fort bien qu'il sonne le glas de la raffinerie Rogers Sugar.

•(1350)

En conclusion, je tiens à répéter une fois de plus que nous, les néo-démocrates, nous avons toujours été en faveur d'un système commercial fondé sur des règles, mais ce qui arrive trop souvent c'est que ces règles ne servent ni les travailleurs, ni les petites entreprises, ni l'environnement ni les droits de la personne. Elles ne font que nuire aux plus démunis.

Je n'ai même pas eu l'occasion de parler des implications du projet de loi pour l'agriculture. Je ferai remarquer que, trop souvent, le terme agroindustrie signifie qu'un nombre croissant de petits agriculteurs, parmi les plus pauvres de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, sont forcés d'abandonner leurs terres car ils ne peuvent soutenir la concurrence des importations bon marché en provenance du Nord. Ce n'est certainement pas acceptable.

Nous avons également de sérieuses réserves concernant l'effet des pesticides sur l'agriculture du Costa Rica, mais le projet de loi n'en dit mot. Au niveau des droits de la personne, des répercussions de l'accord sur l'agriculture, l'environnement, les droits des travailleurs et la démocratie elle-même, nous disons non au projet de loi et nous disons non à l'extension de l'accord, sous quelque forme que ce soit, dans le cadre de la ZLEA.

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, après avoir écouté très attentivement les propos de mon collègue, j'ai l'impression que nous avons encore droit au même refrain. Le Nouveau Parti démocratique du Canada est le seul dépositaire de la vérité et de la vertu, et, si nous ne sommes pas d'accord avec lui, nous faisons partie d'une alliance louche. Je suppose que 75 p. 100 des Canadiens font partie de cette alliance louche, car c'est le pourcentage de ceux qui appuient vigoureusement le libre-échange.

Mon collègue voudrait-il commenter les propos de Juan Somavia? Il y a quelques jours, j'ai demandé au directeur général de l'OIT si son organisation était favorable à l'insertion de normes du travail dans les accords commerciaux. Je lui ai dit que le gouvernement du Canada ne croyait pas que ce fût l'approche à retenir. Voici la réponse de M. Somavia:

Par exemple, le Canada est très innovateur dans ce domaine, optant pour des accords parallèles qui font la promotion des normes. Il y a un certain nombre de façons de canaliser l'énergie de ce débat sur le commerce et les normes du travail pour aboutir à des résultats.

...nous devons nous lancer dans l'action avec les moyens que nous avons.

M. Somavia a eu des propos très flatteurs pour le Canada. Il a rejeté immédiatement l'idée que les normes de l'OIT soient intégrées aux accords commerciaux. Je sais que le député n'a pu assister à cet échange, mais je viens de citer M. Somavia. Je voudrais connaître la réaction du député.

Je voudrais également savoir ce qu'il pense de l'opinion des ministres de l'Union européenne. Le NPD parle souvent de l'Union européenne. Que pense le député de l'avis des ministres du Commerce de l'Union européenne, qui ont rejeté l'idée d'intégrer les accords sur le travail aux accords commerciaux, disant qu'ils encombreraient inutilement les accords et que ce n'est pas la solution?

Enfin, pourquoi le NPD n'est-il pas d'accord pour aider l'un des pays les plus pauvres de la zone des Antilles, un pays qui a besoin de faire du commerce et non de recevoir de l'assistance? Pourquoi s'y oppose-t-il?

•(1355)

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire veut peut-être demander aux travailleurs et aux

Article 31 du Règlement

représentants des travailleurs du Costa Rica pourquoi ils s'opposent aux dispositions de cet accord de libre-échange.

Le député a posé une question au sujet de la nécessité de ne pas polluer des accords commerciaux avec les droits des travailleurs et les droits environnementaux. Le Parti libéral et l'Alliance ont une notion plutôt intéressante de ce qui constitue une pollution. Est-il polluant de dire que nous croyons qu'on ne devrait pas exploiter la main-d'oeuvre infantine au Costa Rica? Est-ce polluer les accords que de dire que nous croyons dans la liberté d'association des travailleurs du Costa Rica? Je ne le pense pas. Si le Parti libéral croit qu'on pollue ainsi...

M. Pat O'Brien: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Par inadvertance ou non, le député me cite mal. Je cite les ministres de l'Union européenne...

Le vice-président: Je pense que nous nous lançons dans un débat et il ne s'agit certes pas d'un recours au Règlement touchant la procédure.

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, si les libéraux pensent que ces droits fondamentaux polluent les accords, ils peuvent alors défendre ce point de vue devant les Canadiens. Je pense que les Canadiens accepteront notre notion voulant que si nous pouvons protéger les droits des multinationales pharmaceutiques dans le cadre d'accords commerciaux grâce à des droits de brevet, nous pouvons certes protéger les droits des travailleurs à s'organiser et aussi protéger l'environnement.

M. Deepak Obhrai (Calgary-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le député de Burnaby—Douglas m'a accusé d'être tatillon et je répète que c'est lui qui l'est à nouveau. En ce qui concerne le libre-échange et la mondialisation, l'étude disait:

Les pays les plus pauvres représentent à l'heure actuelle moins de 8 p. 100 de la population mondiale comparativement à un peu plus de 45 p. 100 en 1970. Dans les pays qui ont profité des occasions créées par l'intégration aux marchés mondiaux...»

Le député a parlé des travailleurs au Costa Rica. Je répète que le NPD est tatillon. Les néo-démocrates se rassemblent, mais ils ne vont pas parler aux gens dans la rue qui profitent de la libéralisation des échanges.

M. Svend Robinson: Monsieur le Président, quelle partie des normes de l'Organisation internationale du Travail l'Alliance considère-t-elle tatillonne? Est-ce le droit fondamental reconnu au niveau international de s'organiser et de négocier collectivement? Est-ce le droit à la parité salariale pour des fonctions équivalentes? Est-ce le droit de travailler sans être soumis à la moindre discrimination? Est-ce l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé?

Ce sont des normes fondamentales auxquelles les travailleurs du monde entier devraient avoir droit selon les néo-démocrates. Si l'Alliance considère que c'est tatillon, cela en dit long sur son respect pour les travailleurs.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LA SEMAINE DE LA PME

M. Gérard Binet (Frontenac—Mégantic, Lib.): Monsieur le Président, les PME constituent le pilier de l'économie canadienne et la principale source de création d'emplois au pays.

Article 31 du Règlement

C'est pourquoi il importe de souligner la Semaine de la PME, qui se déroule à travers le Canada du 21 au 27 octobre 2001. Organisée par la Banque de développement du Canada sous le thème «Le pouvoir de l'innovation», la Semaine de la PME rend hommage au talent et aux réalisations des propriétaires et des gestionnaires à l'échelle du pays.

Dans tous les secteurs d'activité au Canada, les entrepreneurs trouvent des moyens innovateurs d'accroître la productivité de leur entreprise. La Semaine de la PME permet à ces gens de partager des idées et de l'information concernant des stratégies d'innovation qui permettront au Canada de jouer un rôle de premier plan sur le marché mondial hautement compétitif.

Merci à ces hommes et ces femmes de Frontenac—Mégantic qui contribuent à la prospérité de leur région et de notre pays.

* * *

[Traduction]

LA CAMPAGNE DU COQUELICOT

M. Art Hanger (Calgary-Nord-Est, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le samedi 27 octobre, je participerai à la marche et à la parade du souvenir de Calgary pour aider à lancer la campagne de la vente de coquelicots pour cette année.

La campagne du coquelicot constitue probablement l'une des plus importantes activités de financement de la Légion royale canadienne. Les fonds recueillis grâce à la vente des coquelicots aident à fournir une aide directe à d'anciens militaires dans le besoin, à financer la recherche et l'achat d'équipement dans le domaine médical ainsi qu'à bon nombre d'autres fins.

Le coquelicot est le symbole du souvenir à l'égard de ceux qui ont été tués à la guerre. N'oublions jamais que ces hommes et ces femmes ont payé de leur vie les libertés dont nous jouissons aujourd'hui.

C'est au champ de bataille que le lieutenant colonel John McCrae a écrit ce magnifique poème qui dit que «Au champ d'honneur les coquelicots sont parsemés de lot en lot». Ces mots prennent une signification toute particulière le jour du Souvenir, lorsque nous nous arrêtons pour honorer ceux qui sont morts sur les champs de bataille.

Il ne suffit pas de rendre hommage aux morts le jour du Souvenir. J'exhorte tous les Canadiens à faire preuve de générosité dans le cadre de la campagne du coquelicot pour que les anciens combattants dans le besoin puissent vivre leurs dernières années dans le respect et la dignité.

* * *

● (1400)

**LE MOIS DE LA PRÉVENTION DU MAUVAIS
TRAITEMENT DES ENFANTS**

M. John Cannis (Scarborough-Centre, Lib.): Monsieur le Président, octobre est le mois de la prévention du mauvais traitement des enfants, C'est l'Ordre indépendant des Forestiers, au cours des années 1980, qui a eu l'initiative de cette désignation. Pendant le mois d'octobre, les sociétés de l'aide à l'enfance de l'Ontario distribuent des rubans violets pour sensibiliser la population à la cause du mauvais traitement fait aux enfants.

Il est essentiel que nous prenions tous le temps de réfléchir et de faire des efforts pour prévenir les mauvais traitements infligés aux enfants dans notre société. Aucun enfant ne mérite d'être victime de sévices.

C'est pour cette raison que j'encourage les députés et tous les Canadiens à porter le ruban violet au cours du mois d'octobre pour accroître la sensibilisation face aux mauvais traitements infligés aux enfants. Après tout, comme nous l'avons souvent dit, l'avenir est entre les mains de nos enfants.

* * *

JAMES GLADSTONE

Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.): Monsieur le Président, à 11 h 30 ce matin, il y avait une cérémonie rendant hommage à l'honorable James Gladstone, premier autochtone nommé au Sénat.

La cérémonie comprenait le dévoilement d'un buste du sénateur Gladstone. Fred Gladstone, fils du sénateur, assistait à la cérémonie en compagnie des sénateurs Dan Hays, Joyce Fairbairn et Thelma Chalifoux.

James Gladstone est né en 1887 près de Mountain Hill, en Alberta, et il était membre de la Bande indienne de Blood. Il a été nommé au Sénat en 1958, pour représenter Lethbridge, en Alberta. Au cours des 13 années qu'il a passées au Sénat, il a coprésidé le Comité mixte chargé d'enquêter sur les Affaires indiennes et a lutté en vue d'améliorer le sort des autochtones. Sa biographie, intitulée *The Gentle Persuader*, est parue en 1986.

J'invite les sénateurs à se joindre à moi pour rendre hommage au dévouement constant et aux réalisations du sénateur Gladstone.

* * *

**LA SEMAINE DES TECHNICIENS EN RADIATION
MÉDICALE**

M. Joe Fontana (London-Centre-Nord, Lib.): Monsieur le Président, cette année, la Semaine des techniciens en radiation médicale sera célébrée du 5 au 9 novembre. La radiation médicale est et restera au premier plan de la médecine du XXI^e siècle, puisque les procédures seront de plus en plus fondées sur le recours à l'imagerie diagnostique et à la radiothérapie.

Dans toutes les disciplines de la santé, les techniciens en radiation médicale, comme Elaine Buchner, de London, et d'autres professionnels partout au Canada, sont les travailleurs de première ligne dans divers milieux, tels que les hôpitaux, les cliniques et les laboratoires. Il faudra encore plus de professionnels comme eux pour répondre aux besoins futurs des Canadiens.

Les gros investissements que le gouvernement a faits récemment dans la nouvelle technologie d'imagerie diagnostique et la radiothérapie doivent avantager aussi bien la population que les professionnels qui utilisent ce matériel de pointe.

J'invite la Chambre à célébrer avec moi la Semaine des techniciens en radiation médicale et à encourager un plus grand nombre de nos jeunes à faire carrière dans ce domaine.

* * *

LA JOURNÉE D'ALPHABÉTISATION

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis ravie de prendre la parole aujourd'hui pour souligner la Journée d'alphabétisation, que nous célébrons pour la huitième année. Ce matin, j'ai eu l'occasion de rencontrer Don Pinay, conseiller tribal de Yorkton, et l'ainée Irene Yuzicuppie, du Saskatchewan Literacy Network. Ces personnes s'intéressent beaucoup à l'alphabétisation et font activement la promotion de programmes d'alphabétisation dans leur collectivité.

Actuellement, plus de 20 p. 100 de la population canadienne a des difficultés à lire et à écrire. Nous pouvons faire beaucoup pour contribuer à l'alphabétisation: lire à nos enfants, faire du bénévolat dans le cadre de programmes d'alphabétisation et encourager ceux qui nous entourent à apprendre à tout âge.

Nous avons tendance à associer capacité de lire avec intelligence. Nous avons tort. Nous ignorons les problèmes d'apprentissage qu'ont pu éprouver ceux qui ont des difficultés à lire et à écrire. Nous devons aider et encourager ceux qui désirent apprendre à lire et à écrire. Je félicite ceux qui décident d'apprendre à tout âge.

* * *

[Français]

MARC ALEXANDRE CHARTRAND

Mme Carole-Marie Allard (Laval-Est, Lib.): Monsieur le Président, en ce moment, dans une église de mon comté de Laval-Est, ont lieu les funérailles de Marc Alexandre Chartrand, un adolescent de 17 ans, une autre victime des motards au Québec.

En effet, Marc Alexandre a été abattu froidement, dans la nuit de vendredi à samedi, à l'entrée d'un bar du centre-ville de Montréal. Des motards reliés aux Rock Machine ont voulu entrer en passant devant tout le monde et se sont vu refuser l'accès par les portiers. Vexé, l'un d'entre eux a sorti son arme et a tiré. Marc Alexandre a été atteint mortellement.

Il n'y a pas de mots pour qualifier la douleur de cette famille devant la disparition de cette personne bien-aimée. Il s'agit d'une autre victime des motards criminalisés.

Nous avons ici, au Parlement, adopté en troisième lecture le projet de loi C-24, le 13 juin dernier. Les mesures contenues dans ce projet de loi feront en sorte d'enrayer ou de diminuer le nombre de ces crimes gratuits perpétrés par des indésirables dans notre société. Il reste la ratification du Sénat.

En terminant, au nom de tous mes collègues, je veux offrir mes plus sincères condoléances à la famille Chartrand.

* * *

• (1405)

PARENTS-SECOURS

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, en cette Année internationale des bénévoles, je voudrais souligner le travail de ceux et celles qui oeuvrent dans ma circonscription, et plus particulièrement celui des bénévoles de Parents-Secours.

Destiné initialement à offrir un réseau de foyers-refuges pour que les enfants puissent trouver aide et abri lorsque éloignés de leur maison, Parents-Secours a agrandi son rayon d'action en s'impliquant auprès des aînés.

En 1977, l'organisme Parents-Secours s'installait dans ma circonscription. Aujourd'hui, on compte plus de 900 foyers-refuges sur le territoire. Cette année, les bénévoles sont venus en aide à une vingtaine de personnes. Ils ont rencontré plus de 600 aînés et plus de 11 000 enfants dans le cadre d'activités et de visites dans les écoles.

En cette Semaine nationale de Parents-Secours, j'invite toute la population à profiter de l'occasion pour s'impliquer activement dans ce programme. Il est rassurant de savoir qu'il y aura toujours des gens de confiance chez qui nous pourrions trouver assistance.

Article 31 du Règlement

[Traduction]

LA JOURNÉE DE L'ALPHABÉTISATION

Mme Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi je désire souligner la Journée d'alphabétisation, qui en est à sa huitième année. Plus de 20 p. 100 des adultes du Canada éprouvent de graves difficultés à lire et à écrire, et c'est 20 p. 100 de trop.

Il y a longtemps que je préconise activement l'amélioration de l'alphabétisation parmi les Canadiens, à la fois en tant que membre d'un conseil scolaire et, maintenant, en tant que députée. Récemment, j'ai eu l'occasion de participer à l'annonce d'une affectation de ressources avec des partenaires en alphabétisation et 29 autres organismes d'alphabétisation du Manitoba.

Tous ces organismes sont voués à aider des adultes à combler le fossé entre leur niveau actuel d'alphabétisme, leur niveau de calcul et leurs aptitudes éventuelles pour apporter une contribution au marché du travail et à la collectivité. Ce sont des groupes comme ceux-là que nous devons continuer d'aider.

Il y a ici, aujourd'hui, des délégations de toutes les provinces et de tous les territoires qui sont venues mettre en relief les questions liées à l'alphabétisation. En tant que parlementaires, il importe que nous saisissons cette occasion pour les rencontrer afin de discuter, de planifier, d'apprendre et de collaborer à un effort concerté pour veiller à ce que tous les Canadiens puissent contribuer pleinement à notre société.

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Werner Schmidt (Kelowna, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la Chambre de commerce du Canada demande au gouvernement fédéral de mettre en oeuvre deux importantes résolutions qui lui ont été présentées par la Chambre de commerce de Kelowna.

Dans la première résolution, elle demande au gouvernement fédéral de rendre permanent le projet pilote de délivrance d'autorisation d'emploi pour les conjoints des travailleurs hautement spécialisés. La délivrance d'autorisation d'emploi aux conjoints et aux partenaires permet d'attirer au Canada les travailleurs hautement spécialisés les plus compétents et de mettre leurs grands talents à profit dans le florissant secteur de la technologie dans l'Okanagan.

Dans la deuxième résolution, elle demande au gouvernement fédéral de consentir des incitatifs fiscaux aux entreprises et aux consommateurs qui achètent des véhicules peu polluants. Kelowna est le foyer de Dynasty, un fabricant de voitures électriques et un chef de file dans la technologie sans danger pour l'environnement.

J'invite le gouvernement fédéral à collaborer avec la Chambre de commerce du Canada en vue de donner suite à ces résolutions et à contribuer ainsi au dynamisme de l'économie de l'Okanagan.

* * *

[Français]

L'ALPHABÉTISATION

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de signaler à la Chambre que nous célébrons aujourd'hui, le 25 octobre, la Journée d'action pour l'alphabétisation.

L'alphabétisation touche presque tous les aspects de notre vie. C'est un facteur déterminant de la croissance et de l'épanouissement de la personne et de la réussite économique de notre pays.

Article 31 du Règlement

En outre, les Canadiennes et les Canadiens sont conscients que de bonnes aptitudes pour la lecture et l'écriture représentent un atout de taille qui ouvre la porte à de multiples occasions d'apprentissage.

[Traduction]

Il est essentiel que tous les Canadiens atteignent un niveau assez élevé d'alphabétisme, de manière à répondre aux besoins actuels et futurs du marché du travail et de l'économie axée sur le savoir. C'est pour cela que l'acquisition des compétences et l'apprentissage continu sont des priorités clés pour notre gouvernement.

[Français]

Je souhaite ardemment que mes collègues de la Chambre se joignent à moi pour féliciter toutes les personnes qui contribuent à augmenter le taux d'alphabétisme des Canadiens et des Canadiennes.

* * *

• (1410)

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, j'attire l'attention de la Chambre sur l'annonce faite l'autre jour au sujet de l'indemnisation des anciens combattants survivants de Buchenwald. Il s'agit d'aviateurs canadiens dont les avions ont été abattus pendant la Deuxième Guerre mondiale.

Plutôt que de les interner dans un camp de prisonniers de guerre, le gouvernement allemand de l'époque les a placés dans un camp de concentration. Plusieurs sont décédés. Après 56 ans, les braves survivants et leur famille ont enfin obtenu l'indemnisation et la reconnaissance qui leur revenaient à juste titre et qu'ils avaient à juste titre revendiquées.

L'autre jour, le gouvernement allemand et notre ministère des Anciens Combattants ont reconnu la situation des 15 survivants et de quelques conjoints d'anciens combattants.

Au nom du Nouveau Parti démocratique et de tous les parlementaires canadiens, nous remercions le ministre des Anciens combattants et son ministère d'avoir trouvé une solution satisfaisante pour nos anciens combattants et leur famille.

Au nom de notre collègue, Gordon Earle, qui a été député de Halifax—Ouest à la Chambre, de 1997 à 2000...

Le Président: Le député de Châteauguay a la parole.

* * *

[Français]

LES JEUX GAIS DE 2006

M. Robert Lanctôt (Châteauguay, BQ): Monsieur le Président, c'est avec une grande fierté que nous apprenions, ce matin, que Montréal sera la ville hôte des 7^e Jeux gais en 2006. Cet événement majeur international permettra au Québec de montrer son savoir-faire en matière d'organisation d'envergure.

Plus de 24 000 participants se retrouveront à Montréal lors de cet événement. La région montréalaise sera ainsi l'hôte non seulement d'athlètes, mais également de plus de 200 000 visiteurs provenant des quatre coins du monde. Cela signifie des retombées économiques et touristiques d'environ 150 millions de dollars.

Cette nomination est le fruit de l'implication sociale, économique et sportive de la communauté gaie montréalaise et québécoise. Par une présentation professionnelle, le comité organisateur a devancé la compétition dans la course à l'obtention de ces Jeux.

Le Bloc québécois félicite le comité organisateur de Montréal pour son dossier exceptionnel.

Bravo et bonne chance à tous.

* * *

[Traduction]

LES PORTS

M. Geoff Regan (Halifax-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, les ports canadiens ont désespérément besoin d'un nettoyage. Ma propre ville de Halifax déverse ses eaux usées directement dans le port depuis plus de 250 ans.

Les ports, ces grands centres commerciaux, touristiques, récréatifs et de transport, sont le poumon des villes. Des années de négligence et d'inaction ont fait leur oeuvre, mais il n'est pas trop tard pour agir.

Le gouvernement du Canada doit jouer un rôle prépondérant dans le nettoyage de nos ports. Le port de Halifax constituerait un banc d'essai parfait pour d'autres projets de restauration dans des villes comme Saint-John, Toronto, St. John's et Sydney, par exemple.

Je prie le ministre de l'Environnement et son collègue de l'Industrie de travailler ensemble à la mise en oeuvre d'un projet de nettoyage des ports nationaux, à commencer par celui de Halifax, afin d'assurer aux Canadiens des ports propres et sécuritaires, pour aujourd'hui et pour demain.

* * *

L'IMMIGRATION

M. Inky Mark (Dauphin—Swan River, PC/RD): Monsieur le Président, la ministre de l'Immigration a fait peu de choses au cours de la dernière semaine pour rassurer les Canadiens au sujet de leur système d'immigration. Nous lui avons posé des questions claires et précises, auxquelles elle continue de donner des réponses vagues, ténébreuses et décousues.

Cette semaine seulement, elle m'a vivement interpellé pour avoir osé demander qui étaient les 3 989 personnes dont elle avait elle-même signé le billet d'entrée au pays. Ces personnes ne pouvaient entrer au Canada sans un permis spécial signé par la ministre. S'agissait-il de criminels? Ou étaient-ce des terroristes? Peut-être que nous ne le saurons jamais.

Je l'ai aussi interrogée au sujet des 27 000 personnes faisant l'objet d'un mandat d'expulsion et des mesures qu'elle entendait prendre pour retrouver ces personnes et les expulser. J'attends encore une réponse.

Quand la ministre admettra-t-elle qu'elle n'a tout simplement pas de réponses à ces questions?

* * *

LE GOUVERNEMENT LIBÉRAL

M. Steve Mahoney (Mississauga-Ouest, Lib.): Monsieur le Président,

Il y a huit ans bien sonnés
Les Canadiens ont dit: Assez!
Après de tumultueuses années
Ils furent nombreux à être chagrinés.

42 milliards de dette, c'est bête
Parce que les conservateurs faisaient la fête
Le choix était clair, pardî
Il fallait qu'ils partent d'ici

Après huit ans de prospérité
L'opposition stagne dans l'obscurité
Les Canadiens retrouvent leur fierté
Et le disent au monde entier

Le Canada, c'est le pays idéal
Nulle part ailleurs on ne trouve son égal
Mais par souci d'humilité
Nous préférons laisser les autres en parler

8 années de succès libéral!
Hip, hip, hip hourrah!

* * *

LES LABORATOIRES DE CHALK RIVER

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la télévision du gouvernement diffuse à répétition une vidéo montrant des avions de chasse en vol, donnant ainsi aux Canadiens la fausse impression que leur espace aérien et leurs installations vulnérables sont bien protégés.

Une installation dont la sécurité préoccupe tout particulièrement mes électeurs est celle des Laboratoires de Chalk River, où plusieurs réacteurs nucléaires produisent plus de 70 p. 100 des radio-isotopes à des fins médicales du monde et où sont assurés la recherche et le soutien pour les centrales nucléaires du Canada.

Il a été révélé au cours des témoignages que des experts ont présentés devant le Comité de la défense que la seule façon sûre de protéger une centrale nucléaire contre une attaque aérienne est d'avoir sur place des batteries de canons antiaériens. Or, le gouvernement libéral a réduit la BFC Petawawa à une Unité soutien du Secteur et a supprimé les instructions permanentes d'opération entre la base et Chalk River en cas d'urgence nucléaire, y compris les protocoles d'évacuation et de confinement.

Les attaques perpétrées le 11 septembre étaient bien réelles. La menace d'une attaque terroriste est réelle. Quand le gouvernement commencera-t-il à prendre des mesures concrètes pour assurer la sécurité des Canadiens?

QUESTIONS ORALES

• (1415)

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il convient d'ouvrir la période des questions aujourd'hui en soulignant le début de la huitième année du premier ministre à la tête de notre pays.

Des voix: Bravo!

M. Stockwell Day: S'il veut rester encore quatre ans, il est le bienvenu.

Des voix: Bravo!

Questions orales

Le Président: Nous disposons d'une période limitée pour les questions. Je crois que le député devrait poser sa question.

M. Stockwell Day: Monsieur le Président, le ministre de la Santé devrait mettre fin à la controverse en donnant certaines précisions.

Il a dit que des fonctionnaires subalternes de son ministère avaient pris la décision très controversée d'enfreindre la Loi sur les brevets en passant une énorme commande de médicaments, alors que ceux-ci avaient déjà été fournis. Il rejette la faute sur les fonctionnaires subalternes.

Je voudrais lui demander très clairement si lui-même ou son bureau savait que ces fonctionnaires subalternes fantômes avaient pris cette décision très controversée.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Non, monsieur le Président. Le chef de l'opposition et ses collègues voulaient qu'on éclaircisse les faits. C'est chose faite. Les faits sont maintenant très clairs. Les personnes impliquées dans ce dossier ont fait la chronologie des événements par écrit, et l'opposition en a une copie.

J'espère que les députés d'en face comprennent maintenant mieux la situation. Il y a une semaine, nous n'avions pas d'approvisionnement garanti d'un médicament dont les Canadiens pourraient avoir besoin. Nous l'avons maintenant, à un coût que Bayer a accepté de réduire pour qu'il corresponde au prix en vigueur aux États-Unis. Les Canadiens ne dépenseront pas un cent de plus que ce qui est nécessaire pour bénéficier de cette protection.

[Français]

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il y a ici un problème, parce que le ministre a insisté pour que Bayer fournisse les médicaments immédiatement. Toutefois, il a permis à Apotex d'attendre jusqu'au 8 novembre.

Pourquoi un tel favoritisme à l'égard d'Apotex?

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, les faits sont clairs. Ils ont été communiqués de façon détaillée à tous les députés de la Chambre des communes. Il est clair, d'après ces faits, que les fonctionnaires de Santé Canada ont agi dans l'intérêt des Canadiens pour obtenir le genre de protection dont ils ont besoin dans ces circonstances.

M. Stockwell Day (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'opposition officielle a donné au ministre la chance de mettre un terme à toute cette controverse en demandant que soient déposés les documents prouvant que les appels téléphoniques mystérieux que Bayer nie avoir reçus ont bel et bien été faits. Il a fourni, non pas ici à la Chambre, mais plutôt à nos amis des médias, certains affidavits sur lesquels les noms ont tous été masqués. Il n'y a pas moyen de vérifier.

Comme il ne fait pas confiance aux députés de la Chambre des communes, j'invite le ministre à donner ces noms à nos amis des médias, en qui nous avons confiance, afin qu'ils puissent vérifier si ces appels téléphoniques ont effectivement été faits.

Questions orales

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, je n'ai aucunement l'intention de cibler de façon précise des fonctionnaires de Santé Canada qui font leur travail de bonne foi. Il ne s'agit pas ici d'une chasse aux sorcières lancée par les partis de l'opposition, ou qui que soit d'autre, contre des fonctionnaires de Santé Canada. Il s'agit de la protection de la santé des Canadiens. Le gouvernement et moi-même, en tant que ministre, agissons toujours de façon très énergique pour protéger la santé des Canadiens. C'est notre priorité.

• (1420)

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ce qui est réellement en cause ici, c'est le fait de dire la vérité et de respecter les lois canadiennes.

Hier, le ministre de la Santé a commodément révélé que Santé Canada avait déjà acheté 800 000 comprimés de Cipro de la société Bayer. En réponse à ma question d'hier, le ministre a toutefois dit qu'il avait besoin d'un million de comprimés de plus et il a prétendu que la société Bayer était incapable de les lui fournir. Il a donc enfreint la Loi sur les brevets.

Compte tenu du fait que le ministre a maintenant reconnu qu'il doit faire affaire avec la société Bayer, a-t-il commandé le million de comprimés supplémentaires dont il avait si désespérément besoin la semaine dernière?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est une situation pour le moins curieuse. Nous sommes en présence d'une grande entreprise pharmaceutique qui s'intéresse davantage à ses bénéfices nets qu'à la santé des Canadiens et d'un parti de l'opposition qui préfère faire de la politique sectaire au lieu de parler des véritables problèmes auxquels nous faisons face dans notre pays.

Les faits sont limpides et ils montrent clairement que Santé Canada a fait son travail.

M. Charlie Penson (Peace River, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre nous a dit que l'urgence était telle qu'il lui a fallu enfreindre les dispositions législatives canadiennes sur les brevets en commandant ce million de comprimés à la société Apotex. Le ministre savait toutefois que le fabricant Apotex ne pourrait livrer les comprimés avant le 8 novembre. Pendant ce temps, la société Bayer avait des comprimés en stock dans ses installations de Toronto.

S'il y avait une telle urgence la semaine dernière, une urgence justifiant que le ministre enfreigne les dispositions législatives canadiennes sur les brevets, pourquoi le ministre n'a-t-il pas commandé ce million de comprimés à la société Bayer?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la société Bayer nous a maintenant garanti l'accès à ces comprimés. Ils n'étaient pas disponibles il y a une semaine. La société s'est engagée par écrit à nous les fournir sur demande. Voilà le genre de protection dont les Canadiens ont besoin en matière de santé.

Notre priorité c'est de protéger la santé des Canadiens, leur priorité, c'est de faire de la politiciannerie sectaire.

[Français]

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministère de la Santé a incité Apotex à produire un médicament en violation de la loi, de bonne foi, paraît-il.

Normalement, le ministre de la Santé, un ex-procureur général de surcroît, aurait dû dénoncer l'illégalité de la transaction. Mais ce n'est pas ce qu'il a fait.

Est-ce que le ministre de la Santé admettra qu'en maintenant un contrat illégal, il a agi en tant qu'ancien avocat d'Apotex plutôt qu'en ex-procureur général?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est clair qu'une erreur de bonne foi a été faite. En conséquence, nous avons réglé la dispute avec la compagnie Bayer. Mais c'est également clair qu'il y a une semaine, la compagnie Bayer a déclaré qu'elle ne pouvait pas fournir les médicaments nécessaires.

C'est maintenant le cas que nous avons les médicaments nécessaires assurés pour protéger la santé des Canadiens et des Canadiennes. C'est pour nous la priorité.

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le ministre de la Santé nous dit: «C'est clair.» J'aimerais voir un accusé dire à un juge: «C'est clair. J'ai violé la loi. Je l'ai fait de bonne foi. Je suis donc innocent.» Cela ne tient pas, ce n'est pas une défense.

Ce qui me surprend, c'est que non seulement le ministre de la Santé, mais ses fonctionnaires, les ministres, les députés libéraux et même le premier ministre nous disent: «Ils ont bien fait, parce qu'ils ont agi de bonne foi.»

Est-ce que ce n'est pas inciter les gens à ne pas respecter la loi, à vivre et à agir dans l'illégalité? Comment le gouvernement peut-il se complaire à contrevenir la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, j'admire beaucoup le dévouement de ce député pour les lois du Canada. Mais je dois dire que si les fonctionnaires ont fait une erreur, c'est une erreur de bonne foi. C'est maintenant réglé avec la compagnie Bayer.

Entre-temps, nous nous sommes assurés que les médicaments nécessaires sont disponibles pour les Canadiens et les Canadiennes. Et ça, c'est la chose la plus importante.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, hier, le premier ministre a félicité son ministre de la Santé sur la façon dont il s'est acquitté de ses responsabilités dans le dossier d'Apotex.

Est-ce que le premier ministre se rend compte qu'en félicitant son ministre, il envoie le message suivant aux producteurs de médicaments génériques: «Produisez, stockez des médicaments illégalement, c'est payant»? C'est ça, le message qu'il envoie.

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je dois dire à tout le monde qu'il est très important pour le gouvernement de prendre les moyens pour que, en cas de crise, les médicaments nécessaires soient disponibles pour les Canadiens. C'est ce que le ministre a fait.

Aujourd'hui, c'est clair que les médicaments dont on avait besoin, on en a en quantité suffisante au Canada, grâce à l'intervention du ministre de la Santé.

• (1425)

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonnette, BQ): Monsieur le Président, le président d'Apotex lui-même soutient qu'il a demandé au fonctionnaire qui le contactait s'il avait obtenu la dispense du commissaire des brevets pour aller de l'avant avec la commande. Or, le fonctionnaire, c'est clair, n'a jamais obtenu cette dispense.

Comment le ministre peut-il plaider l'erreur de bonne foi, lorsqu'il s'agit en fait d'une action délibérée, volontaire et faite en toute connaissance de cause pour violer la loi?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Ils ont agi de bonne foi, monsieur le Président.

Questions orales

[Traduction]

LA LOI SUR LES BREVETS

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Le NPD se permet de se dissocier de l'esprit de la période des questions. Le problème ne vient pas du ministre de la Santé. Tôt ou tard, ce dernier s'expose à un autre désastre politique. Le problème, c'est la loi, qu'il faut changer.

Nous avons vu à quel point la loi est inadéquate du point de vue moral, non seulement en raison de ce qui s'est passé au Canada mais aussi à cause du problème d'accès aux médicaments anti-sida qui s'est posé en Afrique du Sud.

Le premier ministre peut-il s'engager devant la Chambre à ce que le Canada se dissocie de ce genre de lois, qui sont inadéquates en cas d'urgence et dans d'autres situations?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je suis conscient de la situation désastreuse dans laquelle se trouve le député, qui siège comme néo-démocrate depuis 20 ans.

Les lois sont actuellement en vigueur. Le ministre avait besoin de cela. La loi prévoit une possibilité d'exemption, qui n'a pas été demandée mais qui aurait dû l'être. Quoi qu'il en soit, la loi prévoit cette possibilité qui nous permet, en cas d'urgence, de nous adresser à quelqu'un d'autre pour obtenir des médicaments.

C'est précisément ce qu'a fait le ministère de la Santé, qui a agi de bonne foi.

M. Bill Blaikie (Winnipeg—Transcona, NPD): Monsieur le Président, je me rappelle l'époque où le premier ministre, qui siégeait de ce côté-ci, critiquait la même loi qu'il défend aujourd'hui.

Le premier ministre peut-il nous expliquer pourquoi le ministre du Commerce international se range du côté des États-Unis dans le cadre des discussions sur les droits de propriété intellectuelle en matière de commerce, alors que les grandes compagnies pharmaceutiques multinationales tentent d'enrayer l'acheminement de médicaments génériques vers les pays en voie de développement? Pourquoi faisons-nous cela, alors que nous venons tout juste de voir à quel point les lois sur les brevets peuvent aller à l'encontre de la santé publique?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, soyons clairs. Le Canada joue un rôle de premier plan dans les discussions actuelles de l'OMC sur les ADPIC. Nous avons déployé beaucoup d'efforts pour clarifier certains éléments des ADPIC, afin d'assurer une flexibilité suffisante qui permette de répondre aux besoins de ces pays en vertu des accords existants, dans des situations d'urgence comme celles créées par le VIH-Sida, la tuberculose et la malaria, par exemple. Nous espérons que le projet de déclaration ministérielle de Doha nous donnera satisfaction à cet égard.

* * *

LA SANTÉ

M. Chuck Strahl (Fraser Valley, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de la Santé a déjà eu affaire avec Apotex. En 1984, il était le conseiller juridique de la société. En 1994, quand il était procureur général du Canada, il est intervenu dans une poursuite impliquant Apotex. En 1997, sa conscience a eu un sursaut et il a eu un petit entretien avec le commissaire à l'éthique. De quoi ont-ils parlé? D'Apotex.

Aujourd'hui, cette même Apotex renonce à 1,5 million de dollars après quoi, un entretien en fin de soirée avec un préposé aux commandes de Santé Canada?

Le ministre est-il le seul à ne pas voir un conflit d'intérêts apparent dans ses échanges avec Apotex?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, mon cabinet d'avocats a représenté à l'occasion des fabricants de produits génériques comme Apotex, comme il a représenté des fabricants de médicaments d'origine.

Le député sait que je n'ai pas participé à la décision de nous approvisionner auprès d'Apotex. Si le député a une accusation précise en tête, une accusation de conflit d'intérêts me concernant, qu'il la fasse, sinon, qu'il laisse tomber.

M. André Bachand (Richmond—Arthabaska, PC/RD): Monsieur le Président, ce matin, le ministre de la Santé m'a dit de me taire. Mais je ne me tairai pas.

[Français]

Les preuves s'accumulent. Il est maintenant clair que le ministre de la Santé a entretenu, dans le passé, des relations souvent étroites avec Apotex.

Ce matin, j'ai demandé au ministre s'il avait informé le premier ministre de ses relations antérieures avec Apotex, mais il a refusé de répondre. Il a plutôt paniqué.

Le premier ministre pourrait-il nous dire s'il a été avisé par son ministre que ses relations avec Apotex pourraient créer des perceptions de conflit d'intérêts et ce, avant que le ministre de la Santé ne viole la Loi sur les brevets?

● (1430)

[Traduction]

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Oui, monsieur le Président, j'aimerais bien que le député suive mon conseil. S'il veut m'accuser de quelque chose ou me reprocher ma conduite, qu'il le fasse ici, dans cette enceinte, ou hors de la Chambre. S'il n'a pas d'accusation à porter, il aurait intérêt à se taire.

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de la Santé, un ancien ministre de la Justice, semble malheureusement avoir du mal à respecter la règle du droit ou en fait n'importe quelle règle. Il a enfreint la loi du Canada en passant une commande illégale de médicaments. Non seulement ça, il a enfreint une directive obligatoire sur le contrôle des dépenses gouvernementales. La quantité de médicaments qu'il a commandée dépasse de loin la limite approuvée en cas d'extrême urgence.

Comment les Canadiens peuvent-ils faire confiance pour les protéger à un homme qui enfreint les lois?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait, je n'ai pas passé commande de ces médicaments. Ce sont des fonctionnaires qui l'ont fait en toute bonne foi. Pour ce qui est de la confiance, si les Canadiens voient ce qui se passe de l'autre côté de la Chambre, ils doivent se poser des questions.

Les Canadiens veulent que nous prenions les mesures nécessaires pour les protéger et que nous ayons sous la main les médicaments dont nous pourrions avoir besoin en cas d'urgence. Je ne sais pas où l'opposition veut en venir.

Questions orales

Mme Diane Ablonczy (Calgary—Nose Hill, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, le ministre a affirmé qu'il était responsable. Aujourd'hui, il dit qu'il n'était pas au courant. Il faudrait savoir.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, Santé Canada prendra toujours d'énergiques mesures pour protéger la santé de Canadiens. Contrairement aux députés d'en face qui ne cherchent qu'à gagner des points politiques, nous nous concentrons sur ce qui importe vraiment aux Canadiens.

* * *

[Français]

L'ÉCONOMIE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, le ministre des Finances a annoncé un budget pour le début du mois de décembre, mais du même coup, il annonce qu'il ne faut pas s'attendre à des mesures directes de soutien à l'économie.

Nous sommes d'accord qu'il faille éviter tout déficit, mais le ministre des Finances va-t-il reconnaître qu'il a les moyens d'agir et que ce n'est pas le temps de mettre tous les surplus sur la dette, mais plutôt d'en consacrer la majeure partie à la relance de l'économie?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est d'ailleurs ce qu'on a toujours fait.

Lorsque l'on regarde les baisses d'impôt, qui sont substantielles, le Programme d'infrastructures, les investissements faits par le gouvernement, on voit qu'on a toujours investi dans les mesures qui favorisent la croissance économique et la création d'emplois pour les Canadiens.

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, s'il veut être à la hauteur de ses prétentions, est-ce que le ministre peut s'engager, dans son prochain budget, pour être efficace, à transférer plus d'argent aux provinces pour la santé et l'éducation—ça, c'est efficace—à avoir des mesures ciblées de stimulation de l'économie, comme le Bloc l'a proposé dans son plan du 3 octobre dernier—ce qui serait aussi bienvenu—et à rembourser la dette?

Il peut faire tout cela en évitant un déficit. On considère que s'il n'y a pas ces mesures structurantes dans le prochain budget, le ministre aura failli à sa tâche.

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, nous allons certainement avoir un débat sur les mesures à prendre avant et après le budget.

Le député aura le droit, et d'ailleurs, j'anticipe qu'il nous fera part de ses suggestions. Mais j'espère que ce seront des suggestions très ciblées et très détaillées, parce qu'on n'a pas besoin de discours vides. On a vraiment besoin d'éléments détaillés, des vraies mesures à prendre.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, les premiers ministres provinciaux, les dirigeants d'entreprises et l'ambassadeur des États-Unis au Canada exhortent le gouvernement à établir un périmètre de sécurité continental afin d'assurer nos échanges commerciaux.

Hier, le ministre des Affaires étrangères a rencontré Tom Ridge pour discuter des files d'attente aux frontières et des problèmes de sécurité nationale. Ma question s'adresse au ministre des Affaires

étrangères. A-t-il discuté de l'idée d'un périmètre de sécurité continental et, dans la négative, pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Oui, monsieur le Président, nous avons parlé de l'importance d'assurer aux citoyens du Canada et des États-Unis qu'ils vivent à l'intérieur de frontières sûres. Nous avons aussi parlé longuement de l'importance de la frontière en tant que mesure économique de grande importance pour le Canada et les États-Unis.

Nous avons convenu de continuer à travailler en étroite coopération pour faire en sorte que les frontières demeurent aussi ouvertes que possible.

● (1435)

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est évident que les États-Unis se préoccupent davantage de la sécurité nationale que du commerce international. Plus tôt cette semaine, les responsables américains de l'immigration ont annoncé que, d'ici deux ans, ils contrôleraient les entrées et les sorties à la frontière. Cela provoquerait des retards et porterait un coup mortel aux exportations canadiennes.

Le ministre a dit que les États-Unis n'avaient pas demandé au Canada de prendre de nouvelles mesures de sécurité. Cependant, Tom Ridge a-t-il assuré au ministre que le contrôle des sorties et des entrées annoncé cette semaine par les États-Unis ne serait pas mis en oeuvre?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, une lecture attentive de ce dont on a parlé plus tôt cette semaine révèle une intention de transférer sur un support électronique les documents sur papier recueillis aux postes de douane, et rien de plus.

Cependant, si de telles mesures devaient effectivement être mises en oeuvre, cela nous intéresserait bien sûr. Nous avons clairement dit à M. Ridge à quel point nous estimions important, comme il l'a reconnu d'ailleurs en tant qu'ancien gouverneur de la Pennsylvanie, de faire en sorte que les marchandises et les personnes puissent traverser sans encombre la frontière canado-américaine.

* * *

[Français]

L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, une des clés importantes d'un programme d'assurance-emploi, c'est qu'il opère et qu'il réponde aux besoins des travailleurs qui sont frappés par le chômage, particulièrement en période de crise.

Or, le Comité permanent du développement des ressources humaines a fait 17 recommandations unanimes à la ministre, qui les a toutes rejetées.

Est-ce que la ministre se rend compte qu'il y a une crise, qu'elle a des outils pour agir et qu'elle refuse de s'en servir?

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Oui, monsieur le Président, et les Canadiens peuvent compter sur un programme d'assurance-emploi fiable et efficace qui existe depuis 60 ans.

L'assurance-emploi est conçue pour s'adapter rapidement et automatiquement aux fluctuations locales du marché du travail. L'admissibilité est revue toutes les quatre semaines, en fonction des dernières statistiques sur le chômage.

[Traduction]

Le régime est en place et il fonctionne pour les Canadiens.

[Français]

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques, BQ): Monsieur le Président, après les promesses des ministres libéraux du Québec, en passant par les recommandations unanimes du comité, le ralentissement économique marqué, et les six milliards de dollars prévus en 2001-2002, comment la ministre peut-elle encore dire non aux femmes, non aux travailleurs saisonniers, non aux jeunes, et non aux travailleurs âgés, c'est-à-dire à tous ceux qui attendent des mesures concrètes en ces temps difficiles?

[Traduction]

L'hon. Jane Stewart (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, c'est tout le contraire. À la suite des mesures budgétaires que le gouvernement a prises, le régime d'assurance-emploi est en place pour les Canadiens, s'ils en ont besoin.

Le régime est souple. Tous les quatre mois, il fait l'objet d'un examen. S'il y a une augmentation du taux de chômage, ne serait-ce que de un dixième pour cent, le régime change. Les exigences d'admissibilité sont réduites, et la durée des prestations est prolongée. Le régime est conçu pour être souple et adapté aux besoins des Canadiens.

* * *

LES DOUANES ET L'ACCISE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le gouvernement cherche à rassurer les Canadiens en leur disant que tout va bien aux postes frontaliers canado-américains. Même les députés d'arrière-ban libéraux savent que ce n'est pas le cas.

L'Union Douanes Accise du Canada présente une excellente proposition concernant la création d'importantes installations de prédédouanement commercial en Colombie-Britannique, au Québec et en Ontario, en partenariat avec les douanes américaines. Le gouvernement acceptera-t-il de collaborer avec l'Union afin que ce projet se réalise?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit à maintes reprises, nous avons élaboré au cours des dernières années un plan d'action en matière douanière. Comme je l'ai aussi dit, il y a eu une période de consultation au cours de laquelle nous avons écouté le point de vue de l'Union. J'ai rencontré dernièrement le président de l'Union. J'étais même au téléphone avec lui juste avant la période des questions.

Notre objectif est de mettre en place une frontière favorisant le commerce, une frontière encourageant le développement économique, car les douanes doivent être perçues comme un instrument de développement économique. Nous devons également travailler en collaboration avec les États-Unis. C'est ce que nous faisons.

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Monsieur le Président, notre ministre de la Sécurité se rend aux États-Unis en ayant foncièrement les mains vides. Nos échanges

Questions orales

commerciaux sont affectés, et c'est une proposition sur laquelle nous pourrions nous pencher en partenariat avec les Américains. Elle s'impose de toute urgence; ce n'est plus le temps des consultations.

Les États-Unis affectent un milliard de dollars pour le resserrement des mesures à la frontière canado-américaine. Les douanes américaines offrent déjà un système de prédédouanement des passagers aux aéroports Pearson et de Vancouver et dans d'autres endroits. Quand le gouvernement adoptera-t-il cette proposition?

● (1440)

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, si le député consultait la réforme, il saurait que cette mesure est déjà en place. Des projets pilotes sont en cours aux points de passage terrestre des biens et personnes. On n'a qu'à penser aux projets Canpass et Nexus.

À l'heure actuelle, et mon collègue en a parlé hier à Washington, nous travaillons à la remise en application de ces programmes. Plus expressément, nous aimerions que reprennent les activités du programme Nexus, qui est un programme mixte, un programme harmonisé.

En outre, il sait qu'il est question de procéder à des préautorisation en recourant à une zone des douanes dotée d'une nouvelle technologie dans les aéroports, et que l'on envisage bon nombre d'autres mesures qui nous permettront d'avoir une frontière efficace.

* * *

LE TERRORISME

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères. La réunion des chefs de gouvernement des pays du Commonwealth, qui a été reportée plus tôt ce mois-ci, aurait donné aux dirigeants du Commonwealth l'occasion de discuter de mesures de coopération internationale dans la lutte antiterroriste.

Le Commonwealth a-t-il pris des mesures relatives au terrorisme depuis le report de la réunion?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, plus tôt aujourd'hui, le secrétaire général du Commonwealth a rendu publique une déclaration très claire et très ferme dans laquelle il se prononce contre le terrorisme au nom des dirigeants du Commonwealth.

Cette déclaration s'inspire de la suggestion que notre premier ministre a faite au secrétaire général, au nouveau premier ministre de l'Australie, le nouveau président de la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth, et au président sortant, le premier ministre d'Afrique du Sud, d'émettre une déclaration ferme. Nous sommes heureux que le secrétaire général du Commonwealth ait donné suite à cette recommandation.

C'est un autre pas vers l'établissement d'une coalition antiterroriste la plus large possible.

*Questions orales***AIR CANADA**

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Monsieur le Président, le gouvernement a décidé de supprimer la limite de 15 p. 100 applicable au pourcentage d'actions d'Air Canada qu'une personne peut détenir. Étant donné que, selon les analystes de l'industrie, les gros investisseurs ne se bousculent pas au portillon pour acheter des actions d'Air Canada, le ministre des Transports admettra-t-il que cette décision n'est qu'un expédient qui remplace des mesures concrètes visant à aider le transporteur aérien?

Pourquoi le gouvernement n'étudie-t-il pas des propositions intéressantes qui auraient des effets réels, comme la réduction des frais de location des aéroports, la réduction des droits de navigation aérienne et les plans de stabilisation de l'emploi que proposent les employés?

L'hon. David Collenette (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, il est apparu évident, ces dernières semaines, que la limite de 15 p. 100 s'appliquant au pourcentage d'actions qu'une personne peut détenir en vertu de la Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada nuit à la capacité d'Air Canada de recueillir des capitaux sur les marchés. C'est pourquoi nous avons décidé de présenter aujourd'hui un projet de loi éliminant cette disposition.

Nos conseillers financiers nous ont informés que des investisseurs canadiens se manifesteront pour prendre une participation dans Air Canada maintenant que les modifications seront adoptées par le Parlement.

* * *

LE COMMERCE

M. Dick Proctor (Palliser, NPD): Monsieur le Président, le ministre du Commerce international doit être au courant que les premiers ministres des provinces de l'Ouest ont rencontré en août dernier les gouverneurs de 18 États de l'Ouest des États-Unis. Le gouvernement canadien avait gracieusement préparé un cahier d'information à l'intention de nos premiers ministres des provinces de l'Ouest. Ce document contenait des messages et des sujets de discussion sur diverses questions, notamment les pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, les tomates de serre et l'eau des Grands-Lacs.

Assez étonnamment toutefois, le document ne faisait aucune mention de l'écart grandissant entre les céréaliculteurs, les producteurs d'oléagineux et les prix parce que le gouvernement ne peut offrir un soutien du revenu équivalent à celui des États-Unis.

Comment se fait-il que la question des subventions aux exportations et de l'appui aux producteurs de grains et d'oléagineux n'a même pas été mentionnée par le ministre dans le cahier d'information préparé à l'intention des premiers ministres des provinces de l'Ouest?

L'hon. Pierre Pettigrew (ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, je fais certainement suffisamment confiance aux premiers ministres des provinces de l'Ouest pour très bien comprendre ces questions. Nous avons exprimé très clairement et sans ambiguïté notre détermination à promouvoir à l'OMC une réforme dans l'industrie agricole et notre position est indéfectible.

Nous collaborons souvent avec les Américains au niveau multilatéral, dans l'espoir que cela aide nos agriculteurs à relever le défi de la concurrence sur le marché américain, mais les États-Unis devront accepter cette importante réforme structurelle que nous désirons effectuer dans le secteur agricole.

LA SANTÉ

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC/RD): Monsieur le Président, le ministre de la Santé a parlé défensivement de chasses aux sorcières fondées sur des motifs politiques; c'est ironique et cynique dans la bouche de l'instigateur de l'enquête en cours dans le dossier Airbus.

En 1997, le ministre de la Santé a cru bon de consulter le conseiller en éthique au sujet de son possible conflit d'intérêts étant donné ses liens antérieurs avec la société Apotex.

Si le héros du Cipro veut être constant et crédible, pourrait-il nous dire si, en 1994, lorsqu'il était procureur général et que son ministère et Apotex se sont présentés ensemble devant la Cour suprême du Canada, il a alors consulté le conseiller en éthique au sujet d'un possible conflit d'intérêts?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): En fait, monsieur le Président, lorsque j'étais procureur général, j'ai avisé mes fonctionnaires que je me retirerais de toute intervention dans un litige concernant Apotex parce que j'avais déjà agi au nom de cette société.

Depuis que j'ai choisi la vie publique, j'ai toujours respecté les normes les plus rigoureuses en matière d'éthique. Je le dis au député et à tous les autres députés de son parti, s'ils ont des allégations à formuler à mon égard, qu'ils se lèvent et qu'ils s'expriment. Autrement, je considère que des questions de ce genre sont injurieuses.

● (1445)

Mme Deborah Grey (Edmonton-Nord, PC/RD): Monsieur le Président, je croyais que c'est justement ce qu'on faisait.

Voilà le hippie des années 1960, l'avocat des années 1980 et le ministre de la Santé d'aujourd'hui, un homme qui devrait toujours obéir aux lois, qui a enfreint la Loi sur les brevets et a manqué à sa toute première responsabilité. Ensuite, il a dit qu'il n'y avait pas d'urgence nationale et il a rejeté le blâme sur ses fonctionnaires. Il est maintenant pris en flagrant délit de conflit d'intérêts.

Après autant d'incarnations diverses, le ministre ne sait-il pas encore que, lorsqu'on enfreint la loi, on doit payer le prix?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, la députée a tort sur tous les points qu'elle vient de soulever. La réponse la plus simple à cette question absurde est non.

* * *

LE TERRORISME

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le Groupe islamique armé d'Algérie a eu une cellule terroriste de 20 membres en activité à Montréal pendant des années. Elle comptait notamment Ahmed Ressay, qui a fini par être arrêté par les autorités américaines lorsqu'il a tenté de franchir la frontière avec son matériel pour fabriquer des bombes. Nous venons d'apprendre que, même si les autorités françaises n'ont cessé d'informer le Canada des activités terroristes de ce groupe, le gouvernement n'a rien fait pour faciliter l'arrestation de ses membres. Pourquoi?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, dans l'affaire Ressay, mon collègue sait parfaitement que le gouvernement américain a remercié la GRC et le SCRS du rôle qu'ils ont joué.

Mon collègue sait également que le SCRS et la GRC travaillent avec des services de police et de renseignement du monde entier.

Questions orales

M. Vic Toews (Provencher, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la seule chose que je me rappelle, c'est l'étonnement du juge qui a commenté les procédures de la GRC et du ministère du Solliciteur général dans cette affaire.

Alors que d'autres pays ont aidé les Français à faire des arrestations lorsque certains de ces terroristes ont fini par quitter notre pays, le Canada n'a fait qu'entraver les efforts déployés par les Français pour mettre un terme aux activités de ce groupe terroriste.

Les sources françaises avaient-elles raison de dire aux médias que le Canada a fermé les yeux sur ces activités terroristes pour avoir la paix avec ces terroristes?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je suis déçu, vraiment déçu, que mon collègue fasse une affirmation semblable aux Communes.

Le fait est que mon collègue sait pertinemment que le procureur général des États-Unis et le directeur du FBI ont remercié le SCRS et la GRC de leur coopération et de leur soutien dans cette affaire et dans beaucoup d'autres.

* * *

[Français]

L'AFGHANISTAN

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, nous recevons des informations contradictoires sur le nombre de victimes civiles en Afghanistan. D'un côté, l'Agence Reuter rapporte que le Comité international de la Croix-Rouge estime qu'il y en a peu. De l'autre, le représentant de l'ONU à Islamabad s'inquiète de leur nombre grandissant.

Le ministre des Affaires étrangères, qui était à Washington hier, a-t-il eu des discussions avec ses hôtes américains à ce sujet? A-t-il d'autres informations qu'il pourrait nous communiquer sur cette troublante question?

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, toutes les discussions que j'ai eues hier avec mes homologues portaient sur les questions de sécurité. J'espère parler avec le secrétaire d'État américain plus tard aujourd'hui, avant de partir pour le Moyen-Orient. Je suis certain que j'aurai l'occasion de discuter avec mes homologues au Moyen-Orient et en Asie de la situation en Afghanistan après la guerre.

Mme Francine Lalonde (Mercier, BQ): Monsieur le Président, ce ne sont pas là les seuls messages contradictoires que nous recevons.

Deux versions viennent de l'entourage même de M. Bush. Selon le secrétaire à la Défense, M. Rumsfeld, les talibans offriraient une résistance plus importante que prévue. Selon le secrétaire d'État, M. Colin Powell, le conflit ne saurait durer très longtemps.

En parlant à M. Colin Powell, le ministre voudrait-il s'informer et nous faire ensuite le point, parce que de l'issue de ce conflit dépendent ces réponses?

• (1450)

L'hon. John Manley (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je vais certainement discuter de la situation en Afghanistan avec le secrétaire d'État quand j'en aurai l'occasion.

Mais je dois dire que ce n'est pas surprenant qu'il y ait des informations qui soient un peu en conflit, parce qu'on est dans une situation très compliquée dans laquelle il est difficile d'obtenir des informations exactes.

Je suis certain qu'avec le temps, on aura toutes les informations nécessaires.

* * *

[Traduction]

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, depuis que le gouvernement libéral est au pouvoir, la GRC a été victime de coupures sans précédent. Son budget a été réduit de 175 millions de dollars et 2 200 postes ont été supprimés. Comment le solliciteur général peut-il se vanter de ce nouveau financement alors que les détachements de la GRC un peu partout au pays continuent de réclamer davantage d'argent et de personnel qualifié?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai répété à de nombreuses reprises à mon honorable collègue, le gouvernement a consacré 2 milliards de dollars à la sécurité publique dans le dernier budget et dans les mesures adoptées depuis. Seulement ces dernières semaines, le gouvernement a accordé 100 millions de dollars aux services de police et de renseignement pour s'assurer que notre pays continue d'être l'un des plus sûrs au monde.

M. Kevin Sorenson (Crowfoot, Alliance canadienne): Monsieur le Président, comment le solliciteur général peut-il se vanter des misérables augmentations qui ont été consenties à la GRC? En réalité, la GRC a subi des coupures de postes et de budgets tout au cours de la dernière décennie. C'est le solliciteur général qui a fait fondre ses ressources. Les effectifs qui restent sont loin d'être assez nombreux et ils manquent cruellement de ressources.

Compte tenu de l'augmentation des responsabilités confiées à la GRC, particulièrement dans l'optique de la menace terroriste actuelle, le solliciteur général ne comprend-il pas que cet organisme doit pouvoir compter sur un financement stable à long terme?

L'hon. Lawrence MacAulay (solliciteur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, je ne suis pas certain de ce que mon collègue ne comprend pas. Il a reçu des informations de sources spéciales hier.

Ce que je dis, c'est que le gouvernement consacre 2 milliards de dollars au budget de la sécurité publique. Le commissaire de la GRC a souligné très clairement qu'il avait les ressources dont il avait besoin pour remplir son mandat. Le directeur du SCRS a indiqué, lui aussi, qu'il avait les ressources nécessaires pour remplir son mandat. Qu'est-ce que le député veut de plus?

* * *

L'ÉCONOMIE

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, les entreprises d'aujourd'hui, petites et grandes, sont devenues tributaires de nombreuses technologies pour leur survie. Pour s'adapter aux changements constants et à la rapidité avec laquelle ces changements s'opèrent, le ministre du Revenu national peut-il nous faire part des initiatives nouvelles de l'Agence des douanes et du Revenu du Canada pour aider les entreprises canadiennes?

Questions orales

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, l'Agence des douanes et du revenu du Canada offre au secteur des affaires toute une gamme de services en ligne. Aujourd'hui, j'ai le plaisir d'annoncer à la Chambre que nous avons lancé, à l'intention des entreprises, un nouveau site Web baptisé Inscription en direct des entreprises. Grâce à ce site, les entreprises peuvent s'inscrire à certains programmes mis en place par l'Agence des douanes et du revenu du Canada, la Nouvelle-Écosse et l'Ontario. L'initiative est intéressante pour le secteur des affaires et témoigne de ce que nous pouvons réaliser quand nous concertons nos efforts.

* * *

LA SÉCURITÉ NATIONALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, au Comité des comptes publics, le commissaire de la Garde côtière a admis que, à moins qu'un navire s'approchant du Canada n'annonce volontairement son arrivée imminente, la Garde côtière n'avait aucun moyen de savoir de qui il s'agissait.

Ma question s'adresse au ministre des Pêches du gouvernement du Canada. Quelle assurance le gouvernement peut-il donner aux Canadiens qu'ils sont en sécurité, alors que personne ne sait quels criminels peuvent s'approcher de nos côtes?

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux de signaler à la Chambre que nous avons adopté le même règlement que les États-Unis, à savoir que tous les navires qui arrivent dans les ports canadiens sont désormais tenus de donner un préavis de 96 heures, et non plus de 24 heures, afin que nous puissions assurer une meilleure sécurité dans nos eaux. Ce préavis est considérable et est bien conforme au règlement américain.

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il s'agit d'une annonce volontaire, et non d'une annonce obligatoire, supervisée, du genre «nous vous avons trouvés». En outre, à cause du gouvernement libéral, la Garde côtière est à court de 150 millions de dollars par année, et cela depuis tellement d'années qu'il lui faudra 2 milliards de dollars pour sortir ses navires des cales sèches et les envoyer en mer.

Le ministre des Finances peut-il nous dire que son prochain budget prévoira des fonds pour que la Garde côtière puisse se renflouer et bien accomplir sa tâche?

• (1455)

L'hon. Herb Dhaliwal (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Monsieur le Président, de toute évidence, le député n'a pas suivi la situation en ce qui concerne la Garde côtière. L'année dernière, le ministre des Finances a affecté 115 millions de dollars à la Garde côtière pour qu'elle puisse accomplir son travail.

Le député devrait passer plus de temps à lire les budgets et à suivre de près la situation, au lieu de nous poser des questions avant de se renseigner.

* * *

[Français]

LES ORGANISMES DE CHARITÉ

Mme Pauline Picard (Drummond, BQ): Monsieur le Président, *L'Action nationale*, qui est publiée depuis 85 ans, risque de perdre le droit d'émettre des reçus fiscaux pour les dons reçus.

Selon Revenu Canada, «cette revue ne remplit pas les conditions pour être un organisme reconnu comme «organisme de charité». Revenu Canada lui retire le statut qu'elle détient depuis 1967.

Est-ce que le ministre peut nous expliquer pourquoi *L'Action nationale* devrait renoncer à son statut d'«organisme de charité», alors qu'il n'adopte pas la même attitude vis-à-vis du Conseil pour l'unité canadienne qui bénéficie d'un tel privilège?

L'hon. Martin Cauchon (ministre du Revenu national et secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec), Lib.): Monsieur le Président, je peux effectivement confirmer qu'en juin dernier, cet organisme s'est vu retirer son statut d'organisme de bienfaisance.

Pour ce qui est des questions spécifiques concernant l'organisme, j'aimerais souligner que c'est là de l'information confidentielle...

Des voix: Oh, oh!

L'hon. Martin Cauchon: ...au sens de l'article 241 de la Loi de l'impôt sur le revenu.

J'aimerais souligner également que le ministre responsable de l'Agence canadienne des douanes et du revenu n'intervient pas dans ce genre de décision.

* * *

[Traduction]

L'APEC

M. John Harvard (Charleswood—St. James—Assiniboia, Lib.): Monsieur le Président, les 20 et 21 octobre, des dirigeants de la région de l'Asie-Pacifique se sont rencontrés à Shanghai, au sommet de la Coopération économique Asie-Pacifique.

Des journalistes ont qualifié de faible la déclaration de l'APEC sur la lutte antiterroriste. Le secrétaire d'État pour l'Asie-Pacifique pourrait-il dire à la Chambre ce qui a été accompli lors de ce sommet?

L'hon. Rey Pagtakhan (secrétaire d'État (Asie-Pacifique), Lib.): Monsieur le Président, en fait, les dirigeants de l'APEC ont fait une déclaration politique ferme et sans précédent, dans laquelle ils condamnent unanimement les attaques terroristes perpétrées aux États-Unis.

Ils se sont engagés à raffermir la coopération afin de lutter contre le terrorisme par des moyens très précis, conformément à la Charte des Nations Unies et à diverses lois internationales. Les dirigeants de l'APEC ont d'ailleurs indiqué dans leur déclaration qu'ils sont catégoriquement opposés au terrorisme.

* * *

LA SANTÉ

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC/RD): Monsieur le Président, si le ministre de la Santé ne savait pas ce qu'il faisait dans l'affaire Apotex, pourquoi ministre de l'Industrie, qui est chargé de faire respecter la Loi sur les brevets, ne l'a-t-il pas averti qu'il l'enfreignait?

Travaux de la Chambre

Serait-ce que lui non plus ne connaissait pas la loi, ou est-ce pour une autre raison qu'il a laissé son collègue porter la croix?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, étant donné que le député, à l'instar de son parti d'ailleurs, semble saisir lentement ce qui s'est passé, récapitulons encore une fois les faits.

Il y a une semaine, le Canada n'avait ni approvisionnement sûr des médicaments nécessaires ni même accès à ces médicaments. Nous en avons maintenant. Nous avons convaincu Bayer de baisser son prix au niveau américain. Nous avons également fait en sorte que les Canadiens ne paient pas un cent de trop pour obtenir les médicaments dont ils ont besoin. Les députés d'en face savent que Bayer n'était pas en mesure de nous fournir les médicaments quand nous avons fait une première demande.

Voilà les faits. Le député devrait les garder en mémoire.

* * *

LE LOGEMENT

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Monsieur le Président, un investissement fédéral dans le logement social de l'ordre de 30 000 à 40 000 unités, qui correspondent aux besoins selon tous les groupes nationaux, produira immédiatement 46 000 emplois, et 90 000 dans cinq ans.

Je pose la question suivante au ministre des Finances: maintenant qu'il a enfin accepté de présenter un budget, va-t-il honorer l'engagement qu'il a pris de ne pas laisser dans le froid les Canadiens démunis et s'engager à lancer un programme d'accès au logement qui aidera les sans-abri et les mal-logés et qui constituera un bon programme d'investissement économique assorti de bons emplois à l'échelle du pays?

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, au cours de la dernière campagne électorale, nous avons promis une aide au logement pour les Canadiens, comme nous l'avons toujours fait. Dans le discours du Trône, nous nous sommes engagés à verser 680 millions de dollars sur la base de négociations avec les ministres provinciaux. D'ailleurs, nous avons une réunion avec tous les ministres provinciaux et territoriaux du Logement, à Québec, fin novembre. J'espère que nous aurons alors un programme national du logement qui saura répondre aux attentes des Canadiens.

* * *

● (1500)

[Français]

L'ÉQUITÉ SALARIALE

Mme Diane Bourgeois (Terrebonne—Blainville, BQ): Monsieur le Président, nous avons appris cette semaine qu'après avoir retardé les recours pendant presque une année, la Cour fédérale entendra finalement la cause de l'Alliance de la fonction publique du Canada qui tente de faire reconnaître le droit de quelque 6 000 fonctionnaires au paiement de l'équité salariale.

Est-ce que la présidente du Conseil du Trésor cessera d'utiliser des mécanismes légaux pour empêcher ses propres employés d'avoir droit à l'équité salariale, et entend-elle leur rendre justice en leur payant ce qui leur est dû?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure, Lib.): Monsieur le Président, dans notre système d'administration publique, il y a différents employeurs.

Le Conseil du Trésor est un employeur pour plusieurs fonctionnaires, mais il y a aussi des employeurs distincts. À ce moment-là, il est très clair que le règlement qui a été fait touchait strictement les employés qui relevaient du Conseil du Trésor.

Par ailleurs, si un employeur distinct est capable de faire la preuve qu'il y a un problème d'équité salariale dans son organisation, nous serons là pour le soutenir financièrement.

* * *

[Traduction]

LA SANTÉ

M. James Lunney (Nanaimo—Alberni, Alliance canadienne): Monsieur le Président, par suite de l'entorse très grave et intentionnelle faite à notre Loi sur les brevets, le ministre de l'Industrie a-t-il commandé une enquête en bonne et due forme sur le fiasco d'Apotex? Et qui sera au banc des accusés?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Santé, Lib.): Madame la Présidente, le député aurait intérêt à obtenir des avis juridiques. Tout problème avec la Loi sur les brevets a été résolu lorsque la société a négocié et conclu un accord avec Santé Canada. Cet accord fait en sorte que les Canadiens auront accès aux médicaments dont ils ont besoin, ce qui, bien sûr, est le cadet des soucis des députés de l'Alliance.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Cheryl Gallant (Renfrew—Nipissing—Pembroke, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'opposition officielle aimerait savoir quels sont les travaux prévus pour demain et pour la semaine prochaine.

L'hon. Don Boudria (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je remercie la députée de l'opposition pour sa question.

Je signale à la Chambre que nous allons terminer ou essayer de terminer cet après-midi la troisième lecture du projet de loi C-32, qui porte sur le commerce avec le Costa Rica. Un peu plus tard, le projet de loi S-23, qui est très important pour la sécurité nationale, recevra la sanction royale.

Vendredi, nous débattons à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-34, concernant la constitution du Tribunal d'appel des transports.

Lundi sera un jour désigné.

Mardi, nous débattons à l'étape du rapport et de la troisième lecture du projet de loi C-31, sur l'expansion des exportations. Nous examinerons ensuite une motion concernant le nom de la province de Terre-Neuve et du Labrador.

La journée de mercredi sera consacrée au débat en deuxième lecture sur le projet de loi concernant Air Canada, qui a été présenté plus tôt aujourd'hui.

Jeudi, nous espérons pouvoir discuter à l'étape du rapport du projet de loi C-10, ayant trait aux aires marines de conservation.

Initiatives ministérielles

● (1505)

QUESTION DE PRIVILÈGE

LA LOI SUR LES ARMES À FEU—DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le 17 octobre 2001, le député de Yorkton—Melville a soulevé la question de privilège, alléguant que la ministre de la Justice n'avait pas respecté les dispositions de la Loi sur les armes à feu relativement à la prise de règlements.

[Français]

L'honorable député a fait appel à la présidence pour demander à la ministre quand elle déposera à la Chambre sa déclaration énonçant les justificatifs.

[Traduction]

Avant que la présidence n'ait eu la chance de rendre sa décision à la Chambre, la ministre a déposé sa notification au Parlement concernant le règlement modifiant le règlement sur les droits applicables aux armes à feu. Je renvoie les députés aux Journaux du mardi 23 octobre 2001.

Je considère donc cette affaire close.

M. Garry Breitkreuz (Yorkton—Melville, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai examiné l'exposé de la ministre et je n'y trouve aucun motif impérieux justifiant les changements urgents qu'elle a apportés deux heures après les attentats terroristes contre le World Trade Center. Il s'agissait, semble-t-il, d'une priorité politique, et non d'une priorité liée à la sécurité publique.

LA SANCTION ROYALE

[Traduction]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu le message suivant:

le 25 octobre 2001

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous aviser que l'honorable Louise Arbour, juge puînée de la Cour suprême du Canada, en sa qualité de suppléante de la Gouverneure générale, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 25 octobre 2001 à 15 h 30, afin de donner la sanction royale à un projet de loi.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La sous-secrétaire,
politique, programme et protocole
Michèle Lévesque

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI PORTANT MISE EN OEUVRE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA—COSTA RICA

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica, soit maintenant lu pour la troisième fois et adopté.

Mme Libby Davies (Vancouver-Est, NPD): Madame la Présidente, je suis heureuse de reprendre le débat sur le projet de loi C-32, Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République du Costa Rica, là où l'a laissé mon collègue de Burnaby—Douglas.

Tout d'abord, plus tôt, en écoutant le débat, j'ai été choquée que les députés de l'Alliance canadienne accusent les députés de NPD de couper les cheveux en quatre en quelque sorte et de s'attacher à des choses sans importance comme la défense des droits des travailleurs, que ce soit au Costa Rica, au Canada ou ailleurs. Plus tard, le secrétaire parlementaire a demandé pourquoi le NPD s'opposait à ce que l'on aide l'un des pays les plus pauvres de l'hémisphère, je suppose qu'il voulait parler du Costa Rica. Je veux répondre aussi à cette question.

Le NPD est absolument en faveur d'aider l'un des pays des plus pauvres de l'hémisphère. En fait, notre parti a une longue et fière tradition en ce qui concerne la promotion de la solidarité internationale, l'assistance économique, l'investissement et le développement. Nous pressons le gouvernement de respecter les engagements qu'il a pris dans le livre rouge ainsi que les autres engagements qu'il a pris au fil des ans.

Toutefois, le débat d'aujourd'hui porte réellement sur la question de savoir qui cet accord commercial va aider. Je mets au défi le secrétaire parlementaire de prouver en quoi cet accord de libre-échange va aider les pauvres du Costa Rica, ou d'ailleurs les travailleurs au Canada.

Comme les autres députés de la Chambre, j'ai moi aussi reçu de la documentation des travailleurs et de la direction de Rogers Sugar, entreprise située dans ma circonscription de Vancouver-Est. Je tiens à dire aux députés de la Chambre, particulièrement aux ministériels, que les répercussions de cet accord commercial sur les entreprises canadiennes et l'industrie sucrière suscitent de vives inquiétudes.

Au mois de juin, j'ai rencontré une délégation constituée de représentants des travailleurs et de la direction de Rogers Sugar. Quiconque est au courant des questions de relations de travail sait qu'il est inhabituel que les travailleurs et la direction unissent leurs forces. Toutefois, en l'occurrence, il s'agissait d'une délégation mixte parce que les répercussions de cet accord inquiètent vivement les centaines de personnes qui travaillent dans les raffineries de Rogers Sugar ainsi que la direction de l'entreprise.

● (1510)

En fait, lorsqu'ils ont écrit au premier ministre pour lui exprimer leur inquiétude, ils ont obtenu la réponse suivante. Dans une lettre en date du 26 avril, le premier ministre leur a dit que, dans toute négociation commerciale, il fallait que chaque partie envisage de faire des compromis afin d'en arriver à un accord qui soit juste dans l'ensemble. Dans le cas du Costa Rica, le Canada a reconnu que la différence de développement entre ce pays et lui-même devait se refléter dans l'accord définitif.

Puis, le premier ministre a ajouté que l'accord négocié offrait aux exportateurs des deux pays la possibilité d'explorer de nouveaux marchés, y compris la possibilité pour les exportateurs canadiens de sucre de vendre leur produit au Costa Rica.

Cela va absolument à l'encontre des documents et des renseignements dont nous sommes saisis. Le fait est que, si le tarif est supprimé, les raffineries canadiennes devront subir la concurrence des raffineries costaricaines sans que nos exportateurs puissent seulement avoir un meilleur accès au marché costaricain, quoi qu'en dise le premier ministre.

Initiatives ministérielles

Le fait est qu'il n'y a pratiquement aucun marché pour le sucre raffiné au Costa Rica ou ailleurs en Amérique centrale. En offrant l'admission en franchise de droits au sucre raffiné du Costa Rica et, éventuellement, à celui du Honduras, du Salvador, du Nicaragua et surtout du Guatemala, on finira par supprimer un segment important d'un vieux secteur industriel canadien. On ne peut qu'être incroyablement inquiet à ce sujet.

La position néo-démocrate dénonce précisément cette course au plus bas dénominateur commun qui fait perdre des emplois à des pays comme le Canada, dont les lois sont plus sévères et progressistes.

Il ne s'agit pas seulement de protéger des emplois au Canada, quoique ce soit très important. Il faut aussi protéger et promouvoir les emplois de grande qualité dans les autres parties du monde. On a beaucoup dit aujourd'hui à la Chambre que cet accord sortira les gens de la pauvreté. Les alliés disent que la mondialisation sort les gens de la pauvreté. On nous dit que la théorie des effets de retombée fonctionne très bien.

Encore une fois, de nombreux éléments révèlent que ces accords commerciaux n'ont nullement contribué à améliorer la qualité de vie des travailleurs. Ces accords n'ont pas non plus permis d'assainir l'environnement ou d'améliorer les conditions sociales qui prévalent dans nombre de pays.

Certains députés du NPD adoptent une position de principe rigoriste. La question n'est pas de s'opposer à des ententes commerciales en soi pour quelque motif que ce soit. La question est d'appuyer des ententes commerciales assurant la protection de l'environnement et le maintien des conditions sociales, en plus de comporter des dispositions de protection des droits des travailleurs.

Pour en revenir à la situation qui prévaut au Costa Rica, comme c'est l'accord que nous examinons présentement, nous devrions nous pencher sur la question du développement, au Costa Rica, de zones franches de transformation pour l'exportation. Le Costa Rica compte déjà neuf de ces zones. Il faut noter entre autres, particulièrement dans l'industrie du textile, que les entreprises embauchent de plus en plus de personnes qui travaillent à domicile. Ces travailleurs ne bénéficient ni de la protection des lois sur le travail, ni des mesures de sécurité sociale et de sécurité d'emploi et n'ont pas de vacances.

Il faut se demander d'une perspective critique si cet accord aide véritablement les pays les plus pauvres de l'hémisphère ou s'il confère simplement aux grandes entreprises davantage de droits au titre de profits accrus. Essentiellement, les travailleurs sont laissés pour compte chez eux et ne bénéficient d'aucune protection.

D'après des renseignements officiels que les députés peuvent consulter, certains employeurs du secteur privé n'ont pas tenu compte des recommandations de l'OIT et ont refusé aux travailleurs le droit d'association. Certaines entreprises ont même nié à leurs employés le droit fondamental à des conditions de travail sécuritaires et à une rémunération acceptable.

Il s'avère très clair que cet accord commercial ne vise pas les intérêts des démunis de ces pays et ne vise pas non plus à protéger notre environnement. Je suis fier du fait que le caucus néo-démocrate comprenne cette réalité et exprime sa solidarité à l'égard des mouvements syndicaux à l'échelle internationale, du mouvement syndical canadien et des ONG qui ont réalisé des études sur la question et ont également participé à des événements comme le Sommet des peuples lors du Sommet des Amériques, à Québec, et du Sommet populaire de l'APEC, à Vancouver.

C'est grâce à des forums comme ceux-là que les problèmes des travailleurs ont pu être placés au premier plan. Comme chacun le

sait, le débat à ce sujet n'a pas eu lieu à la Chambre. Jour après jour, nous avons soulevé le fait que le Sommet des Amériques n'a fait l'objet d'aucun vote démocratique à la Chambre. Pareils accords ont des répercussions sur nous tous. Ils ont des répercussions sur nos collectivités locales. Ils en ont sur les travailleurs de ma circonscription, celle de Vancouver-Est. Malgré cela, la Chambre n'a participé à aucun vote démocratique sur l'opportunité d'adopter ou non le projet de ZLEA, par exemple.

Le NPD n'est pas tatillon. Le NPD ne rejette pas l'accord parce qu'il s'oppose au libre-échange ou à tout accord commercial. Nous nous opposons à cet accord, car, à nos yeux, il perpétue simplement le sacrifice du Canada. Nous y voyons la poursuite d'une politique gouvernementale qui renonce à la défense des droits fondamentaux de la personne et de la dignité humaine fondamentale des travailleurs du Costa Rica.

Je suis très heureuse que les travailleurs de la Rogers Sugar que j'ai rencontrés aient compris qu'ils se portaient à la défense des travailleurs du Costa Rica. Ils n'ont pas simplement vu là une occasion de protéger leurs emplois et leur industrie. Ils ont compris que cette course vers le fond du précipice a des répercussions sur eux, certes, mais touche aussi les travailleurs de ces autres pays.

Je suis heureuse que le NPD s'oppose à cet accord commercial. C'est un mauvais accord commercial pour les travailleurs du Canada et ceux des pays visés.

• (1515)

M. Geoff Regan (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, j'ai écouté avec intérêt les propos de la députée de Vancouver-Est. Elle a déclaré que nous devrions voter démocratiquement à la Chambre sur des sujets de la sorte.

Pourtant, le NPD a refusé de reconnaître certains votes démocratiques pris au cours d'élections récentes. Il refuse d'admettre que, lors des deux ou trois dernières élections, la grande majorité des Canadiens ont voté pour des partis qui appuyaient le libre-échange et l'expansion de notre capacité à commercer partout sur la planète. Ainsi, les produits des autres pays pourraient entrer chez nous sans droits de douanes ou pour des droits bien inférieurs et nos consommateurs pourraient se procurer des produits et des services de tous les pays à des prix raisonnables.

Il semble étrange qu'un parti qui se préoccupe autant des consommateurs et des gens ordinaires ne s'intéresse pas à leur procurer des produits et des services à des prix raisonnables.

De même, je suis surpris de voir que le NPD refuse de reconnaître que cet accord s'accompagne d'accords parallèles sur l'environnement et le travail. Les deux gouvernements parties à l'accord sont d'avis que la coopération quant à l'environnement et au travail devrait aller de pair avec la libéralisation du commerce. C'est là un élément fondamental de la politique étrangère canadienne.

Dans le présent cas, l'accord sur l'environnement obligerait les parties à assurer une haute qualité de l'environnement et l'application efficace des lois à cet égard. Il assurerait la coopération sur le plan technique afin de renforcer les systèmes de gestion environnementale. Il viserait une participation accrue de la population à l'élaboration de politiques environnementales.

Initiatives parlementaires

C'est important pour les deux pays. Il importe, tant pour le Canada que pour le Costa Rica, que la population participe à ces procédures et que celles-ci ne soient pas tout simplement imposées. Les gens doivent pouvoir prendre part aux discussions sur l'élaboration de ces politiques importantes.

Il va sans dire que les accords parallèles sur l'environnement et le travail constituent des compléments importants à l'Accord de libre-échange entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la république du Costa Rica. Tout ce que j'ai entendu aujourd'hui de la part des députés du NPD, c'est qu'il est déplorable de voir à quel point nous ne nous préoccupons pas de l'environnement. Ils disent que nous ne faisons rien pour l'environnement et le travail. Ils semblent nier et ne pas voir qu'il existe justement des accords parallèles sur ces deux points.

La députée va-t-elle nous expliquer comment le NPD peut refuser d'accepter les décisions prises démocratiquement par l'électorat lors des trois dernières élections au Canada?

• (1520)

Mme Libby Davies: Madame la Présidente, je sais gré au député de sa question, mais n'oublions pas notre histoire. Aux élections de 1988, les Canadiens ont été plus nombreux à voter contre le libre-échange qu'en sa faveur.

Si le député se donnait la peine de jeter un coup d'oeil sur l'histoire de son propre parti, il verrait qu'il appartient à un parti ministériel qui s'opposait initialement à l'accord de libre-échange. Parlant d'expression démocratique, une majorité de Canadiens ont voté pour des députés et des partis qui s'opposaient à cet accord.

Depuis, on n'a qu'à lire l'information qui a précédé le Sommet des Amériques pour constater que de plus en plus de Canadiens s'opposent à ce que ces accords commerciaux entraînent comme conséquences. De plus en plus de gens réalisent et comprennent que ces accords ne sont rien de plus que d'énormes cadeaux à des multinationales qui peuvent déplacer le capital à leur gré sans s'inquiéter des frontières et qui font peu de cas des droits des travailleurs, de l'environnement ou des conditions sociales.

Le député dit qu'il y a tous les accords parallèles. Ces accords parallèles ne valent même pas le papier sur lequel ils sont couchés. L'Accord canada-costaricain de coopération dans le domaine du travail n'oblige pas un gouvernement à adopter ou à maintenir des lois sur le travail comportant des normes élevées. Il prévoit seulement que les gouvernements appliquent les lois sur le travail qu'ils adoptent.

Le ministre s'est rendu en Amérique centrale plus tôt cette année, et il a été cité dans la presse locale comme ayant promis que le Canada ne ferait pas obstacle à des marchés commerciaux en recourant à des mesures législatives sur l'environnement et sur le travail.

Nous devons connaître le véritable plan d'action du gouvernement à cet égard. Est-ce de relever le niveau de vie des habitants de ces pays ou est-ce de conférer des droits énormes aux sociétés et de laisser les gens à la merci des employeurs?

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le Président: À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

• (1525)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté au lundi 29 octobre.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, des discussions ont eu lieu entre tous les partis et il y a une entente conformément au paragraphe 45(7) du Règlement pour reporter à nouveau le vote par appel nominal à l'étape de la troisième lecture du projet de loi C-32 après la période prévue pour les ordres émanant du gouvernement, le mardi 30 octobre 2001.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Y consent-on?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote par appel nominal sur la motion est reporté à 18 h 30 le mardi 30 octobre.

Mme Marlene Catterall: Madame la Présidente, je crois que vous obtiendrez le consentement unanime pour que la Chambre fasse comme s'il était 17 h 30 et passe à l'étude des initiatives parlementaires.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait reconnaître le premier dimanche du mois de juin de chaque année comme étant la Journée nationale des fleuves et des rivières.

—Madame la présidente, j'interviens aujourd'hui pour parler de la motion d'initiative parlementaire M-382. J'ai été heureuse d'hériter de la motion de mon collègue, le député de Vancouver Quadra, après sa nomination au poste de secrétaire parlementaire de la ministre de la Justice.

L'idée d'instituer une Journée nationale des fleuves et des rivières est née en Colombie-Britannique, où, le dernier dimanche de septembre, on célèbre chaque année le B.C. Rivers Day.

Initiatives parlementaires

La célébration des cours d'eau de cette province a commencé en 1980 avec une seule activité de nettoyage le long de la rivière Thompson, à laquelle avaient participé une quarantaine de personnes. Bien que modeste, l'activité de cette année-là s'était néanmoins révélée un grand succès quant à la quantité de déchets et de débris dont le petit groupe de personnes dévouées avaient débarrassé la rivière et ses berges. Voyant le résultat de ses efforts, le groupe a décidé d'organiser quelques événements de plus pour l'année suivante.

C'est ainsi qu'a débuté la longue évolution du B.C. Rivers Day. L'événement a fait bouillir à tel point que, cette année, il y a eu plus de 100 événements auxquels ont participé environ 45 000 personnes. C'est devenu la plus grande initiative de nettoyage de cours d'eau de ce genre en Amérique du Nord. Cette initiative est devenue populaire pour plusieurs raisons, dont la moindre n'est pas l'intérêt que les Britanno-Colombiens portent à l'état des cours d'eau de la province.

En manifestant leur appui solide au B.C. Rivers Day, les citoyens de cette province sont prêts à adopter une célébration nationale similaire de nos fleuves et rivières, comme le feront sans doute tous les Canadiens.

Le B.C. Rivers Day suscite la participation des membres de clubs de loisirs, d'organismes de conservation, de groupes communautaires, d'écoles et de gouvernementaux locaux. Près de 350 organismes y ont participé l'année dernière. Presque tous les gouvernements locaux ont institué cette journée spéciale sur leur territoire, tout comme la province elle-même.

Tous les ans, ce regroupement hétéroclite d'organismes organise divers événements d'un bout à l'autre de la province, des événements qui célèbrent l'importance que les cours d'eau de la Colombie-Britannique revêtent sur les plans culturel, écologique, historique, esthétique, spirituel et récréatif pour les habitants de cette merveilleuse province. La plupart de ces événements font appel à des bénévoles qui donnent de leur temps et de leur énergie pour améliorer la santé des cours d'eau de la province. Leurs activités profitent également aux collectivités locales qui participent aux célébrations.

Je vais énumérer un certain nombre d'activités qui se sont tenues cette année, comme le nettoyage de rivières, des expositions d'œuvres d'art, des marches d'interprétation de la nature, des ateliers, des plantations d'arbres, des excursions en canot, des lectures, des diaporamas, des excursions en canot ou en kayak avec un volet éducatif et le «Fishtival» de Whistler.

Au cours de ces activités divertissantes, on fait de l'importante sensibilisation publique. Si la journée consacrée aux fleuves et aux rivières de la Colombie-Britannique donne aux gens l'occasion de profiter du spectaculaire patrimoine fluvial de la province, elle attire aussi l'attention sur la nécessité d'une meilleure gestion des cours d'eau. Certains organisateurs de la journée consacrée aux cours d'eau de la Colombie-Britannique considèrent cette initiative comme étant un moyen de sensibiliser davantage la population aux dangers qui menacent les cours d'eau de la province. D'autres en profitent pour mettre en évidence des réussites. Ces deux perspectives peuvent souvent être combinées.

La création d'une journée consacrée aux cours d'eau de la Colombie-Britannique visait à célébrer le patrimoine fluvial de la province et de promouvoir les valeurs naturelles, culturelles et récréatives de ses cours d'eau.

L'objet de la Journée nationale des fleuves et des rivières devrait être le même. Le Canada possède un riche et abondant patrimoine

fluvial. La création d'une Journée nationale des fleuves et des rivières serait un bon moyen de le souligner. Je ne doute pas que cette initiative suscitera dans les années à venir le même enthousiasme et le même soutien que ceux dont a profité la journée des cours d'eau de la Colombie-Britannique.

Je partage avec tous les Canadiens la même passion et le même profond respect pour nos cours d'eau. Comme les députés s'en souviendront peut-être, j'ai contribué à faire venir Robert F. Kennedy Jr. à Ottawa l'an dernier pour qu'il parle aux députés de son expérience au sein de l'organisme Riverkeeper. Le récit des efforts de cet organisme pour assainir, protéger et préserver une longue liste de cours d'eau d'un bout à l'autre des États-Unis a inspiré bien des gens partout dans le monde, y compris au Canada.

J'ai eu l'honneur de travailler avec M. Daniel LeBlanc, qui a été la première sentinelle de rivière au Canada. M. LeBlanc et ses collaborateurs n'ont pas ménagé leurs efforts pour améliorer l'état de la rivière Petitcodiac, au Nouveau-Brunswick. J'espère que les nouvelles rendues publiques récemment témoignent que des progrès sont réalisés.

Plus près de chez-nous, du moins de la Chambre, le Canada a maintenant un garde-rivière pour la rivière des Outaouais.

• (1530)

Les députés ont peut-être vu l'émission portant sur les gardes-rivières au Canada qui a été diffusée sur la chaîne CPAC.

Bien que les gardes-rivières soient relativement nouveaux, les Canadiens sont conscients depuis longtemps de l'importance de nos fleuves et de nos rivières. Tous les députés conviendront sûrement que les cours d'eau jouent depuis toujours un rôle extrêmement important dans l'histoire du Canada. Ils nous relient à notre passé et à notre avenir. En 1961, Hugh MacLennan a écrit:

Aussi incroyable que cela puisse paraître, les groupes qui partaient de Montréal en canot à la fin du XVIII^e siècle pouvaient pagayer pratiquement jusqu'à l'océan Pacifique. Les portages étaient nombreux et épuisants. Pourtant, rares étaient ceux qui dépassaient trois milles de longueur. Ainsi, grâce aux lacs de lacs du Bouclier canadien, les eaux canadiennes ont servi d'avenue est-ouest du Saint-Laurent au Pacifique, au nord de la frontière américaine. C'est pourquoi il est exact de dire que, sans les fleuves et les rivières, notre nation naissante n'aurait jamais pu survivre. Les plaines et la Colombie-Britannique auraient été fatalement coupées des collectivités plus anciennes de l'est du Canada.

Les fleuves et les rivières du Canada sont les veines et les artères du Canada, les routes du Canada, les histoires du Canada, l'Histoire du Canada. En fait, ils sont le Canada.

Les députés conviendront pour la plupart, j'en suis sûre, que vouloir conscientiser la population à la protection des cours d'eau et des bassins hydrographiques constitue un noble objectif. Nous savons que les Canadiens veulent vraiment qu'on nettoie leurs cours d'eau et leurs lacs. Dans la circonscription de York-Nord, par exemple, les gens ont beaucoup contribué à l'assainissement du lac Simcoe et à des projets de conservation des cours d'eau.

La création d'une Journée nationale des fleuves et des rivières ferait aussi mieux connaître le réseau hydrographique patrimonial du Canada. Le Réseau des rivières du patrimoine canadien, qui a été établi en 1984, est un programme coopératif mis au point et administré par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Le programme vise à faire connaître au plan national les fleuves et les rivières exceptionnels du Canada et à assurer la gestion et la conservation à long terme de leur valeur naturelle, culturelle, historique et récréative. Le Réseau des rivières du patrimoine canadien compte à l'heure actuelle 38 cours d'eau d'une longueur totale de plus de 9 000 kilomètres.

Initiatives parlementaires

Le Réseau des rivières du patrimoine canadien vise à faire connaître les grands cours d'eau du Canada et à assurer qu'ils soient gérés de façon que le patrimoine naturel et humain qu'ils représentent soit conservé et interprété, et à faire que les Canadiens et les touristes étrangers prennent conscience des possibilités qu'ils offrent aux plans récréatif et patrimonial.

Par l'intermédiaire du Secrétariat de la Commission des rivières du patrimoine canadien et en collaboration avec d'autres organismes fédéraux et organisations non gouvernementales de coopération nationale, Parcs Canada travaille fort à promouvoir publiquement le réseau comme programme national et responsabilité nationale.

Les fleuves et rivières du Canada ne servent pas seulement à comprendre notre histoire naturelle et humaine. Presque toute l'eau douce du Canada se déverse par des fleuves et rivières dans cinq plans d'eau salée, à savoir l'océan Atlantique, l'océan Pacifique et l'océan Arctique ainsi que la baie d'Hudson et le golfe du Mexique. Notre réseau hydrographique ne peut donc pas être dissocié des grands plans d'eau qu'il alimente.

SANCTION ROYALE

L'huissier du bâton noir apporte le message suivant:

Madame la Présidente, c'est le désir de l'honorable suppléant de la Gouverneure générale que cette honorable Chambre se rende immédiatement dans la salle de l'honorable Sénat.

En conséquence, le Président et les membres des Communes se rendent au Sénat.

• (1540)

[Français]

Et de retour:

Le président suppléant (Mme Bakopanos): J'ai l'honneur de faire savoir à la Chambre que, lorsqu'elle s'est rendue auprès du suppléant de Son Excellence la Gouverneure générale dans la salle du Sénat, le suppléant de Son Excellence a bien voulu donner, au nom de Sa Majesté, la sanction royale au projet de loi suivant:

Projet de loi S-23, Loi modifiant la Loi sur les douanes et d'autres lois en conséquence—Chapitre n° 25.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA JOURNÉE NATIONALE DES FLEUVES ET DES RIVIÈRES

La Chambre reprend l'étude de la motion.

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Madame la Présidente, c'est une chose merveilleuse de voir un projet de loi de la Chambre recevoir la sanction royale. Je souhaite et je rêve que cette motion reçoive également la sanction royale.

J'aimerais terminer en citant un poème de T.S. Eliot, qui parle d'une manière magnifique de notre tendance à ignorer et souvent à négliger la nature représentée ici par une rivière:

J'ignore presque tout des dieux, mais je crois que la rivière
Est un dieu brun puissant, renfrogné, sauvage, intraitable,
Patient parfois, jadis servant de frontière.
Voie navigable utile au commerce mais peu fiable.

Parfois seulement un obstacle pour les bâtisseurs de ponts.
L'obstacle franchi, le dieu brun est presque oublié
Des habitants de la cité. Lui, implacable, charrie sa rage,
Coule au rythme des saisons, détruit tout sur son passage
Rappelant à l'homme ce qu'il a oublié. Sans honneur ni offrande propitiatoire
Des adorateurs de machines, il attend éternellement, il attend.

L'image que se fait T.S. Eliot du fleuve comme étant quelque chose dont nous ne nous servons que pour nos propres fins et que, distraits par l'ère de la technologie, nous avons omis d'honorer, n'est sans doute pas celle de tout le monde, spécialement ceux qui travaillent sur nos cours d'eau et qui ont un rapport plus étroit avec ces derniers qu'un grand nombre d'entre nous.

Quoi qu'il en soit, nous avons tous besoin qu'on nous rappelle la valeur de ces cours d'eau. Par conséquent, je demande à mes collègues si une journée annuelle consacrée à la célébration de nos rivières et de nos fleuves ne serait pas utile à tous. L'instauration d'une journée nationale des fleuves et des rivières nous donnerait l'occasion d'encourager la prise de conscience publique et la participation à la gestion des cours d'eau et à leur nettoyage ainsi que la reconnaissance du patrimoine que sont nos rivières et nos fleuves et que sais-je encore.

Ce serait un pas en avant décisif dans la protection et la préservation des cours d'eau et des bassins hydrographiques du Canada, une manifestation qui serait organisée et mise en oeuvre par les divers groupes locaux et collectivités. Une telle journée mettrait en relief un dossier environnemental que les Canadiens ont à coeur car les cours d'eau douce sont liés à la santé des pêches, des forêts et des localités.

Cela contribuerait à illustrer l'histoire et l'identité canadienne. Ce serait l'occasion pour les défenseurs des cours d'eau canadiens d'unir leurs efforts et de travailler de concert à la mise en oeuvre de projets concrets à l'échelle nationale, régionale et locale. Par-dessus tout, une journée nationale des fleuves et des rivières serait une nouvelle source de fierté pour les Canadiens.

Pour toutes ces raisons, je crois qu'une journée nationale de célébration serait appropriée et bien méritée. J'ai hâte d'entendre les commentaires de mes collègues sur la motion.

• (1545)

M. Maurice Vellacott (Saskatoon—Wanuskewin, Alliance canadienne): Madame la Présidente, le nom de ma circonscription est un mot cri qui signifie endroit de paix, un endroit où l'on ne se sent pas menacé ou bousculé. C'est un merveilleux mot. Ma circonscription se trouve sur les rives de la rivière Saskatchewan.

J'adore les rivières. Il se trouve que je vis pas très loin d'une rivière, soit la Saskatchewan, si impressionnante. Tout au long de ma jeunesse, j'ai eu l'occasion et le privilège de faire du canot sur divers fleuves et rivières, lacs et plans d'eau d'un bout à l'autre du pays. Il y a toujours quelque chose de calmant et d'apaisant à être sur des rivières et des cours d'eau. Je comprends ce que notre vis-à-vis a fait aujourd'hui. Je veux la remercier de me donner l'occasion de me remémorer tous ces souvenirs et de regarder de façon nostalgique ce que certains de ces plans d'eau ont signifié dans ma vie.

Il y a un certain mérite dans la motion qui vise à reconnaître l'importance des lacs et des eaux dans notre pays. De nos jours plus que jamais, nous devons nous préoccuper de gérer de façon durable cette eau source de vie. Nous ne devrions pas la gaspiller. Nous devrions la transmettre à nos enfants.

Initiatives parlementaires

Dans l'ensemble, je vais appuyer la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui. Cependant, il faudra répondre à certaines questions dans le cadre du débat.

Nous avons une situation unique lorsqu'il est question d'une Journée nationale des fleuves et des rivières alors que tant d'autres jours et semaines sont consacrés à d'autres sujets durant l'année. J'ai quelques pages sur nos très beaux parcs nationaux. Beaucoup d'entre eux comptent des rivières, des fleuves et autres plans d'eau.

Je note également qu'une résolution présentée en mai 1998 au Sénat américain ressemble à ce qui est proposé ici. Quant au coût, j'ignore de combien on parle aux États-Unis. C'est une question que je vais soulever relativement à cette motion. C'est inévitable lorsque nous promulguons des dispositions. Quel est le coût? J'ignore ce que la députée a à l'esprit. Cependant, nos voisins américains ont une résolution semblable.

Je suis au courant de certains événements dans notre calendrier annuel. Février est le Mois de l'histoire des Noirs. C'est également le Mois de la musique canadienne à la radio. Il n'y a rien de particulier en mars.

En avril, il y a la Semaine nationale de la conservation de la faune. Bien entendu, nous avons également le Vendredi saint, Pâques et le lundi de Pâques. Il y a aussi le Jour de la terre, la Semaine nationale de l'action bénévole, la Journée mondiale du livre et du copyright, la Journée du livre au Canada et la Journée internationale de la danse.

En mai, plusieurs journées sont consacrées à un thème particulier. Le calendrier est assez plein quand on y pense. Nous allons bientôt être à court de jours, de semaines et de mois. En mai, nous avons la Journée mondiale de la liberté de la presse, la Semaine de l'arbre et des forêts, la Journée internationale des familles, la Journée mondiale des télécommunications, la Journée internationale des musées, la fête de Victoria, bien sûr, la Semaine de sensibilisation aux cultures autochtones et la Semaine nationale pour l'intégration des personnes handicapées.

Il y a en fait beaucoup de bons thèmes. Si nous voulions célébrer tout ce qui est valable, la liste n'en finirait probablement pas.

Au mois de juin, il y a la Semaine canadienne de l'environnement. La Journée mondiale de l'environnement est le 5 juin. Il y a la Semaine nationale de la fonction publique, la Journée nationale des Autochtones le 21 juin, la Saint-Jean-Baptiste, la Journée nationale des Forces armées, etc.

Le 1^{er} juillet, nous célébrons la fête du Canada. Je passerai juillet et août. Je saute certains événements moins connus.

En octobre, il y a la Journée internationale des personnes âgées, la Journée internationale de la musique, la Semaine nationale de la famille, le Jour d'Action de grâce, la Semaine nationale de la citoyenneté, la Journée de la personne, la Journée des Nations Unies et la Journée mondiale d'information sur le développement.

En décembre, il y a la Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage, la Journée internationale des personnes handicapées, la Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social, la Journée nationale de commémoration et d'activités concernant la violence dirigée contre les femmes et la Journée des droits de l'homme. Et puis, au tournant de l'année, le jour de Noël et l'après-Noël.

Il y a de très bonnes journées. Je suis sûr qu'avec cette pléthore de jours et de semaines, la Chambre est maintenant édifiée.

●(1550)

Ces journées spéciales donnent lieu à de nombreuses déclarations à la Chambre. Ainsi, le très important Jour du drapeau national par lequel nous saluons un grand symbole. Le plus souvent, les députés font des déclarations et toutes sortes de manifestations ont lieu dans le pays pour souligner cette journée.

Il y a cependant d'autres journées, comme celle des ressources naturelles. Je signale que certaines sont parrainées par des associations et n'ont pas nécessairement été proclamées par la Chambre. La Semaine de l'arbre et des forêts, par exemple, est parrainée par l'Association forestière canadienne. Divers groupes, organismes et organisations peuvent ainsi promouvoir auprès du public canadien et du pays dans son ensemble des idéaux et principes très importants. C'est bien. Les initiatives individuelles ne sont pas une mauvaise chose à cet égard. Nous avons par exemple la Semaine Elizabeth Fry et la Semaine de sensibilisation aux maladies mentales.

La Semaine de prévention des incendies est un peu spéciale, cette année, à cause de ce qui s'est passé aux États-Unis et de l'intervention héroïque des pompiers qui ont sacrifié leur vie à New York.

Cette année, il a été plus émouvant pour moi de présenter des médailles et des distinctions au nom du lieutenant-gouverneur à Saskatoon. Nous espérons ne jamais avoir besoin de recourir aux services de ces bonnes gens, mais il arrive que les pompiers risquent leur vie. Ils mettent leur vie en jeu pour accomplir leur devoir.

Signalons encore la Journée nationale de la marine et la Semaine nationale de l'exploitation minière. Je le répète, certaines de ces journées ou semaines sont parrainées par des industries et non par la Chambre. Cela se comprend, car tout n'a pas à venir d'ici, comme si la Chambre était la source de toute sagesse et de toute initiative au Canada. Je suis heureux que certains organismes et associations fassent ce genre de chose.

J'apprécie l'effort qu'a fait ma collègue pour présenter cette motion. J'apprécie également les cours d'eau de notre pays, d'un océan à l'autre. Mon parti et moi-même sommes certainement d'avis que, d'un point de vue environnemental, nous devons opter pour la protection et la vigilance. Il faut assurer la durabilité de nos cours d'eau.

Quand je ne connais pas le prix associé aux mesures proposées, je suis prudent avant d'intervenir sur ces questions. Or, je suis d'accord si cette motion porte sur le lobby de divers groupes au pays qui, bénévolement, font valoir leur point de vue notamment dans les journaux et dans d'autres médias et organisent des activités dans les écoles, les clubs et diverses organisations. Je me sens un peu plus réticent toutefois si cela signifie qu'il faille envoyer de grosses sommes d'argent partout dans le pays alors qu'on pourrait mieux investir ces fonds dans d'autres secteurs.

Si cette motion porte sur une initiative pour faire valoir l'importance des fleuves, des rivières et des cours d'eau du Canada et sur la façon d'en assurer l'entretien et la protection, je suis certainement en faveur. J'apprécie la motion que ma collègue a présentée.

Initiatives parlementaires

•(1555)

M. Grant McNally (Dewdney—Alouette, PC/RD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je participe à ce débat sur la motion portant sur la création d'une Journée nationale des fleuves et des rivières. Je félicite ma collègue de l'Ontario d'avoir déposé cette motion. Elle a entamé son discours en parlant de ce qui se passe en Colombie-Britannique dans le cadre de cette Journée des fleuves et des rivières. Je représente cette province et c'est donc avec plaisir que je joins ma voix à la sienne au nom de la Coalition.

Il y a de nombreuses rivières dans ma propre circonscription, qui comprend Pitt Meadows, Maple Ridge, Mission, Agassiz et Harrison Hot Springs. En fait, la rivière Alouette explique en partie le nom de ma circonscription, Dewdney—Alouette. On me demande souvent ce que ce nom signifie. On ne sait pas vraiment où est située ma circonscription, parce qu'avec un nom pareil, elle pourrait se trouver n'importe où au Canada. Certains pensent qu'elle est située au Québec à cause du nom Alouette. Le nom vient donc de la rivière et du lac Alouette qui se trouvent dans le secteur ouest de ma circonscription.

Pour ce qui est de la rivière Alouette, plusieurs activités se tiennent chaque année en cette journée spéciale et j'ai eu la chance de participer à bon nombre d'entre elles. J'aimerais féliciter les gens qui s'occupent de la Journée des fleuves et des rivières en Colombie-Britannique et plus particulièrement à Maple Ridge dans ma circonscription. Des activités intéressantes se tiennent en cette journée spéciale chaque année.

J'aimerais dire quelques mots sur la société de gestion de la rivière Alouette qui a été créée en 1993. L'objectif premier de cette société au moment de sa création était de tenter d'accroître le débit de base du barrage Alouette. Cet objectif a été réalisé en 1996 lorsque le débit de base a été multiplié par cinq. C'était toute une réussite.

Depuis ce temps, cette société a été mêlée à presque tous les aspects de la gestion des bassins hydrographiques, dont le répertoriage et la surveillance, la restauration des habitats et le lobbying visant à assurer la protection des habitats aquatiques. Ses membres sont extrêmement actifs dans la communauté et ils se rendent souvent chez les propriétaires fonciers pour les aider à mettre en oeuvre de bonnes pratiques d'intendance sur leurs terres. On doit les féliciter sous ce rapport parce que non seulement croient-ils en la bonne intendance, ils la pratiquent également. Ils aident les autres à prendre soin de cette ressource importante qui fait partie de la communauté : les cours d'eau de notre circonscription. Bien sûr, ils limitent leurs activités au territoire de la Colombie-Britannique, mais je pense qu'il serait bon que l'on copie ce modèle dans les autres provinces. Je suis sûr qu'il existe des sociétés semblables ailleurs au Canada.

La société de gestion de la rivière Alouette a aussi réussi à entretenir de bons rapports avec les médias locaux. Assez souvent, des articles dans les journaux parlent de ses activités et du bon travail qu'elle accomplit, ce pour quoi je tiens à féliciter ses membres. Par leur travail, ceux-ci ont pu éduquer et informer très rapidement une foule de gens.

La société a son siège social au Rivers Heritage Centre, à Maple Ridge-Est. Son but et son objectif avoué est d'être une source d'information et de conseils en matière de gestion communautaire. Les activités au centre comprennent la formation dans l'entretien des cours d'eau, la présentation d'ateliers sur les pratiques de développement durable, l'organisation d'excursions scolaires et la tenue d'événements publics.

La société comprend un conseil d'administration et plus de 300 membres. Elle a fait beaucoup de bien dans la circonscription, dans la région de Maple Ridge en particulier. Je tiens à louer le travail de ses membres. C'est le bon moment de le faire compte tenu de l'objet de la motion présentée à la Chambre aujourd'hui.

Le fleuve Fraser est un cours d'eau important dans ma circonscription. Il délimite de nombreuses circonscriptions dans les basses terres du Fraser. Il est très important non seulement dans ma circonscription, mais aussi dans les circonscriptions voisines dans les basses terres et la vallée supérieure du Fraser, en Colombie-Britannique.

•(1600)

Ma collègue qui a présenté cette motion parlait de certaines autres activités qui ont cours en Colombie-Britannique durant la Journée des fleuves et des rivières. C'est une façon de sensibiliser nos concitoyens à l'importance des fleuves et rivières, ce qui est une bonne chose.

Nous débattons peut-être la motion actuelle comme motion du patrimoine visant à instituer une journée spéciale pour les rivières et fleuves, mais en fait il s'agit de plus que cela. La question englobe tout l'aspect environnemental. Il nous incombe de mettre en valeur la notion de protection de l'environnement, en particulier lorsque nous parlons de rivières.

Sans la présence d'organismes comme la société de gestion de la rivière Alouette ou de personnes qui s'occupent de protéger les plus petits cours d'eau qui se jettent dans les rivières, ou les grands cours d'eau eux-mêmes, nous n'aurons plus de ruisseaux et rivières viables. L'environnement pourrait être endommagé et il pourrait y avoir toutes sortes d'autres conséquences.

J'appuie la motion présentée par la députée aujourd'hui. Il y a quelques mois, on a beaucoup parlé de la rivière Niagara. Les députés se souviendront peut-être du débat qui a eu lieu au sujet de l'orientation nord-sud de cette rivière, qui est située dans la province de ma collègue, l'Ontario. Peut-être voudra-t-elle en parler au cours de son discours qui clôturera le débat. Je crois sérieusement que ce serait une bonne idée d'instituer une Journée nationale des fleuves et des rivières.

Un député allianciste a dit que nous aurions toutes sortes de journées pour toutes sortes de choses, et il a passé en revue une longue liste. Faut-il pour autant nous interdire de prendre des mesures qui peuvent avoir un effet positif sur nos communautés?

Nous voulons que le genre de mesures dont j'ai parlé voit le jour partout au Canada. Ce genre d'activité contribuera à mettre en valeur et à préserver notre réseau hydrographique. La désignation d'une journée des rivières et fleuves est une bonne chose, parce qu'elle permettra d'attirer l'attention sur cette question et qu'elle pourra amener d'autres groupes à participer au même genre d'activités au sein de leurs communautés.

Je félicite ma collègue d'avoir présenté cette motion et je félicite la société de gestion de la rivière Alouette, de ma circonscription, pour le travail qu'elle accomplit dans Maple Ridge.

M. Stephen Owen (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Madame la Présidente, c'est un grand honneur pour moi de prendre la parole pour appuyer la motion présentée par ma collègue, la députée de York-Nord. Tous les ans, nous célébrons la journée des fleuves et des rivières en Colombie-Britannique.

Initiatives parlementaires

J'apprécie les observations des députés d'en face, notamment celles du député de la circonscription de Dewdney—Alouette en Colombie-Britannique. Sa circonscription est située en bordure du puissant fleuve Fraser qui coule dans nos deux circonscriptions. Ce fleuve qui coule dans ma circonscription, celle de Vancouver Quadra, contourne aussi la pointe Gray par l'ouest, pour se jeter ensuite dans l'océan Pacifique.

Le fleuve Fraser revêt une importance particulière pour nous alors que nous étudions l'opportunité d'instituer une journée nationale des fleuves et rivières. Ce fleuve traduit concrètement mieux que tout autre cours d'eau dans notre pays le merveilleux poème de T.S. Eliot cité par ma collègue.

Nous avons une sorte de T.S. Eliot en Colombie-Britannique. Il s'appelle Mark Angelo. C'est M. Angelo qui a eu l'idée d'instituer une journée des fleuves et rivières en Colombie-Britannique et qui a agi comme motivateur pour ce projet. Il a été membre et directeur du conseil des loisirs de plein air de la Colombie-Britannique pendant longtemps. Le conseil réunit des douzaines de groupes différents d'adeptes de loisirs de plein air soucieux de l'environnement ainsi que des dizaines de milliers de Britanno-Colombiens qui, tout au long de l'année, prennent plaisir à nous renseigner et à nous sensibiliser. Le conseil aide à protéger les valeurs exceptionnelles de la Colombie-Britannique en ce qui concerne les loisirs et l'environnement et il a été à l'origine du succès remporté par la Journée des fleuves et des rivières de la Colombie-Britannique.

Le fleuve Fraser a encouragé la création d'une des institutions gouvernementales les plus intéressantes de notre pays, le Conseil du bassin du Fraser. Le bassin du Fraser et tous les tributaires qui se jettent dans le Fraser couvrent à peu près 60 p. 100 de la base foncière de la Colombie-Britannique. Cela en fait un bassin-versant extraordinaire. Il couvre les territoires ancestraux des premières nations et des douzaines de municipalités. Il attire l'attention de tous les paliers de gouvernement, tant les municipalités que les autorités provinciales, fédérales et celles des premières nations.

Jusqu'à tout récemment, la présidente du Conseil du bassin du Fraser était Iona Campagnolo, ancienne députée. Elle a par la suite été nommée lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. Elle a dirigé le Conseil du bassin du Fraser en empruntant une nouvelle forme de gestion publique qui combinait les mandats, l'énergie et, à bien des égards, les ressources de tous les paliers d'administration, le fédéral, les provinces, les municipalités et les premières nations, situés dans le bassin récepteur du fleuve Fraser. Ce sont là certains des grands sujets de préoccupation en Colombie-Britannique sur lesquels il faut se pencher quand il est question de la richesse de nos fleuves et rivières.

En tant que Canadiens, nous savons à quel point nous sommes chanceux de vivre dans un des plus beaux pays du monde. Dans quelles mesures savons-nous ce qui fait de notre pays un endroit unique en son genre? Combien d'entre nous savent que le Canada possède le plus long trait de côte ou, plus important encore, le plus important réservoir d'eau douce au monde? Notre richesse hydrographique est si grande qu'il est sans doute impossible de déterminer exactement combien il y a de rivières au Canada et combien d'entre elles se jettent dans le fleuve Fraser.

J'ai eu l'occasion de participer à une cérémonie au cours de laquelle ont été reconnus le rétablissement et le repeuplement d'une frayère dans une rivière du magnifique parc régional Pacific Spirit, situé dans la circonscription de Vancouver Quadra. Il fait partie du territoire traditionnel de la bande de Musquam qui a travaillé bénévolement pendant des milliers d'heures avec la Fondation

Suzuki de la Colombie-Britannique pour rétablir un cours d'eau de fraye qui avait perdu son potentiel vital.

• (1605)

L'importance véritable de nos fleuves et rivières ne peut être mesurée en fonction de leur nombre, de leur longueur, de leur largeur ou du nombre de mètres cubes d'eau qu'elles emportent. Les fleuves et rivières font partie du Canada. Ils ont ouvert notre pays aux générations successives qui y habitent depuis des milliers d'années. Ils nous ont aidés à devenir une des grandes réussites du vingtième siècle.

Que nos ancêtres aient exploré ce territoire dans des canots d'écorce ou qu'ils soient venus ici dans des caravelles françaises ou des voiliers anglais ou encore que nous ayons vu pour la première fois la splendeur de notre patrimoine naturel du haut des airs, nous savons que les fleuves et rivières font partie de l'histoire du Canada et continueront de façonner l'avenir de sa population.

Mon collègue d'en face nous a renseignés de façon fort intéressante sur le nombre de jours que nous célébrons au Canada. Je ne sais pas si c'était son intention profonde, mais son intervention a certes contribué à me montrer que l'absence d'un jour national des rivières au Canada constituait une lacune. Je le remercie d'avoir souligné cet oubli et d'avoir appuyé la motion afin de veiller à ce que cette lacune soit comblée.

Peut-être qu'aucun autre pays est autant redevable à ses fleuves et ses rivières. Notre génération de Canadiens est peut-être celle qui devrait le plus vouloir leur être redevable. Nos fleuves et nos rivières ont besoin de nous aujourd'hui autant que nous avons eu besoin d'eux par le passé.

Cela nous amène à l'aspect le plus important d'une Journée nationale des fleuves et des rivières. Nous célébrons depuis maintenant plus de 20 ans la Journée des fleuves et des rivières en Colombie-Britannique. Chaque année, le député de Dewdney—Alouette et moi avons l'immense plaisir de participer aux activités qui se déroulent au cours de cette journée. Elle rassemble des milliers de personnes et nous aide à devenir sensibilisés, stimulés et déterminés à réparer les dégâts causés à nos fleuves et nos rivières et à en préserver la santé, pour contribuer à la richesse et à la santé des Canadiens.

Notre gouvernement tire grande fierté de ce qu'il a accompli depuis quelques années pour les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux, les rivières patrimoniales et les aires marines de conservation. Je voudrais en donner quelques exemples pour mémoire.

Il s'agit de la création d'un groupe d'experts chargé de l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada, suivie de l'élaboration de plans pour la mise en oeuvre de la plupart des recommandations formulées par ce groupe; de la création de 7 nouveaux parcs nationaux, dont 3 parcs extraordinaires dans les régions éloignées de l'Arctique; de la désignation de 14 autres rivières canadiennes qui feront désormais elles aussi partie du patrimoine canadien et de la mise en nomination aux fins d'une telle désignation de 4 autres rivières canadiennes; de la désignation comme parties de l'Héritage patrimonial marin du Pacifique de zones intactes situées dans les Îles du Golfe en Colombie-Britannique; de l'inclusion de l'île Middle dans le parc national de la Pointe-Pelée; et de l'adoption de la nouvelle Loi sur les parcs nationaux qui reconnaît le caractère primordial de l'intégrité écologique.

Initiatives parlementaires

Nous avons également d'autres réalisations à notre actif: la présentation d'un nouveau texte de loi sur les aires marines nationales de conservation; la création du premier parc marin dans la région du Saguenay—Saint-Laurent; la limitation permanente du développement commercial dans les parcs nationaux et la délimitation des frontières pour toutes les collectivités où ces parcs sont situés; la désignation comme espace naturel de 90 p. 100 des parcs situés dans les Rocheuses canadiennes; la création par voie législative de l'Agence Parcs Canada; le premier Plan du réseau des lieux historiques nationaux; l'hommage rendu aux réalisations historiques de nos autochtones, des Canadiennes et des communautés ethnoculturelles; la célébration de plus de 150 lieux historiques nationaux au Canada; la création de centres de découverte urbains ayant pour objet d'amener les étudiants canadiens à découvrir leur patrimoine naturel; la participation de milliers d'étudiants de la Colombie-Britannique à la Journée des fleuves et des rivières de la Colombie-Britannique, manifestation pédagogique, énergique, sensibilisatrice et coopérative qui devrait inciter les jeunes Canadiens d'un bout à l'autre du pays à appuyer la désignation d'une journée consacrée aux rivières et fleuves du Canada; et l'engagement, pris dans le livre rouge, de consacrer 130 millions de dollars à la création de nouveaux parcs nationaux et à la préservation de l'intégrité écologique dans les quatre années à venir.

Ces nombreuses réalisations des dernières années, nous les devons à la ministre du Patrimoine canadien.

L'auteur de la motion a eu raison de distinguer, parmi les nombreuses initiatives de Parcs Canada, celles qui se rapportent expressément à la protection et à l'amélioration du réseau de nos rivières nationales et de nos aires marines de conservation. Je crois que la Journée nationale des fleuves et des rivières aiderait grandement à faire connaître ces efforts et à susciter des appuis. Elle donnerait également l'occasion de réunir ceux qui s'intéressent à la question pour collaborer à des projets nationaux, régionaux et locaux.

C'est avec fierté que j'appuie la motion, et j'espère que tous les députés lui accorderont sans réserve leur soutien.

● (1610)

Mme Bev Desjarlais (Churchill, NPD): Madame la Présidente, j'aimerais moi aussi féliciter ma collègue d'en face d'avoir déposé cette motion qui, je crois, a été appuyée par mon collègue du Nouveau Parti démocratique, le député de Burnaby—Douglas.

Il arrive que l'on soulève la question des journées nationales en blaguant sur le fait que nous manquons de jours. En effet, il y a 365 jours dans une année et nous commençons à manquer de jours à consacrer à certaines choses en particulier. Je crois que nous devons y réfléchir un peu. Bien que cela puisse paraître tout à fait naturel, je dois avouer que je me rends compte maintenant que je porte davantage attention à un groupe ou à une situation lorsqu'une journée lui est consacrée en particulier. La reconnaissance publique fait toute une différence dans la façon dont nous considérons les choses.

Je pense par exemple à la Journée internationale de la femme qui a lieu le 8 mars et aux répercussions que cette journée a eues dans ma vie. J'ai été nommée membre de mon parti un 8 mars. Il y a bon nombre de jours comme cela qui nous poussent à réfléchir à des choses qui sont très importantes et qui nous touchent de près.

Notre réseau national de fleuves et de rivières nous est très cher à tous et il arrive malheureusement que nous ne nous en rendions pas compte. Bon nombre de Canadiens ne s'approchent jamais de l'eau. Ils se contentent d'emprunter les autoroutes et de circuler sur le

trottoir pour se rendre au travail. Certaines personnes n'ont pas la chance de se retrouver près d'un fleuve ou d'une rivière, ou, s'ils l'ont, de prendre place à bord d'un bateau ou d'un canot sur un fleuve ou sur une rivière. C'est une chose qu'on doit faire au moins une fois dans sa vie.

J'ai eu la chance de visiter la circonscription de Churchill en entier et une bonne partie de la province du Manitoba, tant sur la terre que sur l'eau. Il y a un grand nombre de voies navigables et de rivières dans la circonscription de Churchill.

Je ne manquerai pas de dire quelques mots sur la rivière Bloodvein qui fait partie du Réseau des rivières du patrimoine canadien dont mon collègue a parlé plus tôt. Je ne connaissais pas le Réseau des rivières avant de devenir députée et de faire des lectures sur la rivière Bloodvein. J'ai été réellement impressionnée. Plus je m'intéresse au réseau des rivières du patrimoine et à la rivière Bloodvein qui coule au Manitoba et en Ontario, plus je reconnais les répercussions qu'elles ont eues sur les membres de la première nation de Bloodvein et sur leur façon de travailler avec la rivière. Ils ont toujours été très fiers de la rivière Bloodvein et de son potentiel touristique. À l'intention des auditeurs, j'aimerais préciser que c'est une rivière fantastique pour le canot qui peut procurer des expériences mémorables.

Il y a aussi, dans la partie septentrionale de ma circonscription, le réseau de la rivière Grass. C'est une autre voie d'eau où l'on peut faire de magnifiques randonnées en canot et où l'on rencontre des chutes le long du parcours. Ce cours d'eau extraordinaire est une autre attraction touristique fort agréable de ma circonscription.

L'eau, dans une rivière ou dans un lac, peut être très apaisante, mais aussi très puissante, comme le sont les rivières de notre pays. Elles sont parfois tranquilles, mais en temps d'inondation, elles peuvent détruire des collectivités entières. Il faut respecter les eaux et nous devons manifester ce respect sur le plan environnemental. Nous pouvons rendre service aux rivières et les rivières peuvent nous rendre de grands services.

Je veux commenter notre façon d'exploiter nos rivières à d'autres fins. Ma circonscription présente d'énormes possibilités pour les aménagements hydroélectriques. Les projets du fleuve Nelson au Manitoba ont procuré beaucoup de débouchés et une grande prospérité aux collectivités environnantes et à toute la province du Manitoba, mais le harnachement des rivières à des fins hydroélectriques cause aussi des problèmes. Je relie cela au fait qu'il nous incombe de respecter la rivière, de ne pas détruire ce qui s'y trouve et de la protéger pour les collectivités qui l'entourent.

Je suis heureuse que ma collègue ait présenté cette motion. Celle-ci ne fera pas l'objet d'un vote, mais elle a certainement obtenu l'appui des députés ici aujourd'hui.

● (1615)

J'espère que tous les députés vont continuer à manifester cet appui d'une façon ou d'une autre pour que nous puissions un jour désigner une Journée nationale des fleuves et des rivières, même si la motion n'est pas mise aux voix. Une telle journée officielle inciterait les Canadiens à réfléchir davantage à l'importance de notre réseau de rivières, aux avantages qu'on y trouve et à l'utilité fondamentale de ces rivières pour notre pays en général.

Mme Aileen Carroll (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères, Lib.): Madame la Présidente, j'appuie aussi la motion sur la Journée nationale des fleuves et des rivières.

Initiatives parlementaires

Il y a en effet plusieurs raisons d'appuyer ce projet. Les intervenants qui m'ont précédé en ont cité quelques-unes, et je suis moi-même convaincue que trop de Canadiens n'ont qu'une vague idée de la splendeur et de la majesté incomparables de nos rivières. Une Journée nationale des fleuves et des rivières contribuerait énormément à nous faire apprécier davantage cet aspect de notre pays.

Par exemple, 38 rivières font partie du réseau des rivières du patrimoine canadien. Ce réseau s'agrandit chaque année. Les rivières désignées comme appartenant déjà à ce vaste réseau qui s'étend d'est en ouest sont les suivantes :

À Terre-Neuve, il y a la rivière Main, une des dernières rivières de pierres restées sauvages, et la rivière Bay du Nord, où foisonnent la truite mouchetée, la ouananiche et le saumon de l'Atlantique. À l'Île-du-Prince-Édouard, il y a la rivière Hillsborough, dont l'embouchure est sur la côte sud de l'île et qui serpente à l'intérieur des terres, traversant une riche région agricole, pour remonter jusqu'à sa source près des plages de sable blanc de la côte nord de l'île, et la Montague-Three Rivers, un écosystème intact d'eau douce et de marais salés où s'entrelacent des plages, des forêts et des collectivités.

En Nouvelle-Écosse, il y a la célèbre rivière Margaree, dont les eaux claires et glaciales et les fosses procurent un refuge aux saumons de l'Atlantique et aux truites en migration de frai, ainsi que la rivière Shelburne, le long de laquelle s'élèvent les dernières forêts anciennes de pin blanc, d'épinette rouge et de pruche de la Nouvelle-Écosse. Au Nouveau-Brunswick, il y a la rivière Sainte-Croix reliant des lacs miroitants aux eaux de la marée montante de la baie de Fundy. Il y a aussi la rivière Sackville et le cours supérieur de la rivière Restigouche, où le saumon est encore roi. Au Québec, il y a la rivière Jacques-Cartier, qui traverse la magnifique vallée de la Jacques-Cartier et partage le plateau des Laurentides couvert d'épicéa.

En Ontario, la rivières des Français et la rivière Mattawa ont constitué un lien vital dans la route des fourrures depuis Lachine, près de Montréal, jusqu'au lac Supérieur et le Nord-Ouest. La rivière St. Mary est un cours d'eau historique qui commence tumultueusement, descendant en cascade dans des rapides, où les autochtones ont pratiqué le négoce et la pêche pendant des millénaires, puis longeant les barrages hydro-électriques, les usines et les parcs urbains des villes jumelles de Sault Ste. Marie en Ontario et au Michigan. La construction d'écluses et de canaux a débuté ici dès 1798 et, en 1895, les écluses canadiennes étaient les plus avancées au monde.

On trouve également en Ontario l'historique canal Rideau, s'étirant sur 202 kilomètres entre Kingston et Ottawa, le plus ancien système de canaux continuellement en exploitation en Amérique du Nord. La rivière Missinabi, un ruban argenté traversant une aire naturelle intacte, était fréquentée par les Ojibways, les Cris et plus tard par les voyageurs et constituait la principale voie commerciale reliant le lac Supérieur à la baie James. Il y a la rivière Détroit, coulant au milieu de la plus grande région métropolitaine, Détroit-Windsor, le long de la frontière non défendue la plus longue au monde. La rivière Grand traverse le cœur du sud de l'Ontario. La rivière Humber coule dans l'arrière cour de plus de quatre millions de personnes. La route frontalière des Voyageurs constitue un paradis pour les payeurs, passant par des rapides, des chutes, des gorges, des falaises, des barrages de castor et d'innombrables lacs. La rivière Thames est la grande rivière la plus méridionale du Canada, coulant sur 273 kilomètres en traversant les villes de London et de Chatham pour se jeter dans le lac Sainte-Claire.

Au Manitoba, il y a la rivière Bloodvein, où des pictogrammes d'ocre rouge représentant des bisons, des figures humaines, des mains et des symboles de pouvoir ornent les parois rocheuses qui la surplombent le long de son cours qui fend le bouclier canadien, roulant et glissant sur une centaine de séries de rapides avant d'atteindre le lac Winnipeg.

C'est aussi au Manitoba que coule la rivière Hayes, qui a servi de route aux premières nations de cette province bien avant l'arrivée des Européens et qui est ensuite devenue la principale route empruntée par les commerçants de fourrure, les colons et les explorateurs pour voyager de York Factory, dans la baie d'Hudson, jusqu'à la région intérieure de l'ouest du Canada, de 1670 à 1870. Il y a la rivière Seal, qui tire son nom des phoques communs, mammifères marins qu'on trouve parfois jusqu'à 200 kilomètres en amont de la baie d'Hudson.

En Saskatchewan, il y a la rivière Churchill, une succession de lacs miroitants reliés par des rapides, des chutes et des petits bouts de rivière. C'était la principale voie de navigation utilisée par les premiers explorateurs pour se rendre dans le nord-ouest du Canada.

• (1620)

La rivière Clearwater, en Saskatchewan et en Alberta, était la principale route vers la région riche en fourrures du Nord. Le fleuve Fraser, en Colombie-Britannique, est le plus long cours d'eau de cette province, le plus long cours d'eau du Réseau des rivières du patrimoine canadien et le meilleur cours d'eau à saumons du monde.

Comme d'habitude, la côte est et la côte ouest semblent toutes deux se vanter d'avoir les meilleures rivières à saumons. Toutefois, je suis certaine que le sentiment de fierté qu'éprouvent ces deux régions du pays à l'égard de leur saumon est bien mérité. Heureusement, il n'est pas question ici d'un concours entre le saumon de l'Atlantique et le saumon du Pacifique. Nous allons nous en tenir aux rivières.

Il y a les rivières Athabasca, Kicking Horse et Saskatchewan-Nord.

Au Yukon, il y a la rivière Alsek. Il y a aussi la magnifique rivière Nahanni-Sud, dans la région arctique des Territoires du Nord-Ouest.

Je vais laisser le reste du temps à la députée qui le mérite le plus, afin qu'elle explique davantage pourquoi elle a eu la brillante idée de présenter cette excellente motion.

• (1625)

Mme Karen Kraft Sloan (York-Nord, Lib.): Madame la Présidente, je tiens à remercier tous les députés qui ont participé au débat sur cette motion cet après-midi. J'apprécie les observations qu'a faites le député allianciste de Saskatoon-Wanuskewin.

Je lui dirai qu'il n'a pas à s'inquiéter du coût de cette mesure, car il est très simple de désigner une Journée nationale des fleuves et des rivières. Il faut surtout penser que ce serait une merveilleuse occasion pour nos collectivités de faire valoir leur développement économique. Il y a de nombreux festivals, foires ou autres événements qui permettent aux marchands locaux de collaborer avec les membres de la collectivité pour nettoyer, promouvoir et mettre en valeur nos cours d'eau.

Le député de Dewdney—Alouette, qui est membre de la Coalition PC/RD, saura que j'ai été ravie de l'entendre décrire les travaux que réalise son organisation locale. Ce n'est pas seulement les cours d'eau nationaux du Canada que nous célébrerions, mais aussi les efforts des membres de nos collectivités.

Initiatives parlementaires

Je sais gré au député de Vancouver—Quadra, dont c'était d'abord la motion, de m'avoir donné l'occasion de la proposer à la Chambre. Le Fraser Council, dont il a parlé, est très important du fait qu'il examine la manière dont la population, divers ordres de gouvernement et les premières nations peuvent collaborer. Nos cours d'eau nous unissent du fait qu'ils donnent lieu à des activités et à des projets pour les préserver.

Je remercie la secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères qui nous a donné une éloquente description de certains des principaux cours d'eau au Canada. J'apprécie réellement son appui et je signale à la Chambre que nous regrettons sincèrement qu'elle ne fasse plus partie du Comité de l'environnement maintenant qu'elle assume de nouvelles fonctions.

À la députée néo-démocrate de Churchill, qui représente une collectivité du Nord, je dis qu'il est essentiel de se rappeler à quel point les cours d'eau du Nord ont aidé nos collectivités du Sud, grâce aux premiers explorateurs. Imaginons un peu ce qu'ils devaient ressentir au début d'une vaste expédition sur un des cours d'eau du Nord. Quelle expérience excitante, grisante ce devait être. Tout cela est essentiel à notre histoire, au développement économique de notre pays et à notre patrimoine naturel.

On dit souvent qu'on n'oublie jamais la première fois qu'on a vu le lac Supérieur. J'ai grandi sur les berges du lac Supérieur. C'est une formidable étendue d'eau. C'est un spectacle qu'on n'oublie jamais. Comme variation sur le même thème, voici ce que dit l'auteur Lynn Noel:

La première rivière qu'on descend en canot coule en soi toute sa vie. Les ronds et les tourbillons que l'aviron fait dans l'eau nous rappellent qui on est.

Ceux de mes collègues qui ont déjà fait du canot en conviendront sûrement.

La députée de Churchill a vanté le côté apaisant de nos cours d'eau. Je me souviens des ruisseaux et des rivières que j'ai descendus en canot lorsque j'étais enfant et de la végétation tranquille et fraîche qui les bordait. Il m'est arrivé souvent depuis que je siège ici de me les remémorer pour me calmer les esprits.

Les rivières qui ont tellement marqué notre vie et l'âme même de notre pays peuvent marquer la vie d'autres personnes. Célébrons-les donc! Une fois l'an, parlons-en, nettoyons-les et descendons-les en canot! Baignons-nous-y, peignons-les, lisons sur leurs berges, plantons-y des arbres, chantons et dansons sur leurs rives, tirons-en des leçons et du plaisir! Honorons-les comme elles nous honorent!

Je recours à mes poètes favoris pour mieux décrire ce que nous comprenons et ressentons des rivières. Un de mes premiers ministres favoris, le premier ministre Trudeau, a écrit ceci dans «L'épuisement et l'accomplissement: l'ascète en canot»:

Je connais un homme qui n'a jamais pu apprendre le patriotisme à l'école, mais qui a acquis cette vertu lorsqu'il a senti dans ses os l'immensité de son pays et la grandeur de ceux qui l'avait fondé.

● (1630)

Je crois qu'en établissant une Journée nationale des fleuves et des rivières, on aidera les gens à aller dans un tel endroit et à envisager un tel voyage. Malheureusement, cette motion ne peut pas faire l'objet d'un vote. Je demande donc le consentement unanime de la Chambre pour que cette motion fasse l'objet d'un vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des initiatives parlementaires est maintenant écoulée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, elle est rayée du *Feuilleton*.

Comme il est 16 h 30, la Chambre s'ajourne jusqu'à 10 heures demain, en conformité du paragraphe 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 16 h 30.)

TABLE DES MATIÈRES

Le jeudi 25 octobre 2001

AFFAIRES COURANTES			
Réponse du gouvernement à des pétitions			
M. Regan.....	6555	M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6577
La Loi sur la participation publique au capital d'Air Canada		M. Asselin.....	6578
Projet de loi C-38. Présentation et première lecture.....	6555	M. Obhrai.....	6579
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6555	Mme Davies.....	6580
Les délégations interparlementaires		M. Grewal.....	6580
Mme Torsney.....	6555	M. Robinson.....	6581
Mme Parrish.....	6555	M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6583
La Loi sur la Société canadienne des postes		M. Obhrai.....	6583
M. Lebel.....	6555	DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS	
Projet de loi C-404. Présentation et première lecture.....	6555	La Semaine de la PME	
Adoption des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6555	M. Binet.....	6583
La Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition		La campagne du coquelicot	
M. Cadman.....	6555	M. Hanger.....	6584
Projet de loi C-405. Présentation et première lecture.....	6555	Le mois de la prévention du mauvais traitement des enfants	
Adoptions des motions; première lecture et impression du projet de loi.....	6556	M. Cannis.....	6584
Pétitions		James Gladstone	
VIA Rail		Mme Karetak-Lindell.....	6584
M. Adams.....	6556	La Semaine des techniciens en radiation médicale	
Les maladies du rein		M. Fontana.....	6584
M. Adams.....	6556	La Journée d'alphabétisation	
Questions au Feuilleton		Mme Skelton.....	6584
M. Regan.....	6556	Marc Alexandre Chartrand	
INITIATIVES MINISTÉRIELLES		Mme Allard.....	6585
Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Costa Rica		Parents-Secours	
Projet de loi C-32, Étape du rapport.....	6557	M. Guimond.....	6585
Motion d'adoption.....	6557	La Journée de l'alphabétisation	
Adoption de la motion.....	6557	Mme Neville.....	6585
Troisième lecture.....	6557	L'économie	
M. O'Brien (London—Fanshawe).....	6557	M. Schmidt.....	6585
M. Duncan.....	6559	L'alphabétisation	
Mme Lalonde.....	6561	Mme Folco.....	6585
Mme Desjarlais.....	6564	Les anciens combattants	
M. O'Reilly.....	6566	M. Stoffer.....	6586
M. Solberg.....	6567	Les Jeux gais de 2006	
M. Hill (Prince George—Peace River).....	6567	M. Lanctôt.....	6586
M. Lunn.....	6568	Les ports	
M. Hill (Prince George—Peace River).....	6569	M. Regan.....	6586
Mme Desjarlais.....	6570	L'immigration	
M. O'Reilly.....	6571	M. Mark.....	6586
M. Casson.....	6571	Le gouvernement libéral	
M. Solberg.....	6573	M. Mahoney.....	6586
Mme Desjarlais.....	6574	Les Laboratoires de Chalk River	
M. O'Reilly.....	6574	Mme Gallant.....	6587
M. Paquette.....	6575	QUESTIONS ORALES	
		La santé	
		M. Day.....	6587
		M. Rock.....	6587

M. Day	6587		
M. Rock	6587		
M. Day	6587		
M. Rock	6588		
M. Penson	6588		
M. Rock	6588		
M. Penson	6588		
M. Rock	6588		
M. Duceppe	6588		
M. Rock	6588		
M. Duceppe	6588		
M. Rock	6588		
M. Ménard	6588		
M. Chrétien	6588		
M. Ménard	6588		
M. Rock	6588		
La Loi sur les brevets			
M. Blaikie	6589		
M. Chrétien	6589		
M. Blaikie	6589		
M. Pettigrew	6589		
La santé			
M. Strahl	6589		
M. Rock	6589		
M. Bachand (Richmond—Arthabaska)	6589		
M. Rock	6589		
Mme Ablonczy	6589		
M. Rock	6589		
Mme Ablonczy	6590		
M. Rock	6590		
L'économie			
M. Loubier	6590		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6590		
M. Loubier	6590		
M. Martin (LaSalle—Émard)	6590		
La sécurité nationale			
M. Jaffer	6590		
M. Manley	6590		
M. Jaffer	6590		
M. Manley	6590		
L'assurance-emploi			
M. Crête	6590		
Mme Stewart	6590		
M. Crête	6591		
Mme Stewart	6591		
Les douanes et l'accise			
M. Duncan	6591		
M. Cauchon	6591		
M. Duncan	6591		
M. Cauchon	6591		
Le terrorisme			
M. Patry	6591		
M. Manley	6591		
Air Canada			
Mme Desjarlais	6592		
M. Collenette	6592		
Le commerce			
M. Proctor	6592		
M. Pettigrew	6592		
La santé			
M. MacKay	6592		
M. Rock	6592		
Mme Grey	6592		
M. Rock	6592		
Le terrorisme			
M. Toews	6592		
M. MacAulay	6592		
M. Toews	6593		
M. MacAulay	6593		
L'Afghanistan			
Mme Lalonde	6593		
M. Manley	6593		
Mme Lalonde	6593		
M. Manley	6593		
La sécurité nationale			
M. Sorenson	6593		
M. MacAulay	6593		
M. Sorenson	6593		
M. MacAulay	6593		
L'économie			
M. Tirabassi	6593		
M. Cauchon	6594		
La sécurité nationale			
M. Williams	6594		
M. Dhaliwal	6594		
M. Williams	6594		
M. Dhaliwal	6594		
Les organismes de charité			
Mme Picard	6594		
M. Cauchon	6594		
L'APEC			
M. Harvard	6594		
M. Pagtakhan	6594		
La santé			
M. Hearn	6594		
M. Rock	6595		
Le logement			
Mme Davies	6595		
M. Gagliano	6595		
L'équité salariale			
Mme Bourgeois	6595		
Mme Robillard	6595		
La santé			
M. Lunney	6595		
M. Rock	6595		
Les travaux de la Chambre			
Mme Gallant	6595		
M. Boudria	6595		
Question de privilège			
La Loi sur les armes à feu—Décision de la présidence			
M. Breitreuz	6596		

LA SANCTION ROYALE

Le président suppléant (Mme Bakopanos)..... 6596

INITIATIVES MINISTÉRIELLES**La Loi portant mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange Canada—Costa Rica**

Projet de loi C-32. Troisième lecture 6596
Mme Davies 6596
M. Regan 6597
Report du vote sur la motion 6598

INITIATIVES PARLEMENTAIRES**La Journée nationale des fleuves et des rivières**

Mme Kraft Sloan 6598
Motion 6598

SANCTION ROYALE

Le président suppléant (Mme Bakopanos)..... 6600

INITIATIVES PARLEMENTAIRES**La Journée nationale des fleuves et des rivières**

Motion 6600
Mme Kraft Sloan 6600
M. Vellacott 6600
M. McNally 6602
M. Owen 6602
Mme Desjarlais 6604
Mme Carroll 6604
Mme Kraft Sloan 6605

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**